

BURKINA FASO

*Institut national de la statistique
et de la démographie*

**TABLEAU DE BORD
DE LA GOUVERNANCE**

Edition 2014

AVANT-PROPOS

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données statistiques le Tableau de bord de la gouvernance (TBG) édition 2014.

Le TBG présente une description chiffrée de la gouvernance au Burkina Faso. Ce Tableau de bord dont la périodicité d'apparition est annuelle, est la sixième publication de ce type au Burkina Faso.

L'INSD réitère sa profonde gratitude aux services publics, parapublics et privés pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Nous profitons également de l'occasion pour formuler nos remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'élaboration de ce document.

Malgré les efforts déployés dans la réalisation de cette œuvre, celle-ci n'est pas exempte de lacunes et d'imperfections. Aussi sommes-nous ouverts à toutes les observations, critiques et suggestions pouvant contribuer à améliorer les prochaines éditions.

Nous osons espérer que ce document répondra à vos attentes et constituer un instrument d'amélioration de vos connaissances dans le domaine de la gouvernance au Burkina Faso.

Le Directeur Général



Pr. Banza BAYA
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

TABLES DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
LISTE DES ANNEXES	VIII
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	IX
INTRODUCTION.....	1
I. INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE	2
I.1 DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE.....	3
I.1.1 Système politique et électoral	3
I.1.2 Participation politique des femmes	5
I.1.3 Représentation des femmes dans la Fonction publique.....	6
I.1.4 Autorité de la loi et justice	7
I.1.5 Médias	11
I.1.6 Société civile	13
I.1.7 Activités du Médiateur du Faso	13
I.2 GOUVERNANCE ET GESTION ECONOMIQUES	19
I.2.1 Politique macro-économique	19
I.2.2 Emploi	25
I.2.3 Mobilisation des ressources intérieures	26
I.2.4 Exécution du budget.....	27
I.3 GOUVERNANCE DES ENTREPRISES.....	31
I.4 DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	33
I.4.1 Dépendance en matière de développement.....	33
I.4.2 L'enseignement primaire	35
I.4.3 Les enseignements post-primaires, secondaire général et supérieur.....	39
I.4.4 L'accessibilité aux services d'éducation primaire, post-primaire et secondaire : une amélioration au fil des années	47
I.4.5 Alphabétisation au Burkina Faso : les 15 ans et plus sont de plus en plus alphabétisés.....	48
I.4.6 Santé.....	49
I.4.7 Nutrition.....	55
I.4.8 Mortalité	55
I.4.9 Conditions de vie des ménages burkinabè.....	57
I.4.9.1 Accessibilité à certains services.....	57
I.4.9.2 Utilisation du bois ou du charbon de bois pour la cuisine : un regain de l'utilisation en 2009.....	58
I.4.9.3 Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage	59

I.4.9.4	<i>Réseau routier bitumé du Burkina Faso : 204 km de routes bitumées au titre de l'année 2013</i>	59
I.4.10	Pauvreté : le fossé entre pauvres et non pauvres s'est réduit.....	60
II.	LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE	61
II.1	DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE.....	62
II.1.1	Stabilité politique	62
II.1.2	Droits civils et politiques	62
II.1.3	Médias	63
II.1.4	Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme.....	64
II.2	GOUVERNANCE ET GESTION ECONOMIQUES	65
II.3	GOUVERNANCE DES ENTREPRISES.....	65
II.4	DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	67

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus	3
Tableau 2: Indicateurs de la participation politique des femmes	5
Tableau 3 : Indicateurs sur la représentation des femmes dans la fonction publique	6
Tableau 4: Niveaux des indicateurs du système judiciaire	7
Tableau 5 : Evolution des indicateurs relatifs aux médias	11
Tableau 6 : Evolution des indicateurs relatifs aux médias	12
Tableau 7 : Evolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales	13
Tableau 8: Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso.....	14
Tableau 9 : Indicateurs de suivi de la politique macro-économique	19
Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources.....	26
Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget	27
Tableau 12 : Evolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS).....	31
Tableau 13 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement ..	33
Tableau 14: Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'enseignement primaire.....	35
Tableau 15 : Evolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire général	40
Tableau 16: Niveau des indicateurs relatifs à la santé.....	49
Tableau 17 : Couverture(%) vaccinale par antigène	55
Tableau 18 : Evolution de la prévalence nutritionnelle des enfants de moins de cinq (5) ans ..	55
Tableau 19 : Indicateurs utilisés sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle.....	56
Tableau 20 : Evolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages	57
Tableau 21: Niveau des indicateurs de stabilité politique	62
Tableau 22 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques	63
Tableau 23 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse.....	64
Tableau 24 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	64
Tableau 25 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption.....	65
Tableau 26 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises	66
Tableau 27 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de participation aux élections	4
Graphique 2 : Evolution du nombre de partis politiques enregistrés	4
Graphique 3 : Evolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections ...	5
Graphique 4 : Evolution de la proportion de femmes au Gouvernement	6
Graphique 5 : Evolution de la part du budget du Ministère de la Justice dans le budget national	8
Graphique 6 : Evolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI	9
Graphique 7 : Répartition (%) des incarcérés par sexe	10
Graphique 8 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs).....	11
Graphique 9 : Evolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision	12
Graphique 10 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100habitants	13
Graphique 11 : Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso	15
Graphique 12 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus	15
Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les Etablissements publics et les organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus.....	16
Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des nouveaux dossiers reçus	16
Graphique 15 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits	17
Graphique 16 : Evolution du taux (%) de réaction de l'Administration	18
Graphique 17 : Dossiers clos en % des dossiers instruits.....	18
Graphique 18 : Variation annuelle du PIB réel.....	20
Graphique 19 : Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel.....	21
Graphique 20 : Evolution des indicateurs des échanges extérieurs et des IDE en rapport avec le PIB nominal.....	23
Graphique 21 : Evolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale et de la Santé de 2005 à 2013 (base loi de finances initiale)	24
Graphique 22 : Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal	25
Graphique 23 : Evolution du taux d'activité (en %)	25
Graphique 24 : Evolution du taux de chômage urbain (en %).....	25
Graphique 25 : Graphique : Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB	27
Graphique 26 : Evolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2004 à 2013.....	28
Graphique 27 : Evolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2004 à 2013	29

Graphique 28 : Evolution du taux d'exécution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2004 à 2013	29
Graphique 29 : Evolution du taux de recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives de 2004 à 2013	30
Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS.....	32
Graphique 31 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail	32
Graphique 32 : Evolution de la dette publique	34
Graphique 33 : Evolution de l'aide publique au développement (APD).....	35
Graphique 34 : Evolution du taux brut d'admission au primaire (en %)	36
Graphique 35 : Evolution du taux d'achèvement au primaire	38
Graphique 36 : Ratio élèves/maître au primaire	39
Graphique 37 : Evolution des taux de transition au post primaire (en %).....	41
Graphique 38 : Evolution des taux brut d'admission au post primaire (en %).....	42
Graphique 39 : Evolution des taux brut de scolarisation au post primaire (en %).....	42
Graphique 40 : Evolution des taux de réussite aux examens du BEPC (en %)	43
Graphique 41 : Evolution des taux transition du post- primaire au secondaire (en %).....	44
Graphique 42 : Evolution des taux de transition du post- primaire au secondaire (en %)	44
Graphique 43 : Evolution des taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire (en %).....	45
Graphique 44 : Evolution du Ratio élèves-classes au secondaire (en %).....	45
Graphique 45 : Evolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (en %).....	46
Graphique 46 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants.....	47
Graphique 47 : Accès aux infrastructures du primaire, du post-primaire et du secondaire.....	48
Graphique 48 : Taux d'alphabétisation par sexe au Burkina Faso.....	48
Graphique 49 : Evolution du nombre d'habitant par centre de santé de base.....	50
Graphique 50 : Evolution de la proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel.....	50
Graphique 51 : Evolution du nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10000 habitants	51
Graphique 52 : Evolution du taux d'utilisation des méthodes contraceptives(%)	52
Graphique 53 : Evolution comparée du taux d'accouchement assisté(%) et de la CPN2(%) ..	52
Graphique 54 : Evolution de la proportion (%) des décès pour cause de paludisme	53
Graphique 55 : Ménage ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	54
Graphique 56 : Tendances de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle	56
Graphique 57 : Proportion des ménages ayant accès à une source d'eau de boisson en moins de 30 minutes	57
Graphique 58 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants.....	58

Graphique 59 : Proportion des ménages ayant accès à un marché de produits alimentaires.....	58
Graphique 60 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisson	59
Graphique 61 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage	59
Graphique 62 : Réseau routier bitumé au Burkina Faso	60
Graphique 63 : Indicateurs de pauvreté des ménages au Burkina Faso	60
Graphique 64 : Niveau des indicateurs de stabilité politique	62
Graphique 65 : Droits civils et politiques	63
Graphique 66 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse	64
Graphique 67 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme	64
Graphique 68 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption	65
Graphique 69 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises	66
Graphique 70 : Indice du développement humain	67

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des indicateurs	ix
Annexe 2 : Métadonnées.....	xiii
Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003	li

SIGLES ET ABREVIATIONS

ARCE	Autorité de Régulation des Communications Electroniques
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CGAB	Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPN2	Consultation Prénatale 2
CSC	Conseil supérieur de la communication
CPN	Consultation prénatale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAC	Development Assistance Committee
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale des Etudes et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGLPAP	Direction Générale des Libertés Publiques et des Affaires Politiques
DSONG	Direction du suivi des organisations non gouvernementales
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche 3
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FMI	Fonds Monétaire International
FESPACO	Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPC	Indice de perception de la corruption
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MATS	Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité.
MENA	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
MESS	Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONAPAD	Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP/CSLP	Programme d'actions prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability – Dépenses publiques et responsabilité financière
PIB	Produit Intérieur Brut

PNDS	Plan national de développement sanitaire
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
SITHO	Salon International du Tourisme de Ouagadougou
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SIGASPE	Système Intégré de Gestion
TGI	Tribunal de Grande Instance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION

Le Tableau de bord de la gouvernance est un document d'analyse de 128 indicateurs recouvrant les domaines suivants :

- la démocratie et la gouvernance politique ;
- la gouvernance et la gestion économique ;
- la gouvernance des entreprises ;
- et le développement socio-économique.

Ces domaines sont ceux du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) mis en place dans le cadre du NEPAD.

Le domaine « Démocratie et gouvernance politique » mesure la participation populaire et l'égalité politique avec 38 indicateurs sélectionnés recouvrant le système politique et électoral, les droits civiques et politiques, l'autorité de la loi et de la justice, les litiges avec l'administration, la participation des femmes à la vie politique et économique, les médias, la société civile et les activités du Médiateur du Faso.

Le domaine « Gouvernance et gestion économiques » compte 20 indicateurs choisis pour traiter de la situation macro-économique, de l'emploi, de la mobilisation des ressources intérieures, de la gestion des finances publiques et de la corruption.

Le nombre d'indicateurs du domaine « Gouvernance des entreprises » est de 8 et ils se concentrent sur le cadre réglementaire et le droit des travailleurs.

Le domaine « Développement socio-économique » reprend en partie les Objectifs du millénaire pour le développement avec 62 indicateurs traitant de la dépendance en matière de développement, des résultats des politiques sectorielles dans les domaines prioritaires (santé et éducation), des conditions de vie et de la pauvreté.

Cette liste d'indicateurs pourra évoluer avec les besoins des utilisateurs et le développement des capacités du Système statistique national. Les indicateurs sont présentés en deux groupes : les indicateurs d'origine nationale produits par le Système statistique national et les indicateurs d'origine internationale produits hors du Système statistique national.

Cette publication se subdivise en deux parties. La première partie décrit et analyse la situation de la gouvernance nationale à travers les indicateurs nationaux et la seconde partie se consacre aux indicateurs internationaux.

Les métadonnées qui donnent quelques explications pour faciliter la compréhension des indicateurs sont présentées en annexe. Les sources des indicateurs sont détaillées tant pour les indicateurs d'origine nationale qu'internationale.

I. INDICATEURS D'ORIGINE NATIONALE

I.1 DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE

I.1.1 Système politique et électoral

Le système politique et électoral est analysé à travers l'appréciation de la participation de la population aux élections ainsi que la création de partis politiques, leur inscription aux élections et leur capacité à remporter des sièges. Le niveau des indicateurs analysés est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Niveau des indicateurs du système politique et électoral retenus

Indicateurs	2000	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de participation aux élections	68,4	64,2	57,5	49,1	56,4	-	-	54,8		75,3 (M) 75,7 (L)	-
Nombre de partis politiques enregistrés ¹	38	50	112	117	129	113	135	141	158	107	107
Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections	25	30	-	70	47	-	-	-		67 (M) 74 (L)	-
Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu un siège	-	-	-	46	13	-	-	-		40 (M) 13 (L)	-

Source : Commission Electorale Nationale Indépendante et Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / MATS

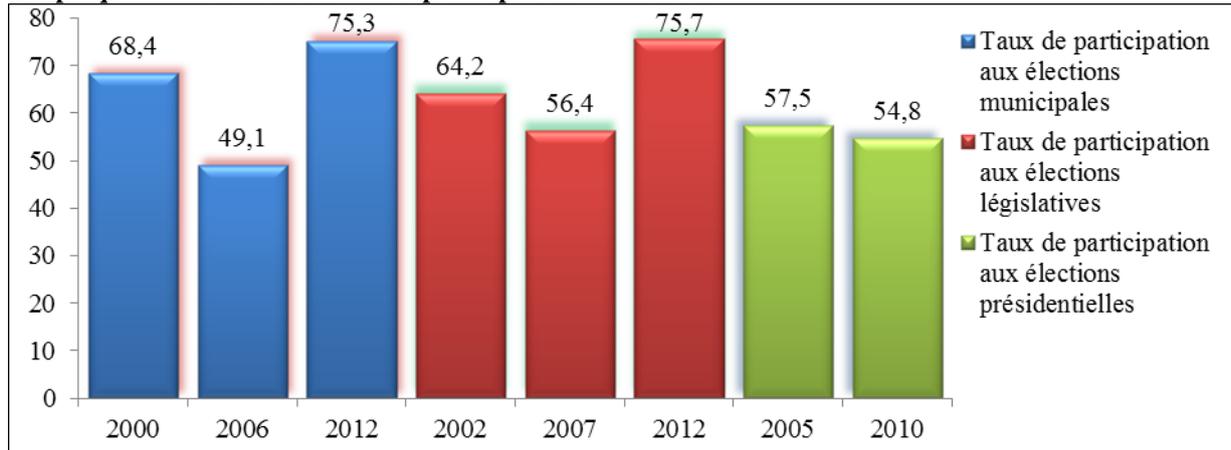
NB : Elections municipales en 2000 et 2006, législatives en 2002 et 2007, présidentielles en 2005 et 2010. En 2012, les municipales et les législatives ont été couplées (M=Municipales ; L=Législatives)

a) Participation de la population aux élections : plus d'engouement pour les élections municipales et législatives

La participation de la population aux élections est un indicateur de l'enracinement de la démocratie en vue de la promotion de la bonne gouvernance et de l'instauration d'une paix durable. Les dernières consultations électorales ont eu lieu en décembre 2012. Les taux de participation à ces élections couplées municipales et législatives de 2012 sont respectivement de 75,3% et de 75,7% enregistrant une hausse de 26,2 points et de 19,3 points comparativement aux dernières élections municipales de 2006 et législatives de 2007. Par contre la participation aux élections présidentielles a enregistré une baisse de 2,7 points entre 2005 et 2010 comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

¹ Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques/Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité

Graphique 1 : Evolution du taux de participation aux élections



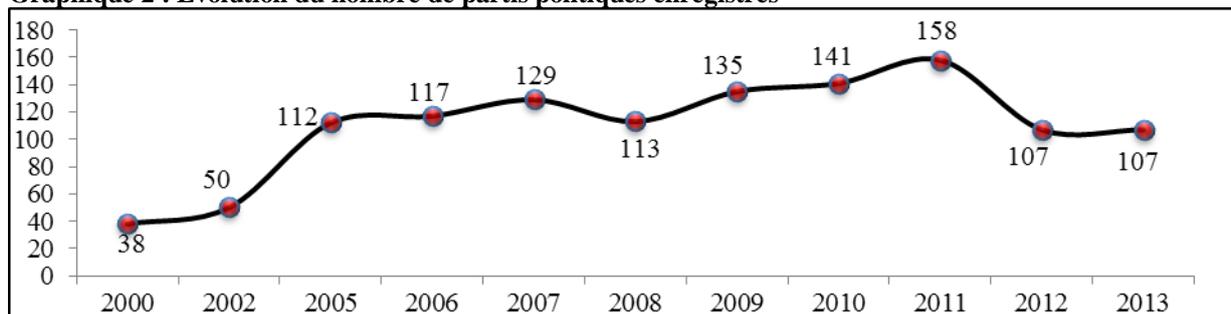
Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

b) Création de partis politiques : baisse du nombre de partis politiques suite aux mesures prises par le MATS en 2012

Comme pour l'année 2012, le nombre de partis politiques enregistrés par le Ministère en charge de l'administration territoriale en 2013 est de 107 contre 158 en 2011, soit une baisse de 32,3% imputable en partie aux mesures d'apurement de la scène politique entreprises par le Ministère en charge de l'administration territoriale. En effet, une cinquantaine de partis politiques a été suspendue en Mai 2012 pour une année en raison d'une absence de siège officiel fonctionnel.

D'une manière générale, la tendance du nombre de partis politiques enregistrés au Burkina Faso est à la hausse entre 2000 et 2011 excepté l'année 2008 où le nombre est passé à 113 alors qu'il était de 129 en 2007. Cette baisse intervient après les élections municipales de 2006 et législatives de 2007.

Graphique 2 : Evolution du nombre de partis politiques enregistrés



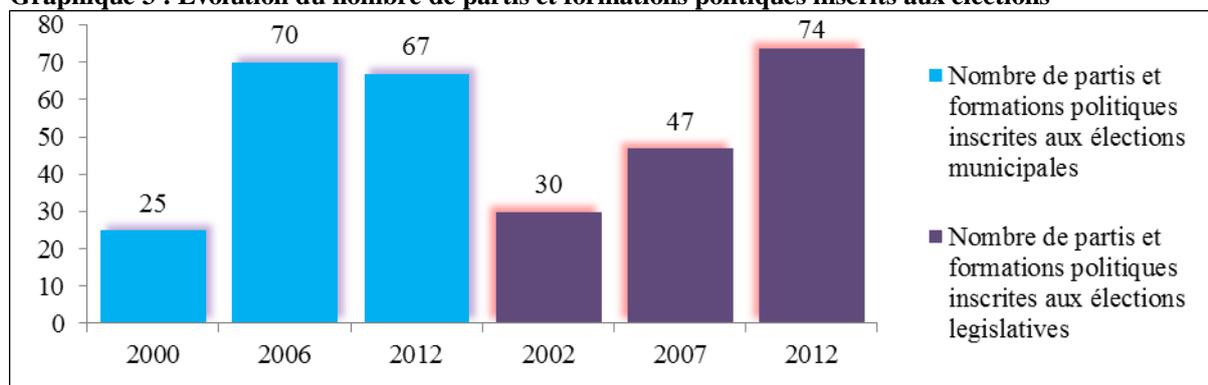
Source : Direction de la législation, de la formation et du suivi des partis politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité

c) Inscription des partis politiques aux élections

Les dernières consultations électorales au Burkina Faso ont eu lieu en décembre 2012 et ont concerné les élections municipales et législatives. Pour ces élections, le nombre de partis politiques inscrits est de 74 pour les législatives et de 67 pour les municipales. Ces chiffres ne prennent pas en compte les résultats des élections couplées du 02 décembre 2012.

Contrairement au nombre de partis politiques inscrits aux élections municipales qui a connu une baisse de 4,3% entre 2006 et 2012 celui des inscrits aux élections législatives a connu une hausse de 57,5% entre 2007 et 2012. Cette hausse au niveau des élections législatives pourrait traduire la volonté des partis politiques d'être plus représentés à l'Assemblée nationale.

Graphique 3 : Evolution du nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections



Source : Commission électorale nationale indépendante (CENI)

d) Obtention de sièges par les partis et formations politiques

Le nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège en 2012 est de 40 pour les municipales et de 13 pour les législatives. Ce nombre qui a baissé de 13,0% entre 2006 et 2012 pour les élections municipales est resté stable pour les élections législatives de 2007 et 2012.

I.1.2 Participation politique des femmes

La participation politique des femmes est analysée à travers deux indicateurs qui sont le nombre de femmes au Parlement et celui de femmes au Gouvernement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces deux indicateurs.

Tableau 2: Indicateurs de la participation politique des femmes

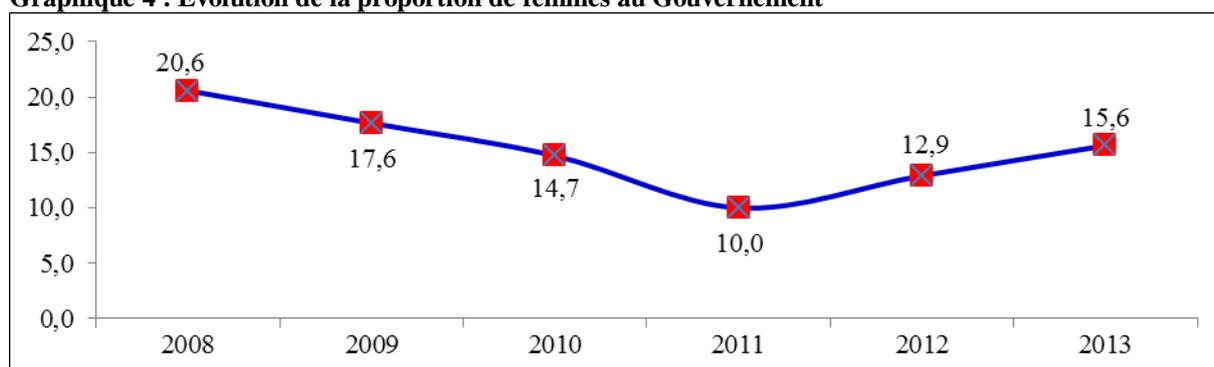
Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de femmes au Parlement				17/111	17/111	17/111	17/111	17/111	17/111	20/127
Nombre de femmes au Gouvernement	5/37	4/32	5/35	5/35	7/34	6/34	5/34	3/30	4/31	5/32

Source : Union inter parlementaire, Journal officiel (www.legiburkina.bf)

Durant la période 2007 à 2012, le nombre de femme au parlement est resté constant (17 sur un total de 111 députés). Avec l'adoption de la loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales et sa mise en application aux élections du 02 décembre 2012, sur 127 parlementaires en 2013, 20 sont des femmes soit une proportion de 15,7% contre 15,3% dans les années antérieures.

Quant à la proportion des femmes dans le gouvernement, elle a connu une régression entre 2008 et 2011 avant de reprendre son ascension entre 2011 et 2013. En effet, elle est passée de 20,6% en 2008 à 10% en 2011. Depuis 2011, cette proportion est en progression et atteint 15,6% en 2013 comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 4 : Evolution de la proportion de femmes au Gouvernement



Source : Union inter parlementaire, Journal officiel

I.1.3 Représentation des femmes dans la Fonction publique

La représentation des femmes dans la Fonction Publique est une thématique importante de la gouvernance politique. Elle est analysée ici à travers la proportion des femmes dans l'effectif du personnel de la Fonction Publique, notamment la proportion des femmes cadres supérieurs et celle des femmes cadres moyens dont l'évolution au cours des dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Indicateurs sur la représentation des femmes dans la fonction publique

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
% de femmes dans la Fonction publique	23,2	25,4	26,4	26,5	28,2	29,5	29,1	29,4	32,1	31,1
% de femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)	3,1	3,3	3,1	3,2	18,5	20,1	18,7	18,7	18,7	18,8
% de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)	6,4	7,9	7,9	8	25,8	28,6	28,1	29,5	30,0	31,5

Source : Annuaire statistique 2013 du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et Base de données SIGASPE

A l'exception de la légère baisse d'un point observée entre 2012 et 2013, la proportion de femmes dans la fonction publique est haussée au cours de la période 2000-2013. En effet, elle est passée de 23,2% en 2000 à 31,1% en 2013 soit un gain d'environ 8 points.

Quant à la proportion des femmes parmi les cadres supérieurs de la fonction publique, elle est presque constante, affichant 18,7% en 2010 et 18,8% en 2013

Parmi les cadres moyens de la fonction publique on compte de plus en plus de femmes. En effet, entre 2008 et 2013 la proportion de femmes parmi les cadres moyens de la fonction publique connaît une tendance à la hausse. Elle est passée de 25,8% en 2008 à 31,5% en 2013 soit un gain de 5,7 points sur la période.

I.1.4 Autorité de la loi et justice

La justice a pour fonction de trancher les litiges en appliquant la règle de droit, de garantir les libertés individuelles et collectives et de jouer un rôle de contre-pouvoir dans l'Etat de droit. Ainsi, le ministère de la justice est chargé de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de justice. Pour le suivi de la mise en œuvre de cette politique, le ministère produit des indicateurs dont le bilan de l'évolution de certains est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Niveaux des indicateurs du système judiciaire

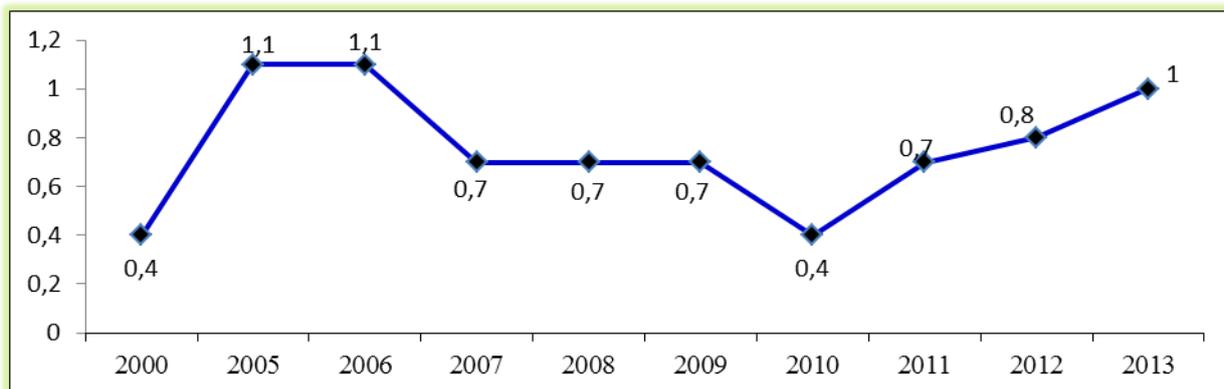
Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part du budget du Ministère de la justice (%)	0,4	1,1	1,1	0,7	0,7	0,7	0,4	0,7	0,8	1,0
Part du budget du Ministère de la sécurité (%)	-	1,0	1,5	1,9	2,2	2,2	-	2,3		
Nombre de tribunaux de grande instance (TGI)	10	16	19	19	20	23	24	24	24	24
Nombre de magistrats	176	292	317	341	371	361	369	391	415	409
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	1,5	2,1	2,2	2,2	2,5	2,6	2,3	2,4	2,5	2,5
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits au parquet	5 643	6 392	7 524	8 295	9 587	10 568	10 696	8 771	10 186	10 031
Nombre d'affaires nouvelles des TGI pour crimes et délits contre les particuliers au parquet	1 938	1 622	2 154	2 145	2 595	2 767	2 654	2 237	2 968	2 773
% des jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles (%)	82,1	100,3	93,6	82,9	86,6	88,7	88,3	88,1	87,8	95,5
Population détenue pour 100 000 habitants	19,2	24,8	22,5	29,5	32,6	35,5	33,0	31,0	30,0	34,5
Ensemble des incarcérés		7 528	8 418	8 645	10 945	11 077	10 122	8 257	8 876	10 008
dont Hommes		7 368	8 210	8 376	10 658	10 672	9 813	8 032	8 653	9 666
dont Femmes		160	208	269	287	405	309	225	223	342
dont Mineurs (<18 ans)		296	394	470	702	716	540	483	501	545
dont Majeurs		7 232	8 024	8 175	10 243	10 361	9 582	7 774	8 375	9 463
Proportion de mineurs détenus (%)	-	-	-	2,6	2,7	3,4	2,1	2,3	2,5	2,6

Source : annuaire statistique du Ministère de la justice et loi de finances

a) Evolution de la part (%) du budget du Ministère de la Justice dans le budget national : une croissance continue du budget du ministère de la justice depuis 2010.

La part du budget du ministère de la justice dans le budget national est d'environ 1,0% en 2013 contre 0,8% en 2012. La valeur de cet indicateur en 2013 se présente comme la plus élevée depuis l'année 2007. Elle a doublé par rapport à l'année 2010. Le niveau le plus élevé de la part du budget du département de la justice est observé en 2005 et en 2006 avec 1,1% du budget national.

Graphique 5 : Evolution de la part du budget du Ministère de la Justice dans le budget national



Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

b) Les tribunaux de grande instance (TGI) : stagnation du nombre de TGI depuis 2010

Depuis 2010, le nombre de tribunaux de grande instance est resté à 24. Cela est dû à la volonté du gouvernement de mieux organiser et de dynamiser les juridictions déjà existantes. Malgré ces efforts, l'accessibilité physique à la justice reste encore une préoccupation au regard du volume d'affaires reçues dans les juridictions chaque année. Pour désengorger certains de ces tribunaux, le gouvernement a créé en 2013 trois nouveaux tribunaux de grande instance non encore fonctionnels.

c) Les magistrats : un ratio « magistrats pour 100 000 habitants » toujours en dessous de la norme internationale

Le nombre de magistrats en 2013 est de 409 et a connu une baisse de 1,5% par rapport à 2012. Cette baisse pourrait s'expliquer en partie par la participation de certains magistrats aux missions internationales et la sortie d'un seul nouveau magistrat en 2013.

S'agissant du nombre de magistrats pour 100 000 habitants, il est passé de 2,4 en 2011 à 2,5 en 2013 et reste en deçà de la norme internationale qui est d'au moins 10 magistrats pour 100 000 habitants. Toutefois, des recrutements sont faits chaque année dans l'objectif d'évoluer progressivement vers cette norme.

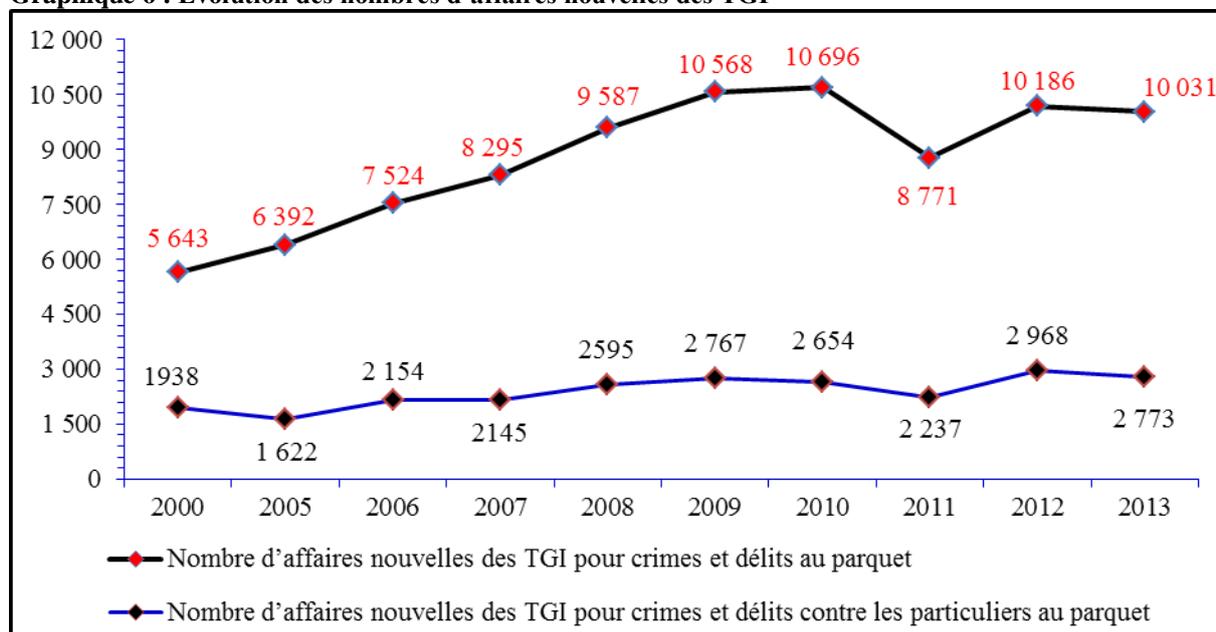
d) Affaires nouvelles dans les parquets des TGI : une croissance des affaires nouvelles entre 2000 et 2013

Le nombre des affaires nouvellement enregistrées dans les parquets des tribunaux de grande instance est 10 031 en 2013 et est en baisse de 1,5% par rapport à 2012. Entre 2009 et 2013, ce nombre a évolué en dents de scie. Entre 2005 et 2013, les affaires nouvelles des parquets ont connu une augmentation de 55,5%. Cette augmentation pourrait témoigner de l'importance que les populations accordent à la justice dans le règlement de leurs différends. Ces affaires nouvelles sont soit orientées vers la chambre correctionnelle du TGI ou vers un cabinet d'instruction ou soit classées sans suite.

e) Affaires nouvelles dans les parquets des TGI pour crime et délit contre les particuliers : une évolution en dents de scie entre 2000 et 2013

Les crimes et délits contre les particuliers regroupent les infractions telles que les assassinats, les coups et blessures volontaires, les coups mortels, les homicides et blessures involontaires, les homicides volontaires, les empoisonnements, les viols et les violences. Le nombre d'affaires nouvelles dans les parquets des TGI pour crime et délit contre les particuliers est de 2 773 en 2013. De 2000 à 2013, cette catégorie d'infractions qui est restée la plus dominante dans l'ensemble, a connu une évolution instable. La régression enregistrée en 2011 serait liée à la baisse générale du nombre d'affaires entrées dans les parquets.

Graphique 6 : Evolution des nombres d'affaires nouvelles des TGI



Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

f) Jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI par rapport aux affaires nouvelles : une baisse continue depuis 2009

Le ratio jugements des chambres correctionnelles par nombre d'affaires orientées des parquets vers ces chambres, est de 95,5% en 2013, soit une hausse de 7,7 points par rapport à 2012. Cette situation est induite par la baisse du nombre des affaires correctionnelles orientées par

les parquets vers les chambres correctionnelles et la hausse du nombre des décisions rendues par ces chambres. Par ailleurs, il convient de souligner que certaines décisions rendues au cours d'une année ne concernent pas uniquement des affaires nouvelles de la même année.

g) Détenus pour 100 000 habitants : une croissance du ratio en 2013

Le ratio « détenus pour 100 000 habitants », après une baisse continue entre 2010 et 2012, a augmenté en 2013. Il est passé de 30,0 pour 100 000 habitants en 2012 à 34,5 pour 100 000 habitants en 2013. De façon générale le nombre de détenus pour 100 000 habitants a augmenté au cours de la période 2000 et 2013.

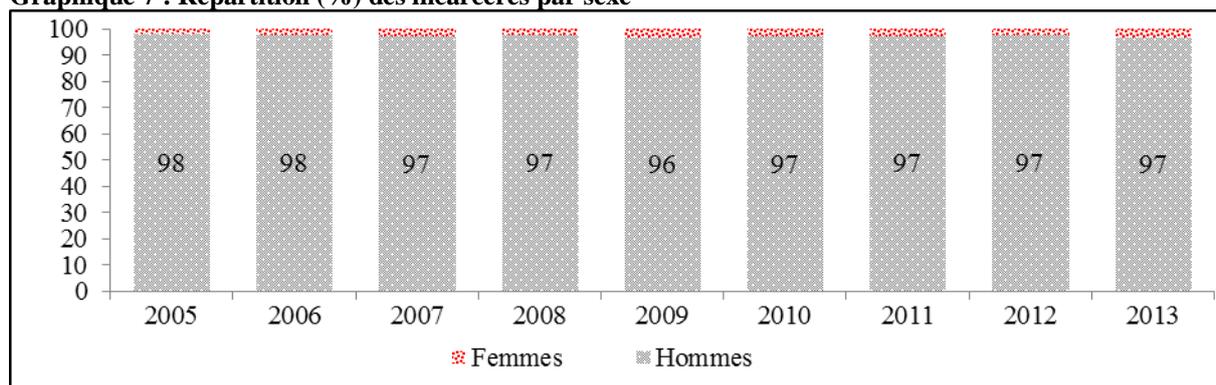
h) Incarcérés dans les maisons d'arrêt : une hausse des incarcérés entre 2011 et 2013

Les incarcérés, encore appelés « les entrées », désignent le nombre de personnes entrées dans les maisons d'arrêts et de correction au cours d'une année. Le nombre total des incarcérés dans l'ensemble des établissements pénitentiaires est en baisse entre 2009 et 2011. Cependant, ce nombre croît depuis 2011. En effet, il a connu une hausse de 7,5% en 2012 et de 12,8% en 2013.

Quant à la répartition des incarcérés selon le genre, on note une prédominance des hommes par rapport aux femmes. Les hommes représentent 97,0% des incarcérés.

La répartition des détenus nouvellement entrés dans l'ensemble des maisons d'arrêts et de correction au cours de l'année 2013 selon la tranche d'âge n'a pas varié par rapport aux années précédentes. Les incarcérés majeurs (plus de 18 ans) ont toujours représenté plus de 90% de l'ensemble. Néanmoins, le nombre de mineurs incarcérés dans les maisons d'arrêts reste encore non négligeable. Ce nombre a atteint un pic de 716 en 2009.

Graphique 7 : Répartition (%) des incarcérés par sexe

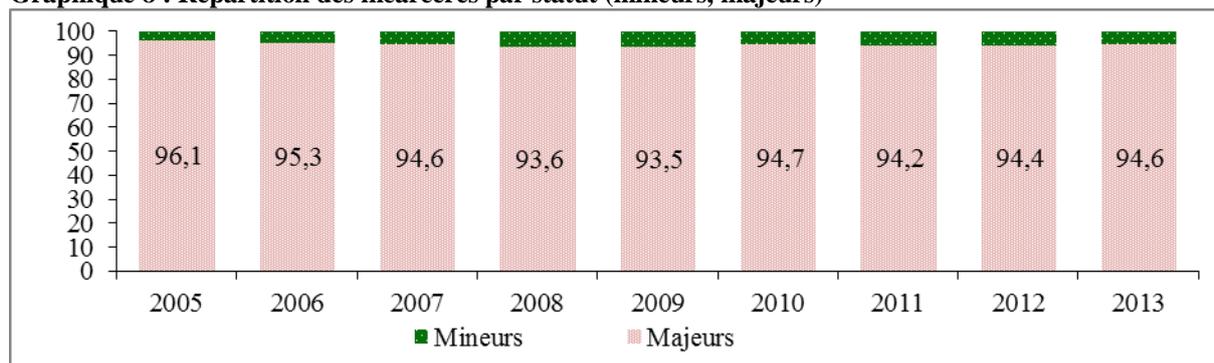


Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

i) Mineurs détenus dans les maisons d'arrêt

La proportion des mineurs parmi les détenus n'a pas connu une variation significative depuis 2007. En effet, elle a oscillé entre 5,4% et 6,5% au cours de la période 2007-2013.

Graphique 8 : Répartition des incarcérés par statut (mineurs, majeurs)



Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

I.1.5 Médias

La liberté de presse est perçue comme une expression de la démocratie. Le paysage médiatique est un facteur important de la démocratie et de la bonne gouvernance notamment à travers sa diversité et la liberté d'expression. Le paysage médiatique est analysé ici à travers l'importance numérique des médias dont l'évolution est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Evolution des indicateurs relatifs aux médias

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés	-	25	30	30	30	31	-	35	34	38
Nombre de stations de radio privées locales	37	57	59	88	98	137	136	127	127	149
Nombre de chaînes de TV privées	3	5	6	7	12	30	30	21	25	28

Source : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)

a) Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés : une tendance à la hausse des effectifs

La pluralité de la presse écrite peut être appréhendée par le nombre de parutions de la presse écrite. Au total, 38 quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés ont été enregistrés par le Conseil supérieur de la communication en 2013 contre 34 en 2012. De 2005 à 2013, le nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés a connu une hausse de 52%.

b) Les organes de presse audiovisuelle privés

En 2009, on dénombre 137 stations de radios privées locales fonctionnelles contre 149 en 2013, soit une hausse de 8,8%.

Quant au nombre de chaînes de télévisions privées, il est passé de 30 en 2009 à 28 en 2013, soit une baisse de 6,7%.

c) Accès des ménages aux médias : une baisse constatée entre 2007 et 2009

Tableau 6 : Evolution des indicateurs relatifs aux médias

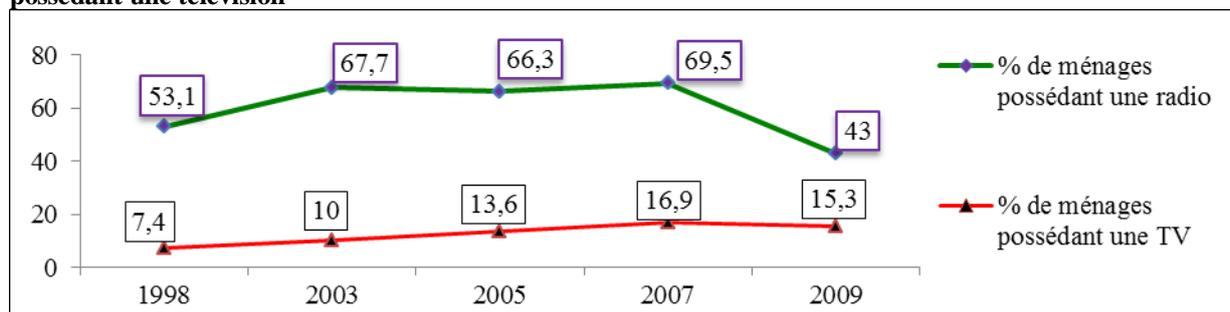
Indicateurs	1998	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Proportion de ménages possédant un poste radio	53,1	67,7	66,3	-	69,5	-	43,0	-	-	-	-
Proportion de ménages possédant un poste téléviseur	7,4	10,0	13,6	-	16,9	-	15,3	-	-	-	-
Télé densité	-	-	4,7	7,4	13	21,6	25,1	36,3	47,3	59,5	64,9

Source : EBCVM 2003, QUIBB, 2005 2007, EICVM 2009, ARCEP

De 1998 à 2007 la proportion de ménages possédant une radio et celle des ménages possédant une télévision ont connu une croissance continue. Mais l'enquête de 2009 a révélé une baisse de ces chiffres de 26,5 points pour la possession des radios et de 1,6 point pour la possession des télévisions.

S'agissant de la radio, cette régression pourrait s'expliquer par l'avancée des TIC. En effet, nombreux sont ceux qui ont de plus en plus accès à l'information par le biais des téléphones portables et autres moyens modernes de communication, d'où le faible engouement pour se procurer un poste radio.

Graphique 9 : Evolution du pourcentage de ménages possédant une radio et du pourcentage de ceux possédant une télévision



Source : INSD/Enquête sur les conditions de vie des ménages

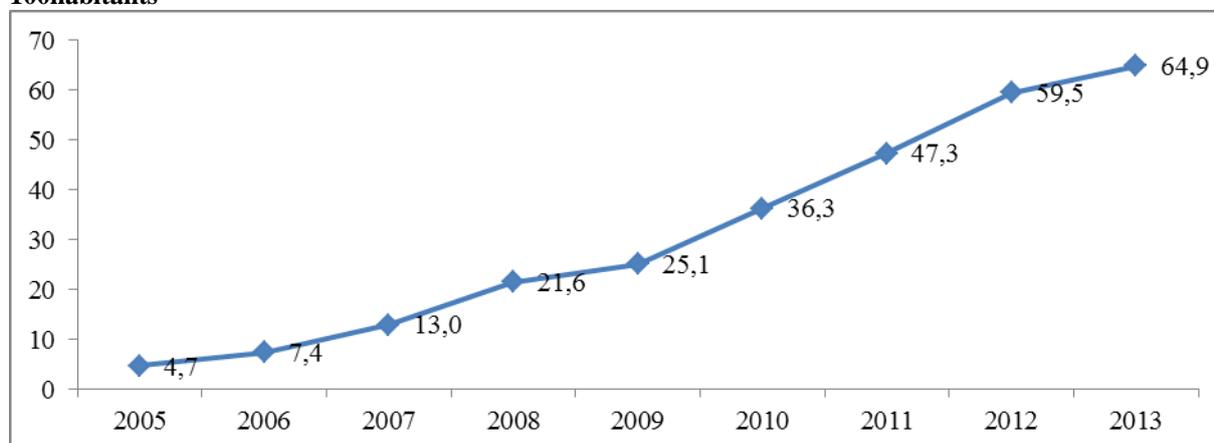
d) Accès aux technologies de l'information et de la communication

La télé densité : une hausse de 39 points entre 2009 et 2013

En rappel la télé densité mesure l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication. Elle est le rapport entre le nombre d'abonnés au téléphone mobile et l'effectif de la population. En 2013, sur 100 habitants 64,9 avaient accès aux technologies de l'information et de la communication. Cet indicateur qui est en forte progression a augmenté d'environ 39 points en 5 ans. Cette forte croissance résulte du travail abattu par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) pour améliorer la qualité des services des réseaux de téléphonie mobile et des efforts réalisés par les

compagnies de téléphonie pour couvrir un grand nombre de localités, les facilités d'accès des populations au téléphone portable et la réduction du coût de la communication.

Graphique 10 : Populations ayant accès aux technologies de l'information et de la communication pour 100habitants



Source : Annuaire de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques

I.1.6 Société civile

Les organisations de la société civile notamment les ONG sont des partenaires de premier plan dans le développement. Elles interviennent dans tous les secteurs (politique, économique, social, etc.) au Burkina Faso.

Le nombre d'ONG au Burkina croît annuellement sur la période 2006 à 2013. L'examen du taux de croissance du nombre d'ONG montre qu'en 2008 l'on a enregistré la plus forte hausse (28,3%). Toutefois, les ONG locales sont restées stables en nombre depuis 2011.

Tableau 7 : Evolution des taux de croissance du nombre d'ONG et d'ONG locales

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ONG	7,3	8,1	28,3	9,8	3,8	13,4	5,7	3,3
ONG locales	8,8	8,1	11,9	1,1	0,0	3,3	0,0	0,0

Source : Nos calculs à partir des données

I.1.7 Activités du Médiateur du Faso

Créé par la loi organique n°22/94/ADP du 17 mai 1994, le Médiateur du Faso a été constitutionnalisé en juin 2012. Sur cette base, la nouvelle loi organique n°17-2013/AN du 16 mai 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Médiateur du Faso a été adoptée.

Depuis sa création, l'institution a œuvré à conquérir sa place parmi les institutions majeures de la République. Chargé principalement de la protection du citoyen en recevant « les réclamations relatives au fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités

territoriales, des établissements publics et tout autre organisme investi d'une mission de service public », le Médiateur du Faso est apparu comme un maillon important de la bonne gouvernance, un vecteur de la démocratie et surtout un moyen pour le citoyen de mieux faire entendre sa voix.

Le tableau ci-dessous fait état du volume des dossiers instruits par l'Institution au cours de la période 2000-2013, en référence notamment à quelques indicateurs nationaux.

L'analyse de ces indicateurs permettra de mieux appréhender les données statistiques.

Tableau 8: Niveau des indicateurs relatifs au Médiateur du Faso

Indicateurs	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de dossiers reçus	253	277	373	585	529	551	414	411	390
Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits	32,8	57,1	58,9	68,2	56,5	62,6	532,9	52,3	49,6
Dossiers clos en % des dossiers instruits	37,3	42,1	56,9	55,0	38,7	44,5	51,2	49,6	50,8
Plaintes mettant en cause les ministères et institutions en % des nouveaux dossiers reçus	62,1	58,1	53,1	85,8	29,9	89,7	110,9 ⁷	107,3	115,6
Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus	26,3	17,0	8,9	21,9	11,9	22,5	18,8	21,9	14,9
Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des nouveaux dossiers reçus		9,7	13,9	28,0	32,1	37,6	42,5	52,3	53,6
Nombre de saisines de l'administration	62	112	231	445	540	424	388	394	345
Taux de réaction de l'administration (en %)	46,8	32,1	41,6	38,9	46,1	69,6	41	38,3	58,8

Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

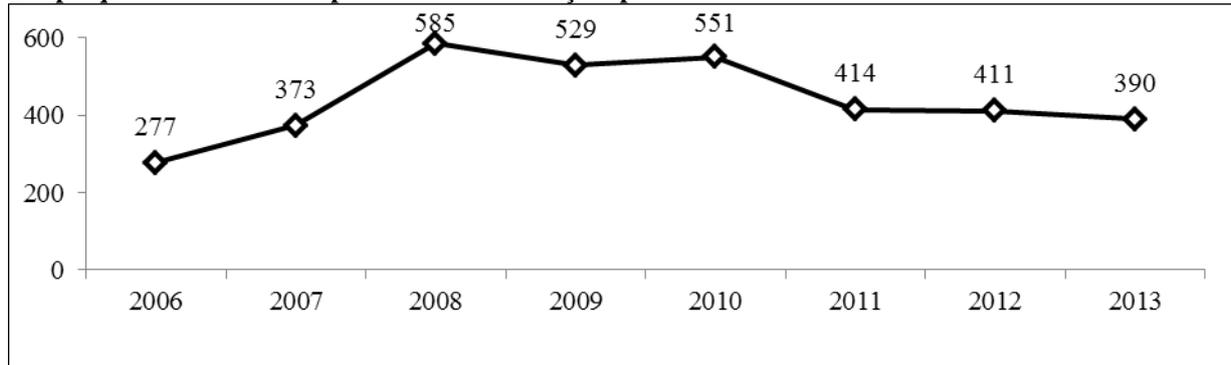
a) Volume des dossiers mettant en cause l'administration publique : une tendance à la baisse depuis 2011

Depuis 1996, année de démarrage effectif de ses activités, le nombre de dossiers reçus par l'institution du Médiateur du Faso et mettant en cause l'administration publique a régulièrement augmenté, mais depuis 2011, on observe une tendance inverse.

En effet, comme l'indique le graphique 11 le volume des plaintes mettant en cause les administrations publiques de l'Etat (ministères, institutions publiques, établissements publics, organismes à capitaux publics et les collectivités territoriales) est passé de 414 en 2011 à 390 en 2013.

⁷ Les données statistiques du Médiateur du Faso, comptabilisent les anciens dossiers reçus au cours des années antérieures et dont le traitement n'a pu être achevé au cours des précédents exercices. Ces dossiers qui sont alors reversés au cours des nouveaux exercices, occupent une place numérique importante. À titre d'exemple, si en 2012 le Médiateur du Faso a reçu 411 nouveaux dossiers, il a fallu reverser 375 autres provenant des années antérieures.

Graphique 11 : Volume des plaintes annuelles reçues par le Médiateur du Faso

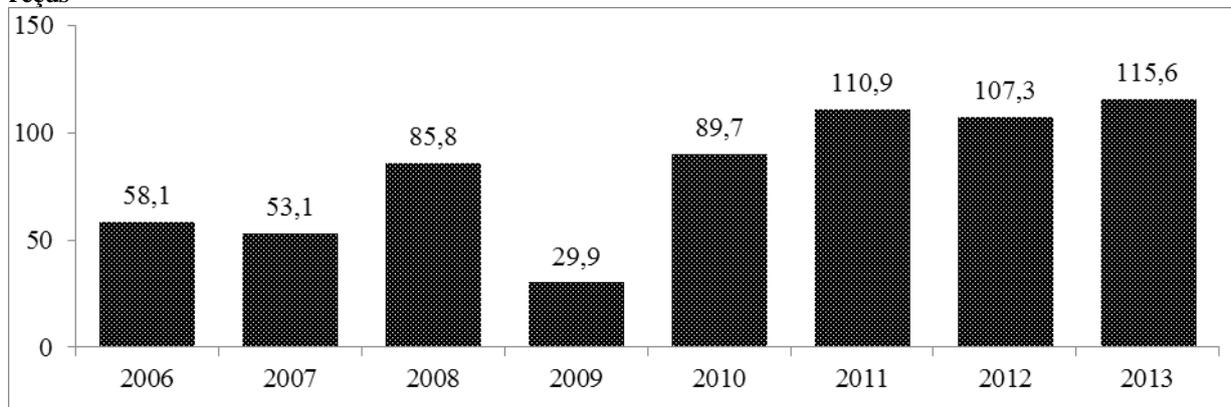


Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

- **Plaintes mettant en cause les institutions et les ministères : une hausse de 8,3 points entre 2012 et 2013**

Au cours de l'année 2009, il y a eu une amélioration dans le fonctionnement des institutions et des ministères. En effet, moins de 30% des structures appartenant à cette catégorie avaient été mises en cause. Cependant, depuis 2010 le plus grand nombre de plaintes reçues par le Médiateur du Faso mettent en cause les Institutions et les Ministères. L'exercice 2013 fait état de 115,6% des plaintes instruites mettant en cause les institutions et les ministères par rapport aux nouvelles réclamations reçues. Le graphique 12 illustre cette situation.

Graphique 12 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus



Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

Comme au cours de l'année précédente, la non-maîtrise des actes de procédures liées à la décongestion des actes administratifs au niveau régional semble être une des causes des dysfonctionnements.

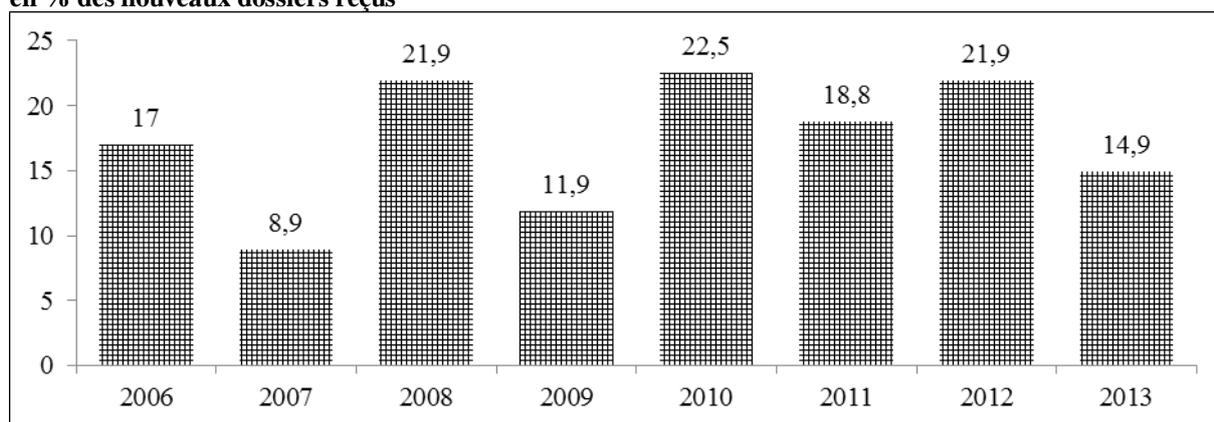
A la suite des ministères et institutions de l'Etat, le fonctionnement des établissements publics de l'Etat et des organismes à capitaux publics fait aussi l'objet de contestations de la part de réclamants.

- **Plaintes mettant en cause les Etablissements publics et les organismes à capitaux publics de l'Etat : une baisse de 7 points entre 2012 et 2013**

Entre 2012 et 2013, la proportion des plaintes mettant en cause les établissements publics et les organismes à capitaux publics de l'Etat est en baisse de 7 points alors qu'elle était en hausse de 3,1 points entre 2011 et 2012.

Cette baisse est le signe que les établissements publics et les organismes à capitaux publics ont amélioré leur fonctionnement.

Graphique 13 : Plaintes mettant en cause les Etablissements publics et les organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus



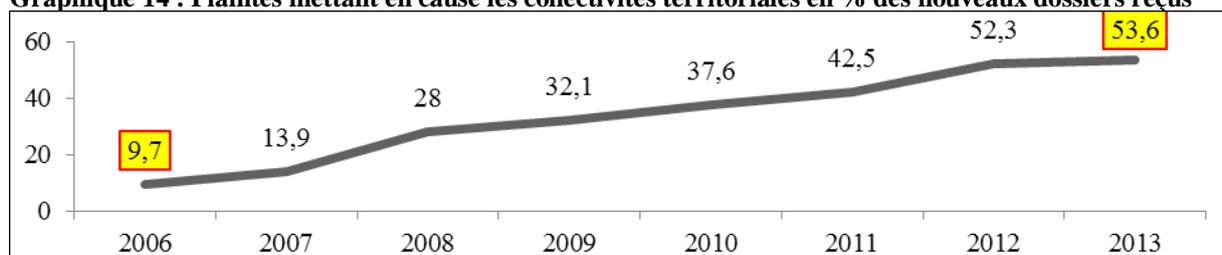
Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

- **Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en pourcentage des nouveaux dossiers reçus : une hausse de 43,9 points entre 2006 et 2013**

A l'instar des institutions et des ministères, les collectivités territoriales font l'objet de dysfonctionnements. En plus des litiges d'ordre foncier qui constituent la grande partie des plaintes, les collectivités territoriales font également l'objet de requêtes relatives à la carrière des agents communaux.

De 9,7% en 2006, la proportion des plaintes relatives aux dysfonctionnements des collectivités territoriales est passée à 53,6% en 2013. Cette augmentation de 43,9 points en 8 ans s'explique par la non-maîtrise des processus de décentralisation et de communalisation intégrale.

Graphique 14 : Plaintes mettant en cause les collectivités territoriales en % des nouveaux dossiers reçus

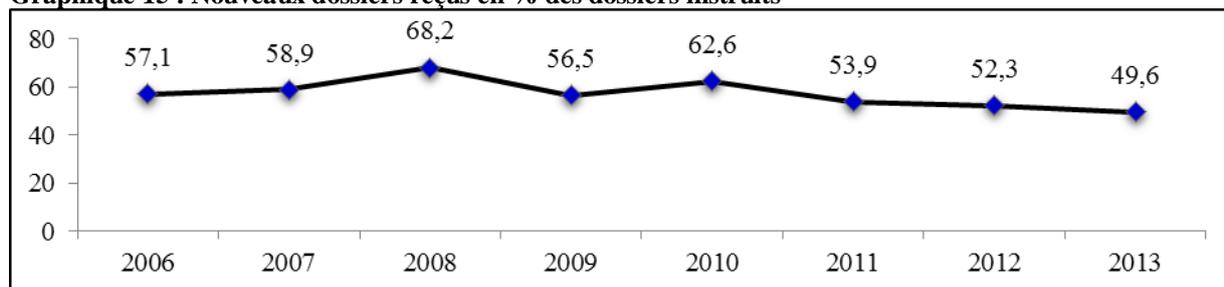


Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

b) Niveau de traitement des dossiers reçus : une baisse de 2,7 points entre 2012 et 2013

La proportion des nouveaux dossiers reçus en pourcentage des dossiers instruits est de 49,6% en 2013 contre 52,3% en 2012. En nous référant aux années antérieures, l'exercice 2013 montre que le nombre de nouveaux dossiers reçus est inférieur au nombre de dossiers non clos de 2012. Des efforts restent à faire pour accélérer le traitement des dossiers et réduire la proportion des anciens dossiers parmi les dossiers instruits.

Graphique 15 : Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits



Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

En baisse continue depuis 2011, le niveau de traitement des dossiers reçus en pourcentage des dossiers instruits reste moyen. A titre d'exemple, sur les 786 plaintes instruites au cours de l'année 2013, 353 soit 44,9% étaient en attente de suite de l'administration ou du réclamant. L'efficacité de l'institution a souvent été limitée par l'absence de suite donnée aux recommandations du Médiateur du Faso.

Il convient d'analyser ce manque de réaction de l'administration.

c) Réaction de l'administration : une hausse significative de 20,5 points du taux de réaction de l'administration entre 2012 et 2013

Il faut entendre par réactions, les réponses aux correspondances du Médiateur du Faso par l'administration. Ces réponses ne sont communiquées souvent à l'Institution qu'après plusieurs lettres de rappel.

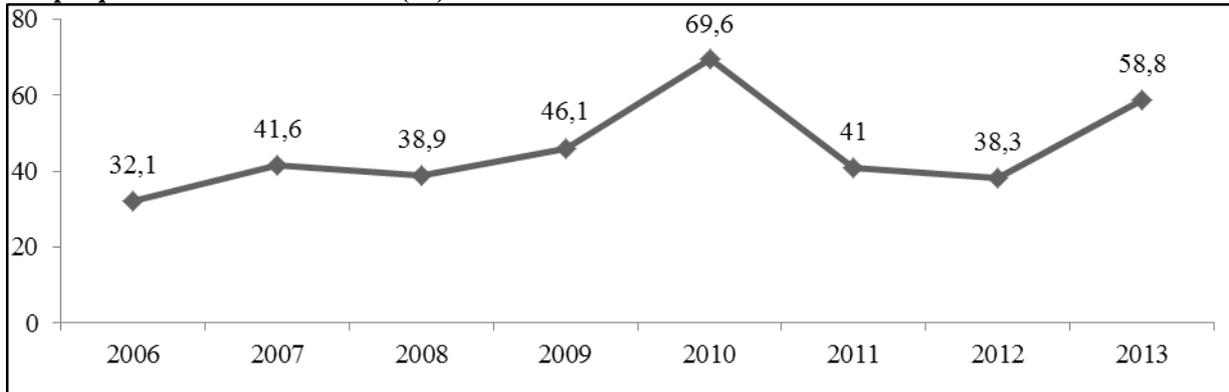
Se situant autour de 38% en 2012, le taux de réaction de l'administration au cours de l'année 2013 est passé à 58,8%, soit une hausse de 20,5 points par rapport à 2012.

Cette amélioration traduit le bon esprit des administrations qui perçoivent de plus en plus l'intérêt des conseils prodigués par le Médiateur du Faso dans le sens du renforcement de la bonne gouvernance administrative.

Cependant, le taux de réaction s'améliorerait si les communes mises en cause réagissaient aux interpellations du Médiateur du Faso. En effet, seulement 42,6% des saisines ont fait l'objet de réaction en 2013. Une situation qui est imputable à la méconnaissance de l'utilité sociale de l'Institution par les maires.

Le graphique ci-dessous fait ressortir le taux de réaction de l'administration.

Graphique 16 : Evolution du taux (%) de réaction de l'Administration



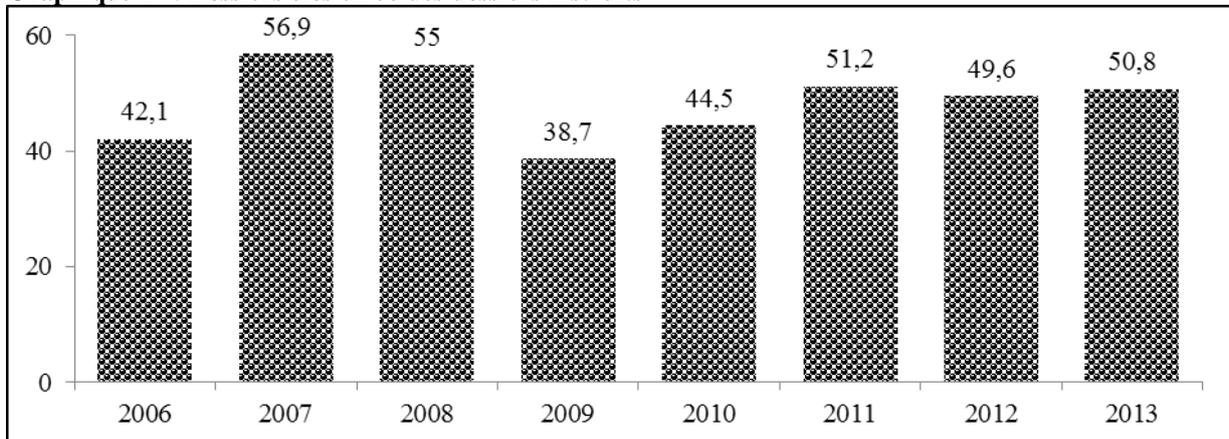
Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

d) Dossiers clos : une hausse de 1,2 point entre 2012 et 2013

La proportion du nombre de dossiers clos par rapport au nombre de dossiers reçus et instruits est de 50,8% en 2013, soit une augmentation de 1,2 point par rapport à 2012. Ce progrès s'expliquerait par l'effectivité des cadres de concertation entre les départements ministériels et le Médiateur du Faso depuis 2013.

Toutefois, ce taux demeure en deçà des attentes et s'expliquerait par le nombre élevé de plaintes en attente de réaction de l'Administration. Cet état de fait constitue un obstacle pour l'Institution qui n'arrive pas à instruire diligemment les requêtes.

Graphique 17 : Dossiers clos en % des dossiers instruits



Sources : rapport d'activités du Médiateur du Faso

I.2 GOUVERNANCE ET GESTION ECONOMIQUES

I.2.1 Politique macro-économique

Dans cette partie, la politique macro-économique est appréciée à travers une analyse de l'inflation, du Produit Intérieur Brut (PIB), de la Balance commerciale, de la part du budget affecté aux ministères prioritaires, des entrées nettes d'investissements directs étrangers et de la formation brute du capital fixe. Le niveau des indicateurs y relatifs est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Indicateurs de suivi de la politique macro-économique

<i>Indicateurs</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012*</i>	<i>2013*</i>
Taux d'inflation ⁸ (en %)	6,4	2,4	-0,3	10,7	2,6	-0,6	2,8	3,8	0,5
PIB par tête ⁹ (en milliers de FCFA)	212,0	218,0	224,0	250,9	256,5	281,0	310,6	351,8	366,3
Variation annuelle du PIB réel (en %) ⁹	8,7	6,3	4,1	5,8	3,0	8,4	6,6	9,0	6,6
Balance commerciale en % du PIB ¹¹	-10,1	-8,3	-8,9	-10,6	-5,8	-1,5	0,3	1,8	-6,2
Balance Biens et services en % du PIB ¹¹	-15,5	-13,5	-14,2	-16,4	-10,6	-7,4	-6,5	-5,0	-13,4
Solde courant ext. Hors dons en % du PIB ¹¹	-14,9	-12,3	-12,6	-14,9	-9,1	-6,1	-5,3	-4,4	-12,4
Part du budget affecté aux ministères prioritaires ¹⁰ (en %)	32,5	29,4	27,6	28,2	28,8	33,8	33,5	34,1	35,4
Part du budget affecté au Ministère de la santé ¹⁰ (en %)	5,8	7,1	8,4	9	9,5	12,1	11,5	12,0	12,59
Part du budget affecté au MENA (en %) ¹⁰	11	10,4	11	10,8	10,3	16,2	15,2	16,0	16,08
Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB ¹¹	0,6	0,6	5,0	1,2	0,9	0,4	0,4	2,2	1,9
Formation brute du capital fixe en % du PIB ¹³	19,69	19,12	21,24	20,64	22,51	22,77	25,32	23,82	25,57
Crédit à l'économie ¹¹ (en millions de FCFA)	475,2	542,3	546,6	660,5	672,0	770,6	951,5	1181,1	1492,3
Crédit à l'économie ¹¹ en % du PIB	16,5	17,8	16,9	17,7	17,0	17,3	18,8	19,9	23,4

Sources : BCEAO ; DGB ; DGEP

a. L'inflation

Après une hausse considérable de l'inflation en 2012, l'année 2013 est marquée par une légère hausse du niveau général des prix à la consommation. En effet, en 2013, l'inflation annuelle est de 0,5%, un niveau qui respecte la norme communautaire de l'UEMOA (<3%). Cette inflation est essentiellement la résultante de la hausse dans les fonctions « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+2,8%) et « transports » (1,9%) et de la baisse

⁸ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

⁹ Instrument Automatisé de Prévion (IAP) / Ministère de l'économie et des finances

¹⁰ Direction générale du Budget/ Ministère de l'économie et des finances

¹¹ BCEAO

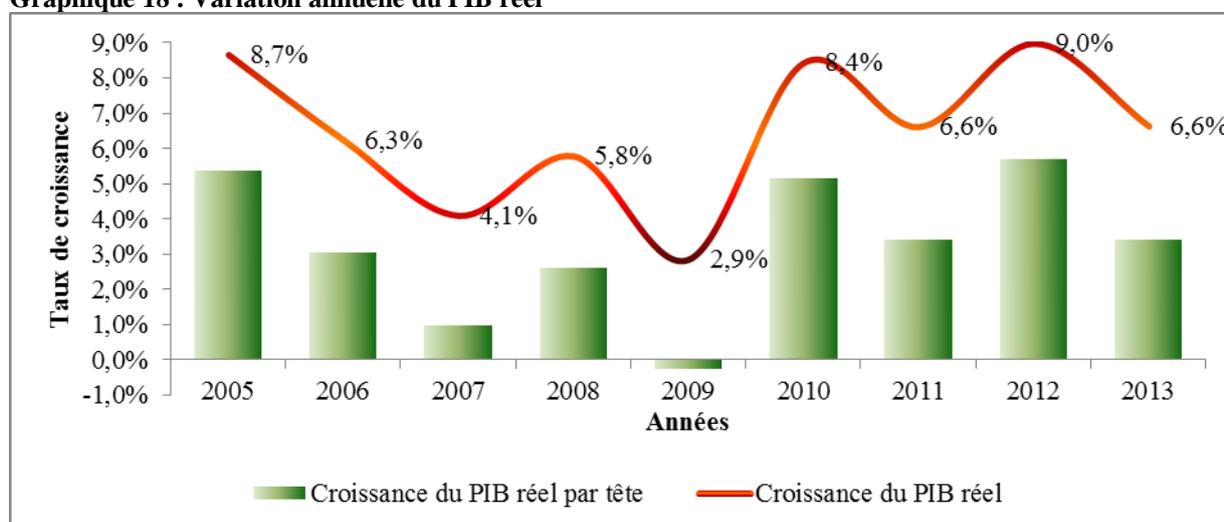
dans les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,4%) et « loisirs, spectacles et culture » (-1,4%). La bonne campagne agricole 2012/2013 et les mesures gouvernementales de contrôle des prix sont les principaux facteurs explicatifs de cette légère inflation.

b. Le Produit intérieur brut (PIB)

➤ Variation annuelle du PIB réel

En 2013, le taux de croissance économique enregistré au Burkina Faso est moins élevé que celui de 2012. En effet, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,6% en 2013 contre 9,0% en 2012. Le ralentissement du rythme de croissance économique résulte principalement de la baisse de la production de l'agriculture vivrière dans le secteur primaire.

Graphique 18 : Variation annuelle du PIB réel



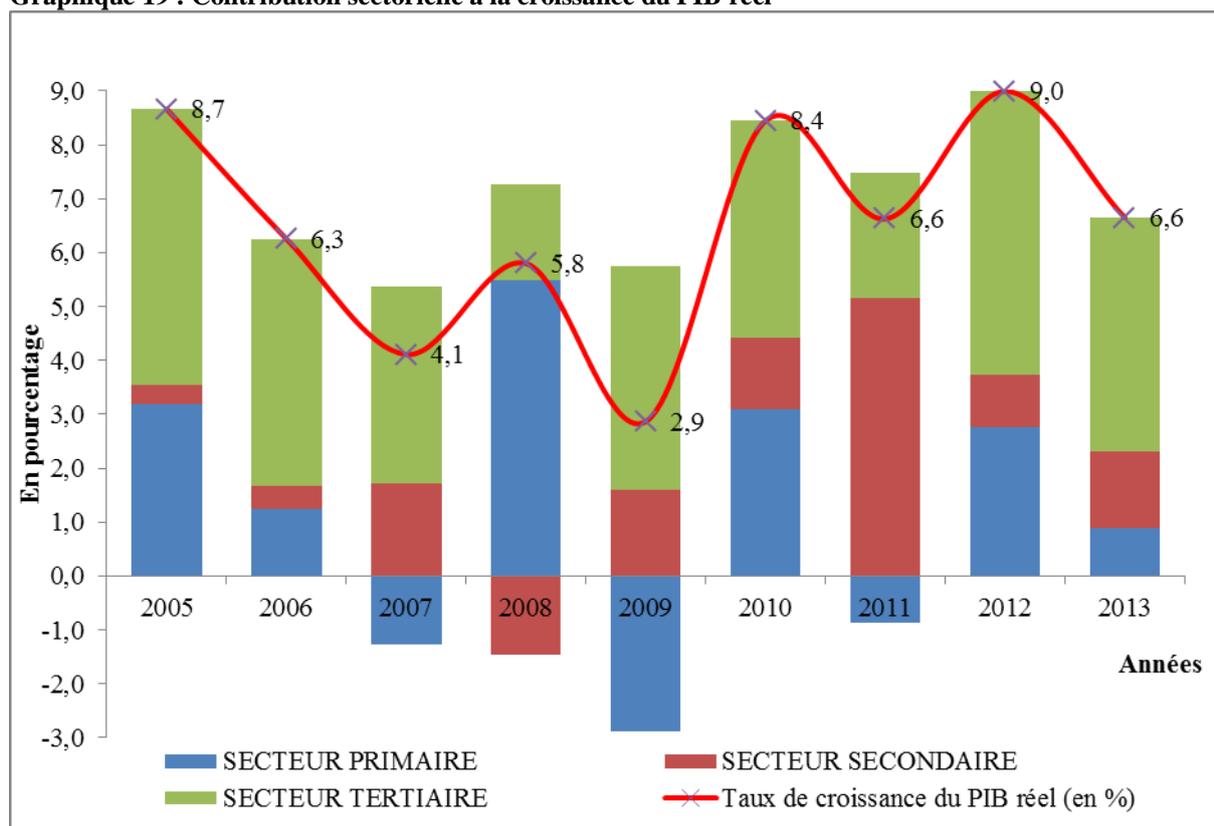
Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

La croissance du PIB en 2013 est principalement soutenue par les secteurs tertiaire et secondaire. Les taux de croissance des valeurs ajoutées de ces secteurs sont respectivement de 7,8% et 7,1%. Les contributions à la croissance de ces secteurs sont respectivement de 4,3 et 1,4 points.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 9,6% des services marchands en 2013 expliquée par la bonne orientation des secteurs du commerce, des services financiers et les retombées de certains événements d'envergure internationale (FESPACO, SITHO, Tour du Faso). En outre, les effets des mesures prises par le Gouvernement en septembre 2013 (relèvement des indemnités des agents de l'Etat, création d'emplois pour les jeunes et les femmes, consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables, etc) ont contribué à consolider la croissance du secteur notamment les services non marchands.

La croissance du secteur secondaire est quant à elle expliquée par la bonne orientation de l'ensemble de ses sous-composantes notamment les industries extractives (+8,0%), les BTP (6,6%) et les industries manufacturières (6,9%).

Graphique 19 : Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel



Source : Instrument Automatisé de Prédiction (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

➤ *Le PIB par tête*

Le PIB moyen par habitant en valeur nominale a été de 366 332 FCFA en 2013 contre 351 789 FCFA en 2011, soit une progression de 4,1%.

En terme réel, le PIB par tête est ressorti à 239 641 FCFA en 2013, en progression de 3,4% contre 5,7% en 2012.

La faible croissance des richesses par habitant créées sur la période traduit une faible performance de l'économie burkinabé en termes de niveau de vie, due en partie à l'annihilation des efforts de développement par la forte croissance démographique (3,1% par an selon les résultats du RGPH 2006).

c. Variation de la formation brute du capital fixe en rapport avec le PIB

La part de la formation brute de capital fixe (FBCF) dans le PIB nominal ou taux de formation brute de capital fixe nominal a été de 25,6% en 2013, contre une valeur ré-estimée de 23,8% en 2012, soit une baisse de 1,8 point, la valeur définitive de 2011 étant de 25,3%. Sur la période 2009-2013, la part de la FBCF a varié entre 22,5% et 25,5%. Cette progression est aussi imputable aux FBCF privée que publique (rénovation de l'aéroport international de Ouagadougou, construction de barrages et de routes, etc.) qui enregistreraient des hausses respectives de 10,2% et 22%.

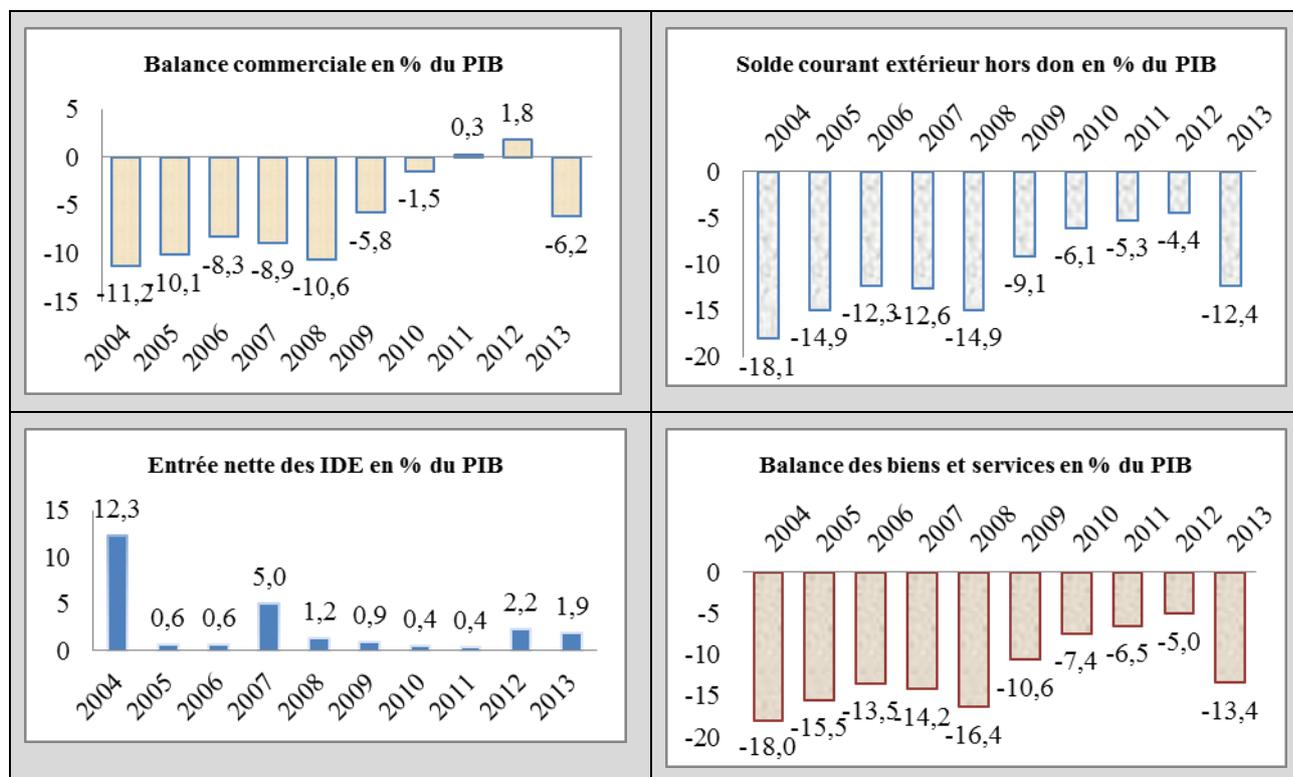
d. Echanges extérieurs (solde commercial, biens et services et courant hors dons publics, Variation des entrées nettes d'investissements directs étrangers) en rapport avec le PIB

De 2009 à 2013, les échanges extérieurs du Burkina Faso ont été caractérisés par une phase d'amélioration continue de la balance commerciale de 2009 à 2012 suivie d'une détérioration en 2013. En effet, le solde de la balance commerciale, en pourcentage du PIB, est passé d'un déficit de 5,8% en 2009 à 1,5% en 2010. On enregistre, par contre des excédents de 0,3% et 1,8% respectivement en 2011 et 2012. En 2013 on observe un déficit de 6,2%. Sur la période sous revue, l'évolution de la balance commerciale a été principalement influencée par celle de l'or marchandise qui est devenu le premier produit d'exportation du Burkina Faso depuis l'année 2009.

S'agissant de la balance des biens et services et du solde courant extérieur hors dons, ils ont connu la même évolution que celle de la balance commerciale. En effet, le solde de la balance des biens et services, en pourcentage du PIB nominal, est passé de -10,6% en 2009 à -5,0% en 2012 pour s'établir à -13,4% en 2013. Quant au solde extérieur hors dons, après avoir affiché un niveau de -9,1% en 2009, il s'est établi à -4,4% et -12,4% respectivement en 2012 et 2013.

Signalons que la dégradation des indicateurs en 2013 fait suite à la mauvaise orientation des cours mondiaux de l'or. De ce fait, les recettes d'exportation du métal jaune ont chuté de près de 351,0 milliards de FCA (soit -69,8%) en 2013 par rapport à 2012, ce qui dénote de la vulnérabilité de l'économie burkinabè tournée vers l'extérieur. Ainsi, la norme communautaire de l'UEMOA d'un déficit courant hors dons à moins de 5% du PIB nominal n'a pas été respectée en 2013. Il est donc nécessaire que des efforts soient entrepris pour la diversification des produits d'exportation.

Graphique 20 : Evolution des indicateurs des échanges extérieurs et des IDE en rapport avec le PIB nominal



Source : BCEAO/BOP

Par ailleurs, après le pic (5,0%) enregistré en 2007, année précédant le démarrage des activités de production minière, le rapport des investissements directs étrangers et du PIB nominal n'a guère atteint 3,0% jusqu'en 2013. D'une baisse continue de 2007 à 2010, les investissements directs étrangers ont connu un redressement en 2012 puis un repli en 2013, en se situant respectivement à 2,2% et 1,9% du PIB nominal.

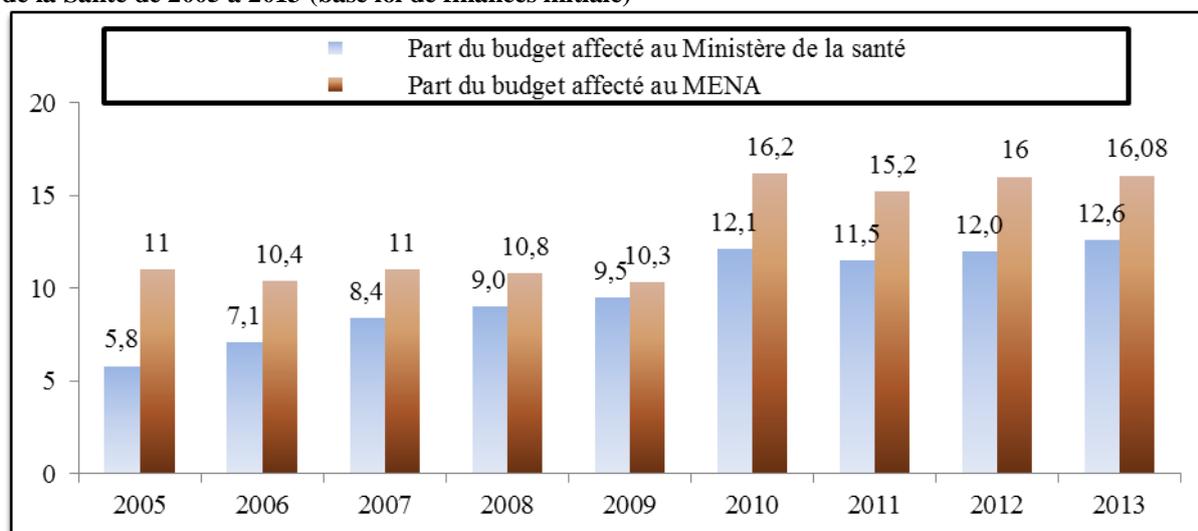
e. Part du budget affecté aux ministères prioritaires

La part du budget de l'Etat allouée aux secteurs prioritaires s'est établie à 35,4% en 2013 pour une norme de 33,7% définie dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers. Il ressort donc un respect de la norme avec un dépassement de 1,7 point. Ce ratio a évolué à la baisse sur la période 2005-2007 avant d'afficher une tendance à la hausse sur la période 2008-2013.

La part du budget alloué au Ministère de la santé en 2013 a représenté 12,6% du budget de l'Etat pour une norme de 12,5%, soit un respect de ladite norme. Cette part s'est inscrite en hausse sur la période 2005-2013 avec toutefois un fléchissement en 2011.

Quant au MENA, sa part dans le budget de l'Etat, gestion 2013 s'est chiffrée à 16,1% pour un taux plancher de 15,6% défini dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers. Sur la période 2010-2013, le poids des dépenses allouées au département de l'éducation est resté supérieur à 15,0% contre un niveau inférieur à 12% sur la période 2005-2009.

Graphique 21 : Evolution des parts budgétaires des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale et de la Santé de 2005 à 2013 (base loi de finances initiale)



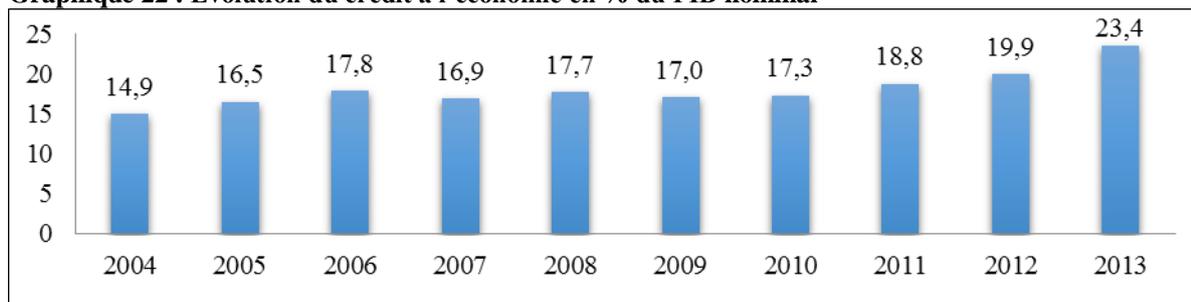
Source : DGB/MEF

f. Evolution du crédit à l'économie en rapport avec le PIB

Depuis 2010, le crédit à l'économie connaît un important accroissement annuel. En effet, son montant, en hausse continue, a progressé de 14,7% en 2010 puis de 24,1% et 26,3% respectivement en 2012 et 2013. Cette croissance traduit les effets, entre autres, des conditions d'assouplissement des crédits (baisse des taux directeurs BCEAO, baisse des taux d'intérêt des banques, gratuité de certains services bancaires, redéfinition de la quotité cessible, etc.) et des opérations d'injections de liquidité effectuées par la BCEAO.

De façon subséquente, le crédit à l'économie en pourcentage du PIB nominal, a connu une hausse depuis 2010, passant de 17,3% en 2010 à 19,9% et 23,4% respectivement en 2012 et 2013.

Graphique 22 : Evolution du crédit à l'économie en % du PIB nominal



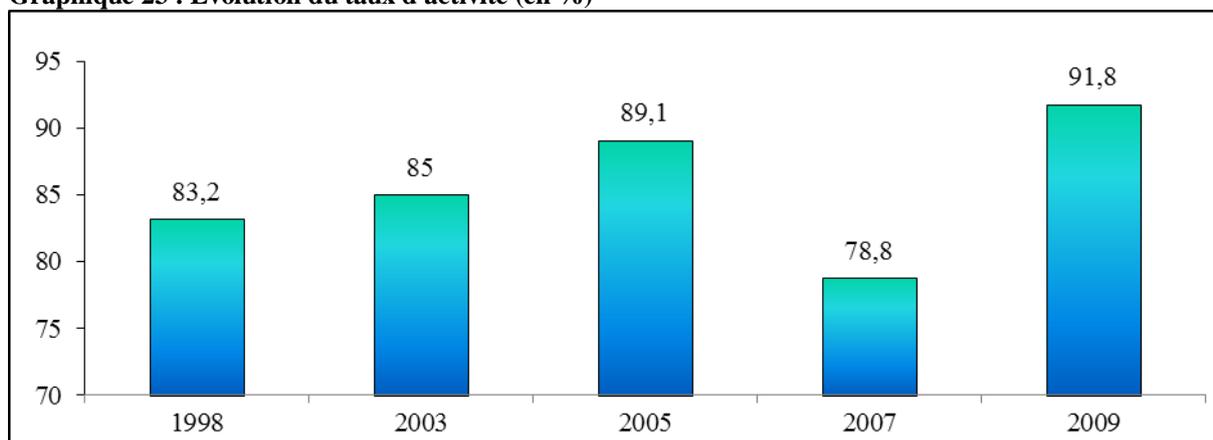
Source : BCEAO/statistiques monétaires

I.2.2 Emploi

L'emploi est analysé ici à travers le taux d'activité et le taux de chômage urbain.

La proportion des actifs dans la population en âge de travailler (15-64 ans) est très importante au Burkina Faso et cela offre au pays de grandes potentialités en matière de main d'œuvre. En effet, le taux d'activité a atteint 91,8 % en 2009.

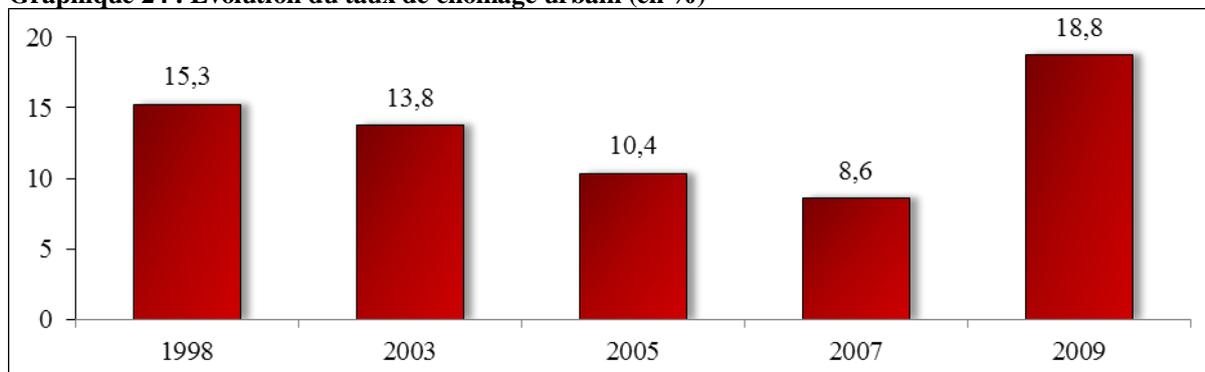
Graphique 23 : Evolution du taux d'activité (en %)



Source : INSD/EP98 ; EBCVM2003 ; EICVM2009

Cependant, le taux de chômage de cette main d'œuvre demeure élevé et constitue une préoccupation, surtout en milieu urbain.

Graphique 24 : Evolution du taux de chômage urbain (en %)



Source: INSD/EP98; EBCVM 2003; EICVM 2009

I.2.3 Mobilisation des ressources intérieures

La mobilisation des ressources fait allusion au rapport de la masse monétaire (M2), les recettes fiscales et le solde budgétaire de base au PIB.

Tableau 10 : Indicateurs de mobilisation des ressources

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
Rapport M2 au PIB ¹² (en %)	20,9	21,6	25,1	24,4	28,1	29,6	29,6	29,4	30,2
Recettes fiscales en % du PIB	11,7	11,9	12,5	11,9	12,5	12,7	13,7	15,0	15,6
Solde budgétaire de base en % du PIB	-4,0	-4,9	-4,7	-4,4	-3,7	-3,7	-3,2	-3,9	-3,1

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

a. Rapport M2 au PIB

La liquidité monétaire dans l'économie burkinabé est en progression continue au cours des cinq dernières années, ressortant à 30,2% du PIB nominal en 2013 contre 29,4% et 29,6% respectivement en 2011 et 2012.

b. Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB

Au niveau des finances publiques, les recettes fiscales ont maintenu leur tendance haussière sur la période 2006-2013, contribuant ainsi à contenir le déficit budgétaire dans les limites acceptables. En effet, les recettes fiscales sont passées de 362,3 milliards FCFA en 2006 à 992,8 milliards FCFA en 2013, soit une progression annuelle moyenne de 14,8%. La hausse des recettes fiscales a conforté la pression fiscale qui est passée de 11,9% en 2006 à 15,6% en 2013 soit un gain de 3,7 points. En fin décembre 2013, la mobilisation des recettes fiscales a encore progressé, passant de 891,1 milliards de FCFA à fin décembre 2012 à 992,8 milliards de FCFA, soit une augmentation de 11,4%.

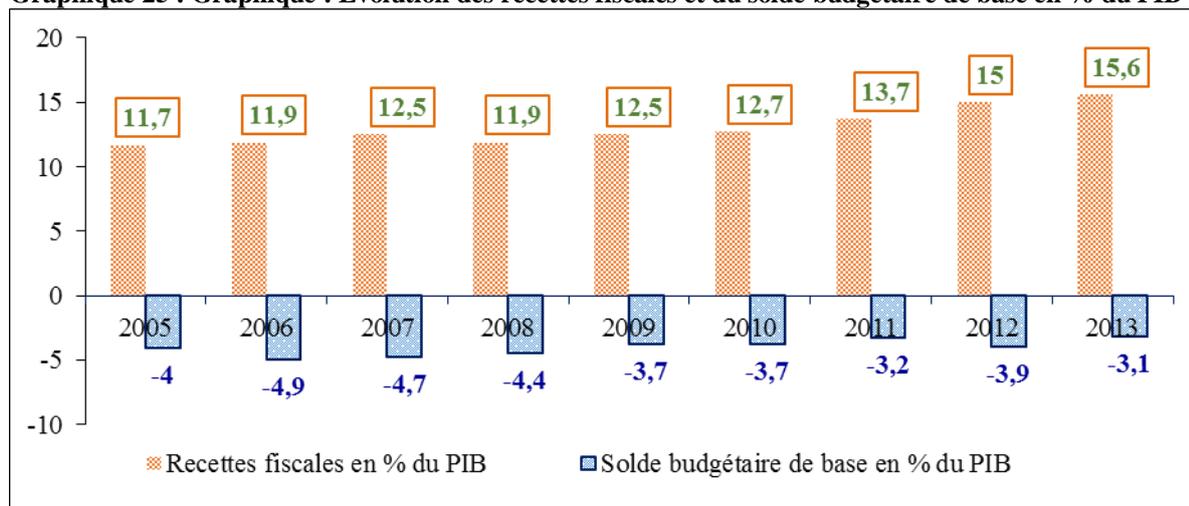
Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la poursuite des actions entreprises par le Gouvernement et ayant trait à la modernisation des administrations fiscales, la mise en œuvre de l'approche unités de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal, et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Ces performances sont aussi imputables à plusieurs actions entreprises par les régies en 2013, et l'institution de la taxe spécifique sur les transactions relatives aux titres miniers, l'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les importations des sociétés minières en phase d'exploitation et des sociétés ayant signé des contrats plans avec l'Etat, la poursuite de la simplification des procédures de dédouanement.

Ces résultats ont également permis au solde budgétaire de base de s'améliorer en s'affichant à -3,1% du PIB en 2013 contre -3,9% du PIB en 2012.

¹² Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances

* Données obtenues par estimation

Graphique 25 : Graphique : Evolution des recettes fiscales et du solde budgétaire de base en % du PIB



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

I.2.4 Exécution du budget

L'analyse de l'exécution du budget est faite à travers les taux d'exécution des ministères de la Santé et de l'Education Nationale, des dépenses réelles totales et du taux de réalisation des recettes ordinaires. Ces indicateurs, jusque-là calculés sur la base des dotations de la loi de finances initiale ou rectificatives, sont désormais calculés sur la base des dépenses et des dotations définitives.

Tableau 11 : Niveau des indicateurs relatifs au budget

Indicateurs (en %)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ¹⁴
Taux d'exécution du budget du Ministère de la santé	100,0	98,4	99,8	102,3	96,2	103,3	96,3	98,0	94,3	98,3
Taux d'exécution du budget du MENA	102,7	94,3	100,5	115,6	101,2	102,1	96,8	107,5	100,8	102,3
Dépenses réelles totales par rapport aux dotations définitives ¹³	99,7	96,7	97,2	97,5	96,2	96,7	95,8	98,0	97,7	98,4
Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives	89,5	86,0	83,4	87,6	89,5	85,0	94,1	115,9	107,1	95,8

Source : Annuaire Statistique budgétaire et Rapport trimestriel sur l'exécution du budget(DGB)

¹⁴ Les chiffres de 2013 sont provisoires

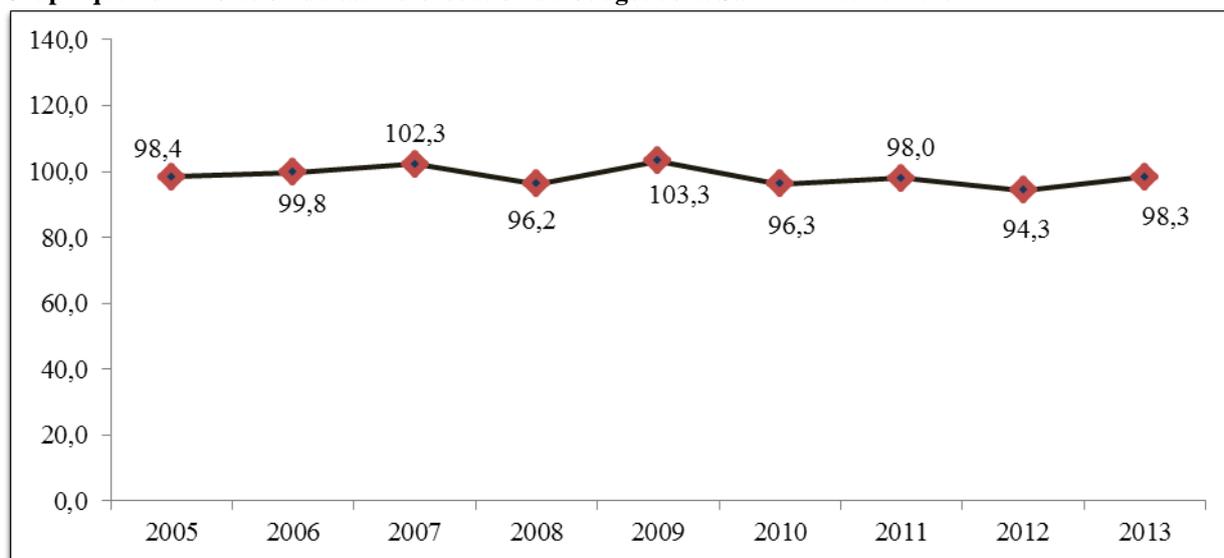
¹³ Hors financements extérieurs et Dette

a. Taux d'exécution du budget des Ministères prioritaires

Le budget du Ministère de la santé affiche un taux d'exécution hors financements extérieurs et dette de 98,3% en 2013 contre 94,3% en 2012, soit un gain de 4 points principalement imputable aux dépenses d'investissements qui ont enregistré de bonnes performances avec un taux d'exécution de 100% en 2013 contre 76,1% en 2012.

Sur la période 2009-2013, le taux de consommation du budget de la santé est resté supérieur à 94%, soit 4 points de plus que le plancher de 90% requis dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 26 : Evolution du taux d'exécution du budget de la Santé de 2004 à 2013

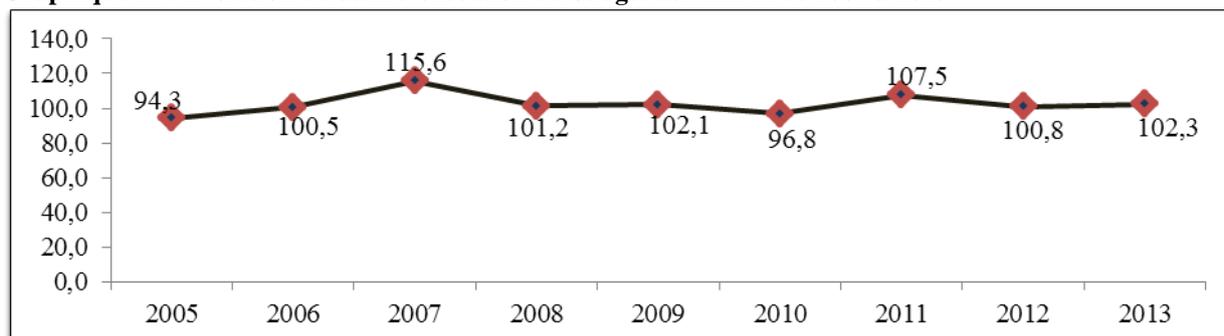


Source : Annuaire Statistique budgétaire et Rapport trimestriel sur l'exécution du budget(DGB)

Quant au MENA, son taux de consommation budgétaire hors financements extérieurs et dette a progressé de 1,5 point, passant de 100,8% en 2012 à 102,3% en 2013. Cette performance est essentiellement imputable aux dépenses de personnel et de fonctionnement dont les niveaux d'exécution affichent des hausses respectives de 1,3 point et de 5,0 points.

Sur les cinq dernières années, l'exécution du budget du MENA affiche de bonnes performances avec un taux d'exécution annuel qui est resté supérieur à 96%, traduisant ainsi le respect de la norme de 90% requise dans le cadre des engagements du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Graphique 27 : Evolution du taux d'exécution du budget du MENA de 2004 à 2013



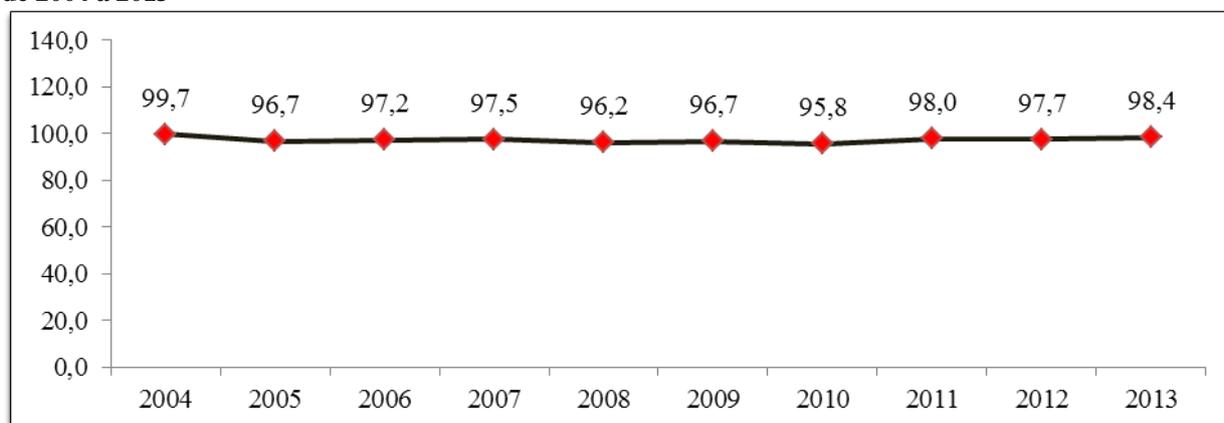
Source : Annuaire Statistique budgétaire et Rapport trimestriel sur l'exécution du budget(DGB)

b. Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Le taux d'exécution du budget de l'Etat hors financements extérieurs et dette est passé de 97,7% en 2012 à 98,4% en 2013, soit une progression de 0,7 point principalement imputable aux dépenses de fonctionnement et d'investissements qui enregistrent des taux d'exécution en progression respectivement de 2,2 points et de 4,4 points.

Ce taux affiche un niveau supérieur à 95% sur la période 2005-2013, avec un pic de 98,4% atteint en 2013. Cette performance est le reflet des efforts du gouvernement entrepris ces dernières années en vue de l'amélioration du niveau d'exécution des dépenses publiques.

Graphique 28 : Evolution du taux d'exécution des dépenses réelles par rapport aux dotations définitives de 2004 à 2013



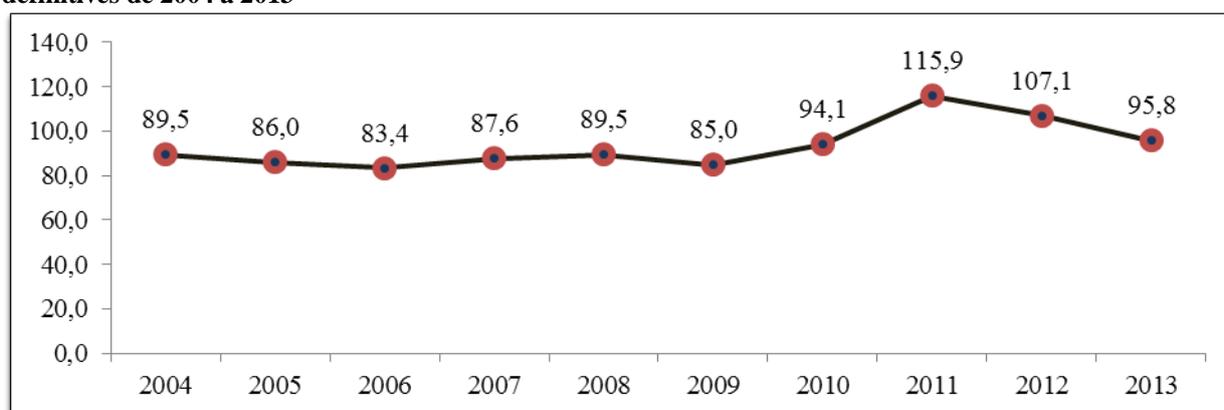
Source : Annuaire Statistique budgétaire et Rapport trimestriel sur l'exécution du budget(DGB)

c. Recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives

Le taux de recouvrement des recettes ordinaires du budget de l'Etat s'élève à 95,8% en 2013 contre 107,1% en 2012, soit un repli de 11,3 points principalement imputable aux recettes fiscales qui ont perdu 13,3 points de recouvrement par rapport à 2013. Cette contreperformance est expliquée en partie par les mesures gouvernementales de 2013 qui ont induit la baisse du taux de certaines catégories de recettes.

Toutefois, il convient de noter que le taux de recouvrement des recettes ordinaires est resté supérieur à 94% depuis 2010 alors que sur la période 2004-2009, cet indicateur affichait un niveau de réalisation inférieur à 90%. Cette performance réalisée au cours de ces quatre dernières années est imputable aux efforts consentis dans le recouvrement des recettes propres notamment par la mise en œuvre de l'approche unité de recouvrement initiée depuis 2009 par le MEF, le renforcement du contrôle fiscal, de la lutte contre la fraude, le faux et la corruption et la simplification ainsi que la modernisation du système fiscal et douanier. A cela s'ajoutent les actions de communication et de sensibilisation dans le sens de renforcer le dialogue interne à l'endroit des usagers et des partenaires pour un plus grand civisme entreprises à travers des journées portes ouvertes dans chaque région et par chaque régie.

Graphique 29 : Evolution du taux de recouvrement des recettes ordinaires par rapport aux prévisions définitives de 2004 à 2013



Source : Annuaire Statistique budgétaire et Rapport trimestriel sur l'exécution du budget (DGB)

I.3 GOUVERNANCE DES ENTREPRISES

Le nombre d'assurés sociaux et le nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail sont des indicateurs qui permettent la mesure du niveau de respect du droit du travail.

Tableau 12 : Evolution du nombre d'assurés sociaux à la CNSS (travailleurs immatriculés à la CNSS)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'assurés sociaux à la CNSS	162 372	175 317	190 438	207 265	224 208	235 347	261 920	283481	298 698
Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux de travail	440	459	578	673	710	739	756	1 104	996
Dont rupture de contrat de travail	336	260	325	448	424	364	390	545	547
Dont non-paiement de salaire	36	98	113	82	109	143	163	234	234
Dont reconstitution de carrière	9	11	19	30	15	10	16	65	28
Dont référés	31	53	52	52	89	70	79	104	111
Dont sécurité sociale	4	20	24	3	8	5	11	33	18
Dont autres	24	17	45	58	65	147	97	123	58

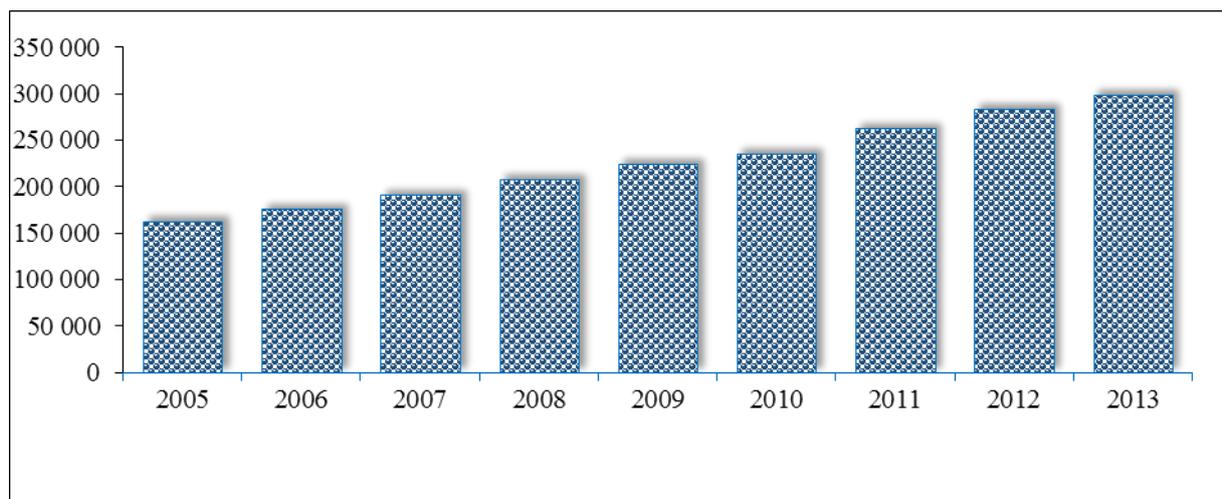
Source : Annuaire CNSS, annuaire statistique du Ministère de la justice

a) assurés sociaux

Ici, le concept de travailleurs immatriculés à la CNSS est actuellement utilisé pour mieux cadrer avec la notion d'assurés sociaux qui est complexe.

L'effectif global des travailleurs immatriculés à la CNSS de 2005 à 2013 présente une évolution à la hausse d'une année à l'autre. Cette évolution est le signe d'une augmentation de la création d'emplois dans le secteur privé et également du respect du droit de travail dans le dit secteur. On remarquera que 2010, année de licenciement et de faible emploi suite aux difficultés rencontrées par certaines sociétés industrielles (SOSUCO, DAFANI) et le secteur cotonnier, est l'année qui a enregistré la faible hausse. La reprise est constatée à l'année suivante. Mais cette hausse a été relativement freinée en 2012 et en 2013 avec la baisse du cours de l'or qui a entraîné des cessations de contrats dans les entreprises minières.

Graphique 30 : Nombre d'assurés sociaux à la CNSS

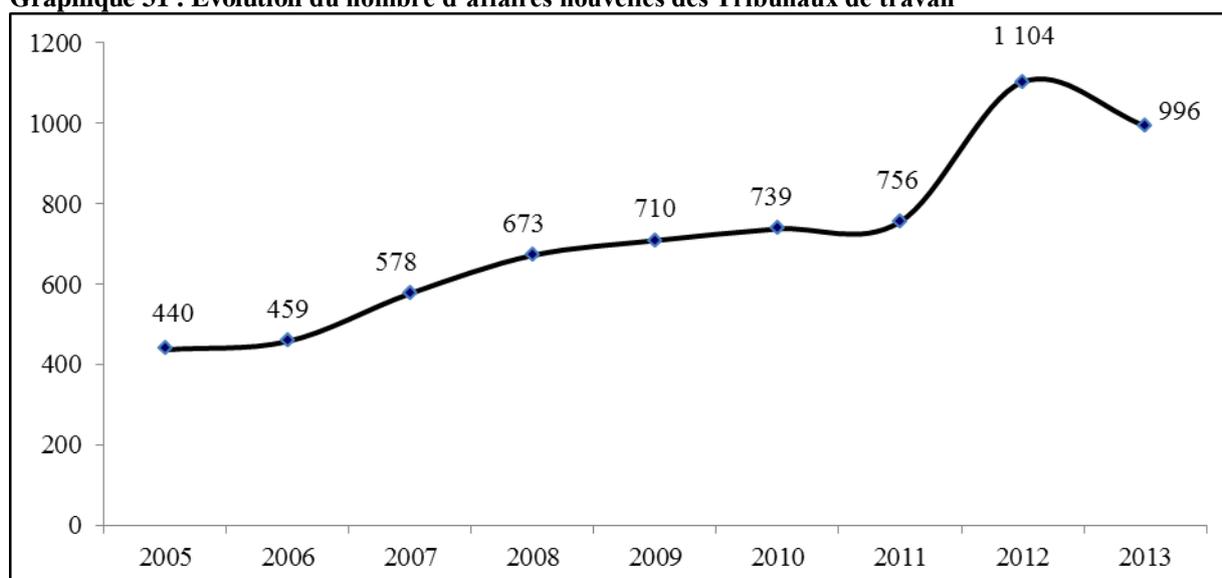


Source : Annuaire CNSS

b) Affaires nouvelles dans les tribunaux du travail : une baisse du nombre d'affaires nouvelles dans les tribunaux de travail en 2013

Les tribunaux du travail connaissent en 2013 une baisse des affaires nouvellement reçues. En effet, après une hausse en 2012 de 45,0% par rapport à 2011, le nombre d'affaires a régressé de 9,8% en 2013. Néanmoins force est de constater que sur la période 2005-2012, ce nombre a plus que doublé passant de 440 à 1104 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 14,0%. Les affaires qui arrivent nouvellement dans les tribunaux de travail sont composées majoritairement d'affaires relatives aux ruptures de contrat de travail et aux non paiements de salaire. Elles sont composées de 54,9% de ruptures de contrat en 2013 contre 49,4% en 2012 et 23,5% de non paiements de salaire en 2013 contre 21,2% en 2012.

Graphique 31 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des Tribunaux de travail



Source : Annuaire statistique du Ministère de la Justice

I.4 DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

I.4.1 Dépendance en matière de développement

Tableau 13 : Niveau des indicateurs relatifs à la dépendance en matière de développement

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
Dettes extérieures en % de la dette totale	92,1	87,9	81,9	86,4	84,5	84,4	80,3	78,6	74,7
Dettes totales (en % du PIB)	44,1	22,5	25,1	24,8	27,6	29,7	28,8	27,7	27,2
Service payé de la dette en % des exportations de biens et services	18,9	13,5	15,3	10,7	17,8	7,1	5,1	5,4	6,7
Aide publique au développement en % du PIB	12,4	11,9	12,7	12,3	15,1	11,7	10,6	10,0	8,9
Dettes extérieures/PIB	40,6	19,8	20,5	21,4	23,3	25,1	23,1	21,8	20,3
Service de la dette sur recette courante	16,9	14,3	14,5	9,8	16,5	9,8	8,6	9,1	9,4

Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

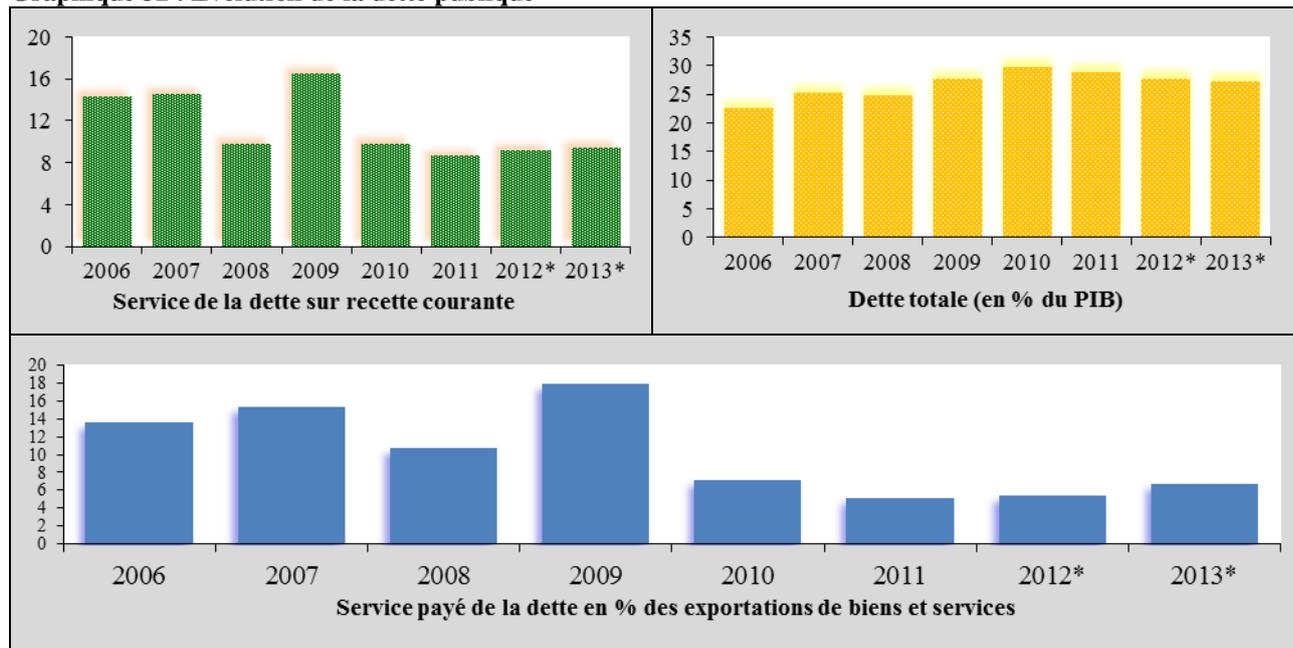
a. Dette publique

L'encours de la dette publique s'est chiffré à 1 731,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2013. Il est constitué de 1 294,2 milliards de FCFA de dette extérieure et de 437,8 milliards de FCFA de dette intérieure. Comparativement à fin décembre 2012, l'encours de la dette publique a enregistré une hausse de 89,7 milliards de FCFA imputable à ses deux composantes. La part de dette extérieure a été de 74,7% en 2013 contre 78,6% en 2012.

Le ratio « dette totale rapportée au PIB » est passé de 25,1% en 2006 à 27,2% en 2012 pour un seuil communautaire fixé à 70% au maximum.

Les ratios « Service de la dette sur recette courante » et « Service de la dette extérieure sur recettes d'exportations des biens et services » ont observé une tendance baissière sur la période 2005-2013, en dépit d'un redressement constaté en 2012 et 2013. Le service de la dette rapporté aux recettes courantes est passé de 14,3% en 2006 à 9,4% en 2013 pour une norme de 20% maximum. Le service de la dette extérieure en pourcentage des exportations des biens et services s'est situé à 6,7% en 2013 contre un niveau de 13,5% en 2006 pour une norme de 25% maximum. Ce résultat est imputable à la mise en œuvre de la stratégie annuelle d'endettement public.

Graphique 32 : Evolution de la dette publique



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

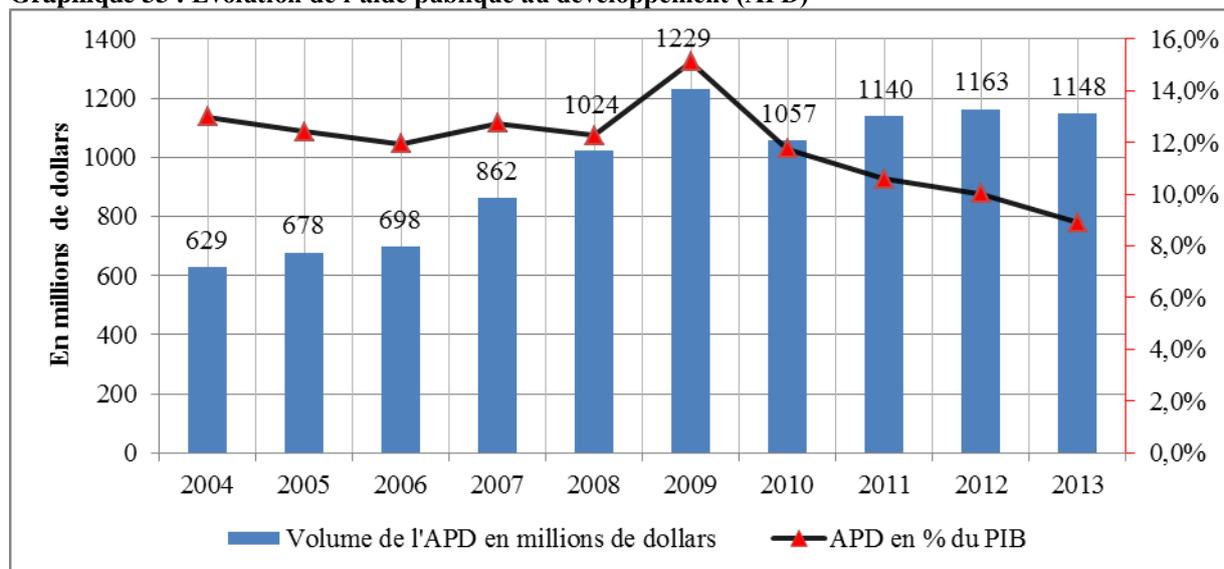
b. Aide publique au développement en % du PIB

L'aide publique au développement est mesurée dans cette partie à travers le rapport des ressources extérieures et le PIB nominal.

Le rapport des ressources extérieures au PIB est en baisse depuis 2009. En effet, il est passé de 15,1% en 2009 à 8,9% en 2013. Le pic enregistré en 2009 est expliqué par les efforts de mobilisation des ressources extérieures pour venir en aide aux sinistrés du 1^{er} septembre 2009. Toutefois, au cours des dix (10) dernières années, l'Aide Publique au Développement (APD) au profit du Burkina Faso a enregistré une tendance à la hausse, passant de 629,00 millions dollars US en 2004 à 1 148,14 millions de dollars US en 2013.

La contraction du ratio APD en pourcentage du PIB entre 2010 et 2013 est la résultante d'un ralentissement de l'accroissement de l'APD dû aux différentes crises successives qu'ont connues les pays européens entre 2008 et 2011 et de la hausse plus que proportionnelle du PIB nominal.

Graphique 33 : Evolution de l'aide publique au développement (APD)



Source : Instrument Automatisé de Prévision (IAP) / DGEP / Ministère de l'économie et des finances

I.4.2 L'enseignement primaire

L'analyse du développement de l'enseignement primaire est faite à travers les indicateurs d'accès et de qualité du système éducatif. L'évolution de ces indicateurs est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14: Niveau des indicateurs d'appréciation du développement de l'enseignement primaire

Indicateurs	2000/01	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Taux Brut d'Admission au primaire (en %)	73,2	80,7	86,5	78	85,8	85,7	88,3	92,2	97,0
Taux Brut de Scolarisation dans le primaire (en %)	45,9	67,0	71,8	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83,0
Taux Brut de Scolarisation dans le primaire des filles(en %)	37,9	60,1	65,7	67,7	71,2	75,0	78,1	81,0	83,2
Taux net de scolarisation dans le primaire (en %) ¹	36,9	53,7	58,8	57,9	57,4	60,9	62,2	63,2	64,4
Ratio élèves/maître dans le primaire	52,1	54,0	55,3	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,2
Taux d'Achèvement du Primaire(en %)	27,4	35,4	38,9	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6
% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes ¹⁵			67,8		73,5	-			nd

Sources des données : Annuaire statistiques du MENA et QUIBB 2007 et EICM 2009

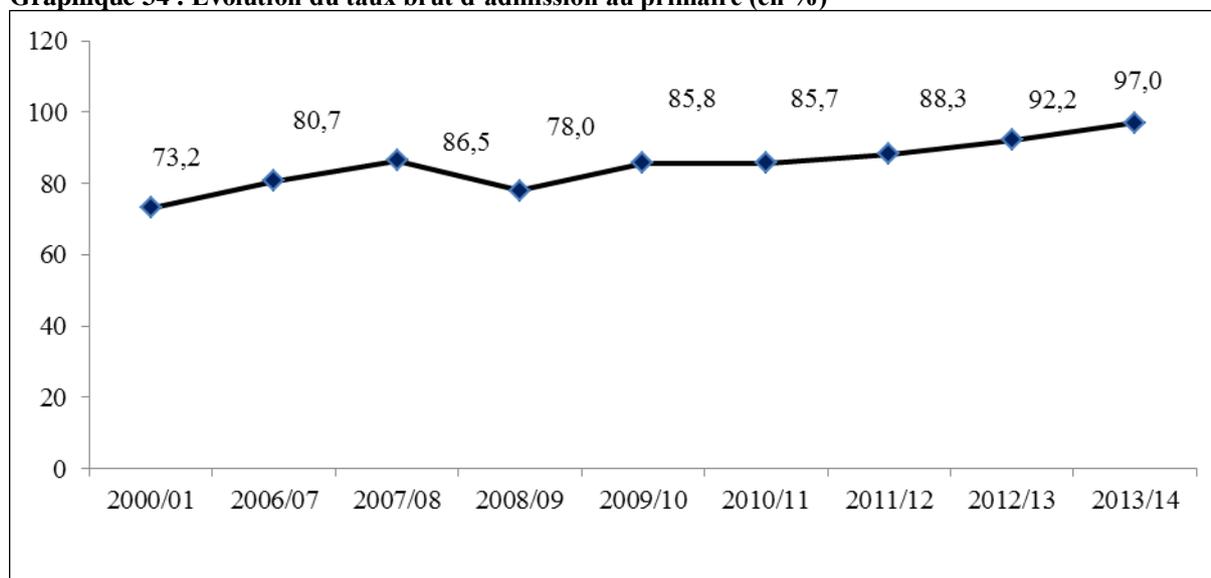
¹⁵ Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007.

a. Taux brut d'admission (TBA) au CP1 : une évolution croissante depuis l'année scolaire 2010/2011

Le taux brut d'admission au CP1 est une mesure de l'accès à la première année de l'enseignement primaire et de la capacité du système éducatif à accueillir la population en âge de commencer sa scolarité. Au cours de l'année scolaire 2013/2014, parmi cent (100) enfants en âge d'admission à l'école (6 ans), 97 ont été effectivement admis au CP1, soit une hausse de 4,8 points par rapport à l'année scolaire précédente et de 11,3 points par rapport à 2010/2011. Des différences existent entre filles et garçons en ce qui concerne l'admission à l'école. Pendant que presque tous les garçons (99%) en âge d'admission à l'école y vont en 2013/2014, chez les filles, encore 5% en âge d'admission à l'école demeurent hors du système éducatif. En comparaison à l'année scolaire 2012/2013, le TBA des garçons a augmenté de 5,8 points contre 2,5 points chez les filles. Cette hausse importante du TBA des garçons a négativement impacté l'indice de parité du TBA (filles/garçons) qui est donc passé de 0,99 en 2012/2013 à 0,96 en 2013/2014. Les inégalités en termes d'accès à l'école semblent donc s'accroître entre 2012/2013 et 2013/2014 en défaveur des filles.

Des disparités existent entre les différentes régions administratives en matière d'admission des enfants à l'école. La valeur maximale du TBA est de 118,8% enregistrée dans la région du Nord contre une valeur minimale de 61,1% enregistrée dans la région de l'Est. Dans toutes les régions administratives, les efforts de rattrapage des écarts entre filles et garçons dans l'admission au CP1 ont commencé à porter leurs fruits.

Graphique 34 : Evolution du taux brut d'admission au primaire (en %)



Source : annuaire statistique du MENA

b. Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire : un maintien de la croissance

Le taux brut de scolarisation offre un regard croisé entre l'effectif des élèves inscrits au primaire en référence à la population en âge d'y être (enfants de 6-11 ans).

Pour l'année scolaire 2013/2014, le TBS au niveau national est de 83,0% soit un accroissement de 1,7 point par rapport à l'année précédente. De 2000/2001 à 2013/2014, le TBS s'est accru de 37,1 points.

La comparaison des TBS de 2013/2014 des garçons (82,8%) et des filles (83,2%) met en évidence la parité entre genre pour ce qui est de la participation à l'éducation. En effet, l'indice de parité du TBS est passé de 0,99 en 2012/2013 à 1 en 2013/2014.

Ces bons résultats sont dus aux sensibilisations et aux différentes mesures d'accompagnement menées par l'Etat et ses partenaires.

Cependant, d'énormes disparités existent encore entre les régions. Pendant que la région du Nord enregistre la valeur la plus élevée du TBS (102,3%), celle du Sahel connaît la plus faible participation des enfants à l'école avec une valeur du TBS de 49,8%.

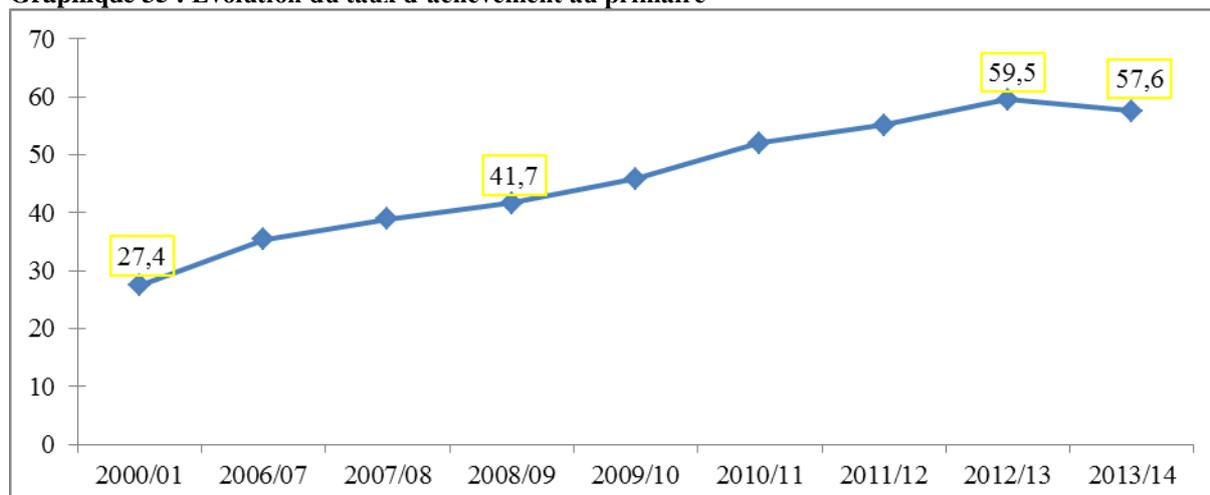
c. Taux d'achèvement du primaire (TAP) : baisse du taux d'achèvement de 2013/2014 par rapport à l'année précédente.

Le taux d'achèvement du primaire mesure les efforts dans le maintien des enfants dans le système scolaire.

Selon les objectifs « Education Pour Tous », tout enfant qui entre en première année du primaire doit terminer le cycle. Le Burkina Faso est encore loin de cette recommandation avec un TAP de 57,6% en 2013/2014, soit une baisse de 1,9 point par rapport à l'année précédente. Cette baisse du TAP pourrait s'expliquer par le faible effectif des nouveaux inscrits au CP1 constaté en 2008/2009. Le faible effectif des nouveaux inscrits au CP1 à cette date était consécutif aux mesures de suspension des innovations pédagogiques (classes multigrades et doubles flux). En absence de redoublements et d'abandons, les nouveaux inscrits au CM2 en 2013/2014 sont ceux qui étaient inscrits au CP1 en 2008/2009.

En outre, il existe des disparités selon le genre : le taux d'achèvement des garçons a connu une baisse de 3,6 points passant de 59,3% en 2012/2013 à 55,7% en 2013/2014 ; par contre, celui des filles est resté constant (59,7%). Cette tendance s'explique probablement par les politiques éducatives entreprises en faveur de l'éducation des filles ces dernières décennies.

Graphique 35 : Evolution du taux d'achèvement au primaire



Source : Annuaires statistiques du MENA

d. Taux net de scolarisation (TNS) : une croissance continue

Le Taux net de scolarisation est calculé pour mesurer les efforts faits en matière de scolarisation des enfants. Il permet de comparer l'effectif des enfants de 6-11 ans admis dans le système à celui de la population totale de cette tranche d'âge.

Le TNS de 2013/2014 se situe à 64,4%. Comparé à l'année précédente, il a connu une augmentation de 1,2 point et de 30,2 points par rapport à l'année 2000/2001. L'amélioration du TNS constatée ces dernières années est due à l'accroissement de l'offre éducative dans le sous secteur de l'enseignement primaire mais surtout aux campagnes de sensibilisation.

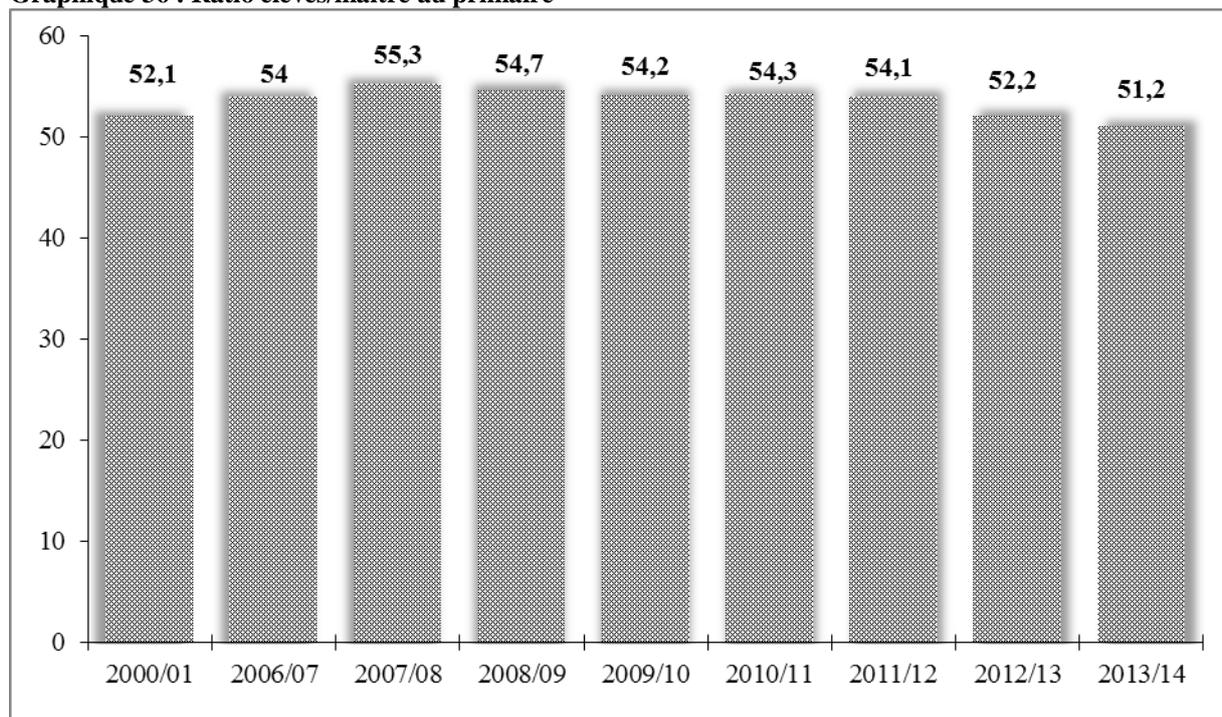
e. Ratio élèves/maître : une cinquantaine d'élèves par maître depuis l'année 2000/2001

Le Ratio élèves/maître (taux d'encadrement) permet de mesurer les efforts fournis tant au niveau du développement de l'accès à l'éducation qu'au niveau du recrutement, de la gestion du personnel enseignant et de la qualité de l'enseignement dispensé.

En 2013/2014, un enseignant du primaire a eu en charge en moyenne 51 élèves. Le ratio élèves/maître a baissé d'un (1) élève par maître par rapport à l'année précédente. On note d'importantes disparités entre les régions : le taux d'encadrement des élèves a varié de 40 élèves par maître au Sud-Ouest et au Sahel, à 61 élèves dans les Hauts Bassins en 2013/2014.

Des efforts ont été faits pour la construction de nouvelles écoles et le recrutement d'enseignants, mais depuis l'année scolaire 2000/2001, ce nombre est au-dessus de l'objectif du Plan de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) qui est d'au maximum 50 élèves par enseignant.

Graphique 36 : Ratio élèves/maître au primaire



Source : Annuaire statistiques du MENA

I.4.3 Les enseignements post-primaire, secondaire général et supérieur

L'enseignement post-primaire est d'une durée de 4 ans. Il concerne le cycle d'étude qui va de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème}. Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) est le diplôme sanctionnant la fin de ce cycle.

L'enseignement secondaire général est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de trois ans (2^{nde} à la Terminale) et sanctionné par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire général qui donne accès à l'enseignement supérieur.

Tableau 15 : Evolution de certains indicateurs du post primaire et du secondaire général

Indicateurs	2000/01	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Taux de transition globale au post-primaire (en %)		46,1	53,1	49,5	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7
Taux de transition globale des filles au post-primaire (en %)		44,1	50,5	46,0	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6
Taux de transition globale au secondaire (en %)		44,8	42	42,3	33,8	34,2	33,7	50,4	28,9
Taux de transition globale des filles au secondaire (en%)		38,3	35,4	35,9	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5
Taux brut d'admission au post-primaire (en %)		22,2	26,7	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7
Taux brut d'admission des filles (en%)		18,3	22,1	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3
Taux brut d'admission au secondaire (en %)		8,2	8,5	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1
Taux brut d'admission des filles au secondaire (en %)		5,9	6,1	7,8	6,0	6,9	8,0	13,2	6,9
Taux brut de scolarisation du Post-primaire (en %)	15,0	22,4	26,4	26,4	29,7	32,3	34,9	36,7	40,2
Taux brut de scolarisation du Post-primaire des filles (en %)	12,1	19,0	22,5	22,5	25,8	28,6	31,7	34,4	38,4
Taux brut de scolarisation du Secondaire (en %)	5,9	8,5	9,1	10,2	10,4	10,7	11,3	13,9	12,8
Taux brut de scolarisation du Secondaire des filles (en %)	3,8	6,0	6,4	7,5	7,6	7,7	8,3	10,6	9,8
Ratio élèves/classe au post-primaire (enseignement général)	64,0	70,0	71,0	69,0	71,0	72,0	72,0	71,0	67,0
Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)		50,0	49,0	51,0	50,0	49,0	49,0	53,0	44,0
Taux de réussite au BEPC (en %)	33,9	31,8	38,7	28,3	30,8	30,6	52,3	22,6	23,7
Taux de réussite au BAC (en %)		41,5	32,1	35,6	38,6	40,9	38,4	34,9	37,0
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	228	244	293	324	336	388	424	443	nd
Nombre d'étudiants	30 488	33 515	41 779	47 755	51 166	60 998	68 893	74 276	nd
Pourcentage des filles dans le supérieur	31,0	30,9	32,7	32,0	31,9	32,6	32,6	32,41	nd
Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES)		42	50	54	60	79	82	87	nd
dont IES privées		24	31	35	39	56	57	61	nd

Sources : DGESS/MESS

a) La scolarisation au post-primaire

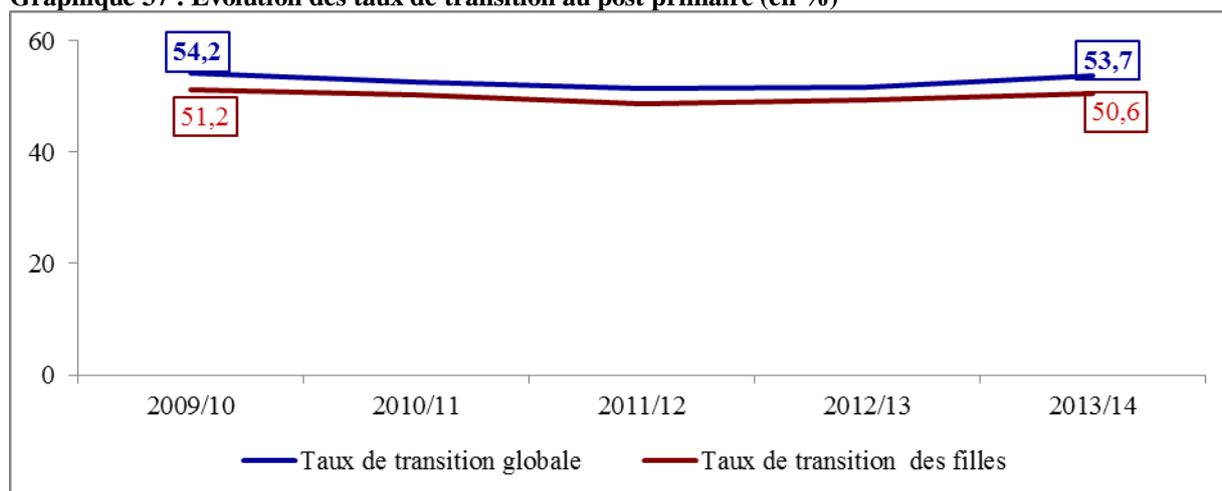
Pour l'ensemble du post-primaire, il y a la persistance des disparités régionales et de genre. Toutefois, la résorption de ces disparités est plus significative au niveau du genre où l'on note des progressions encourageantes des indicateurs liés aux filles.

- **Taux de transition globale du primaire au post-primaire :** 46,3% des élèves qui terminent le CM2 ne vont pas au post primaire en 2013/2014

Ce taux est le rapport entre les nouveaux inscrits en classe de 6^{ème} d'une année scolaire donnée et l'effectif des élèves CM2 de l'année précédente. Dans le cas du post-primaire, cet indicateur offre un regard croisé, à la fois sur les performances de l'enseignement primaire (l'accès en 6^{ème} étant conditionné par l'obtention du CEP) et les capacités d'accueil du post primaire (places disponibles en 6^{ème}).

En 2013/2014, le taux de transition du primaire au post-primaire est de 53,7%. Il a connu une progression de 2 points par rapport à l'année scolaire 2012/2013. Ce taux a été de 50,6% pour les filles.

Graphique 37 : Evolution des taux de transition au post primaire (en %)



Source : DGESS/MESS

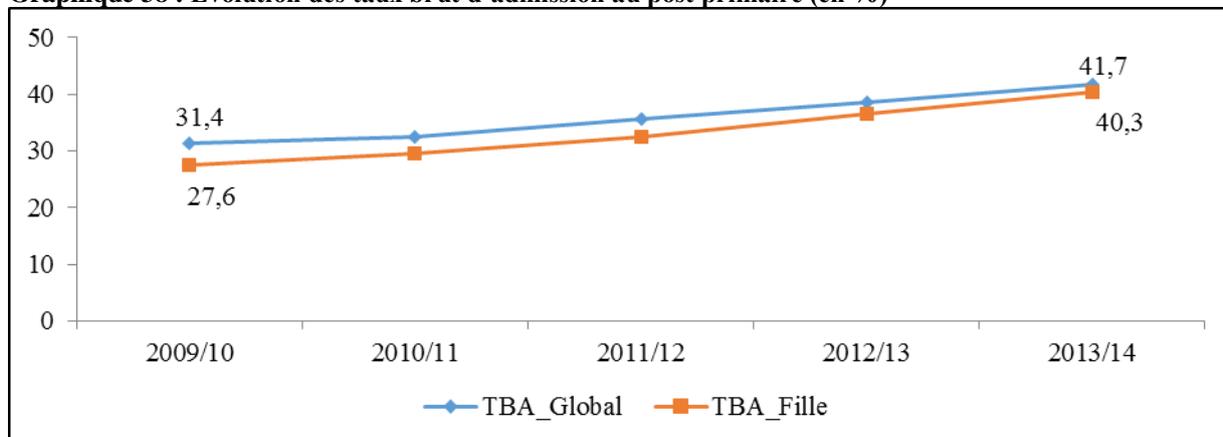
- **Taux Brut d'admission (TBA) au post-primaire :** 2 enfants sur 5 ont eu la possibilité de s'inscrire en 6^{ème} en 2013/2014

Le taux brut d'admission (TBA) au post-primaire est le rapport entre les nouveaux inscrits en classe de 6^{ème} et la population en âge d'y être (12 ans). Le post-primaire étant un cycle intermédiaire de notre système d'enseignement, cet indicateur traduit la capacité du système à maintenir les élèves (nouveaux inscrits en 6^{ème}) et les efforts en matière de droit à l'éducation pour tous (la référence à l'ensemble de la population en âge d'être en 6^{ème}).

Au cours de l'année scolaire 2013/2014, le TBA au post-primaire est de 41,7%. Cet indicateur s'est amélioré de 3 points par rapport à l'année précédente et de 10 points si l'on remonte à 5 ans plus tôt (31,4% en 2009/2010).

Le TBA des filles (40,3%) s'est amélioré de 4 points par rapport à 2012/2013 et a pratiquement doublé en 5 ans si l'on se réfère à 2009/2010 qui affichait 20,8% au post-primaire.

Graphique 38 : Evolution des taux brut d'admission au post primaire (en %)



Source : DGESS/MESS

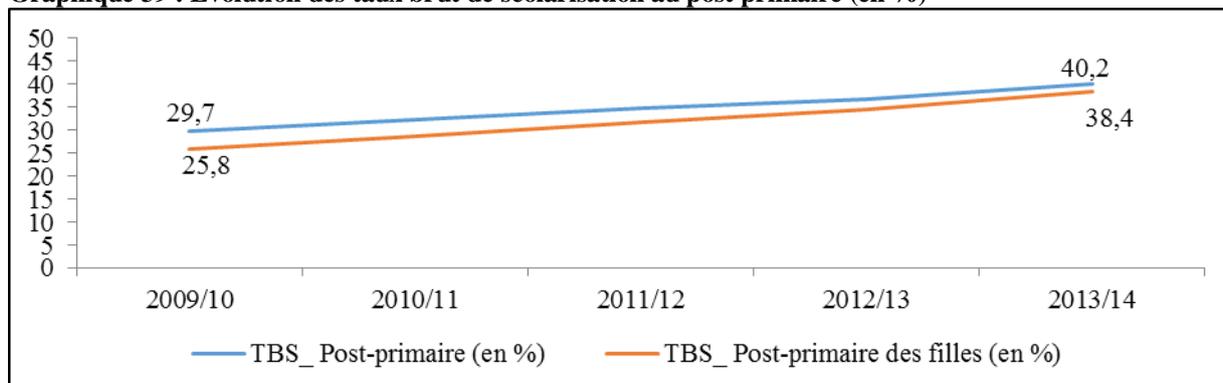
- **Taux Brut de scolarisation (TBS) au post-primaire : 3 enfants sur 5 n'accèdent pas au post-primaire**

Le taux brut de scolarisation au post-primaire (TBS) est le rapport entre l'effectif des élèves se trouvant dans ce cycle d'études et celui de la population ayant entre 12 et 15 ans.

A 40,2% en 2013/2014, le TBS au post-primaire s'est amélioré de 4 points par rapport à l'année précédente. Sur les 5 dernières années, le TBS au post-primaire s'est amélioré de 10 points. Toutefois, cela paraît insuffisant pour atteindre un TBS au post-primaire de 87% en 2025 comme envisagé dans la politique sous sectorielle des enseignements secondaire et supérieur.

Quant au TBS des filles, il a été de 38,4% en 2013/2014 contre 34,4% en 2012/2013, soit une hausse de 4 points. Sur les 5 dernières années scolaires la scolarisation des filles a progressé de 13 points.

Graphique 39 : Evolution des taux brut de scolarisation au post primaire (en %)



Source : DGESS/MESS

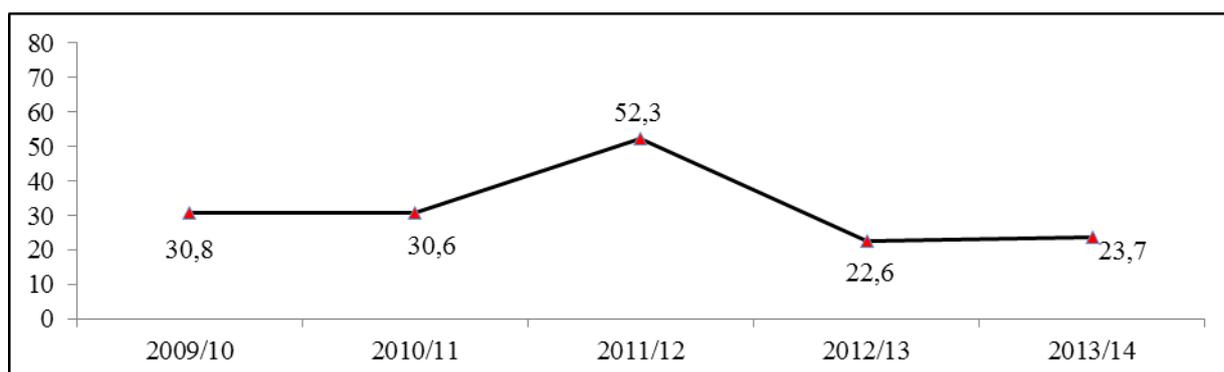
- **Ratio élèves-classes au post-primaire** : *un léger décongestionnement des classes du post-primaire par rapport aux années précédentes.*

Le ratio est de 67 élèves/classe au post primaire en 2013/2014 contre une norme nationale de 70 maximums élèves par classe au post primaire. Il donne l'impression que toutes les classes du post-primaire ont fonctionné dans le respect du ratio élève classe préconisé au post-primaire. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'en tant que ratio, il cache les disparités selon les niveaux (classes) et les régions.

L'effectif moyen des élèves par classe du post-primaire a connu une baisse de 4 élèves par rapport aux 5 dernières années où le ratio était de plus de 70 élèves /classe.

- **Réussite au BEPC** : *faible taux de réussite au BEPC en 2013/2014*

Entre de hors de 2011/2012 où il a atteint 52,3%, les taux de réussite à cet examen ont oscillé entre 22% et 30%. En effet, ces taux sont restés autour de 30% sur deux ans, entre 2009/2010 et 2010/2011 avant de remonter à 52,3% en 2011/2012 pour rechuter brutalement à 22,6% en 2012/2013 et 23,7% en 2013/2014.



Graphique 40 : Evolution des taux de réussite aux examens du BEPC (en %)

Source : DGESS/MESS

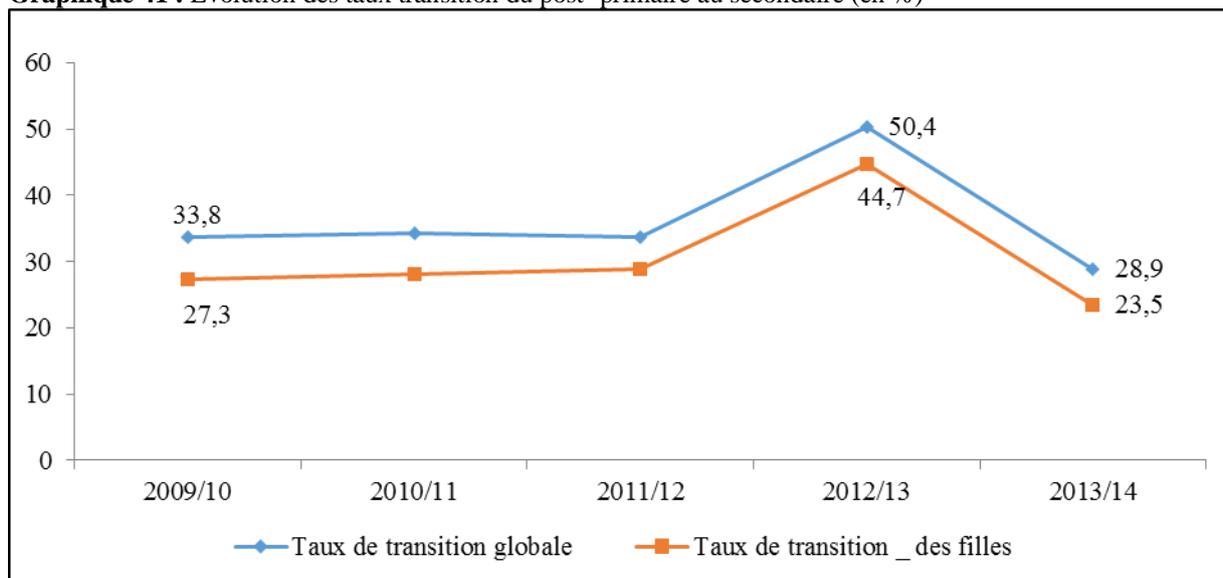
b) La scolarisation au secondaire

Ce cycle étant le continuum du post-primaire, il y a une tendance à la reproduction des disparités régionales et de genre observées au post-primaire.

- **Taux de transition globale du post- primaire au secondaire** : *3 élèves sur 10 de la classe de 3^e de 2012/2013 sont arrivés en classe de 2nde l'année scolaire 2013/2014*

En 2013/2014, le taux de transition global au secondaire se situe à 28,9% contre 50,4 % l'année précédente. Celui des filles se situe autour de 23,0% contre 44,0% une année avant. Ceci pourrait s'expliquer par le mauvais résultat aux examens de fin de cycle du post-primaire de la session de 2013 où le taux de réussite au BEPC a été de 22,6%. Aussi, il faut noter qu'un effectif non négligeable de ceux qui réussissent au BEPC, ne cherche pas nécessairement à continuer les études, ce diplôme offrant des possibilités d'insertion professionnelle plus intéressantes que le CEP.

Graphique 41 : Evolution des taux transition du post- primaire au secondaire (en %)



Source : DGESS/MESS

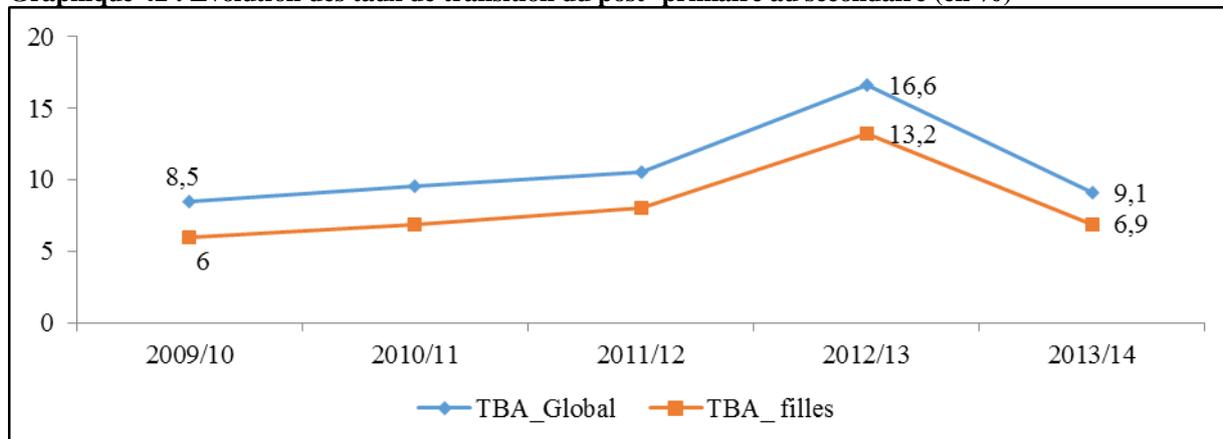
- **Taux brut d'admission (TBA) au secondaire :** 1 sur 10 enfants en âge d'être en classe de seconde s'y trouve effectivement en 2013/2014.

Le TBA est le rapport entre l'effectif des nouveaux inscrits en classe de seconde d'une année donnée et celui de la population ayant l'âge officiel d'y être (16 ans).

Le TBA au secondaire a fortement chuté en passant de 16,6% en 2012/2013 à 9,1 % en 2013/2014. Quant au TBA des filles il a connu une baisse de 6 points entre 2012/2013 et 2013/2014.

Tout comme le taux de transition, le TBA au secondaire est tributaire des résultats des examens du post-primaire, puisque l'effectif des nouveaux inscrits en classe de seconde d'une année donnée dépend des résultats des examens du post-primaire.

Graphique 42 : Evolution des taux de transition du post- primaire au secondaire (en %)

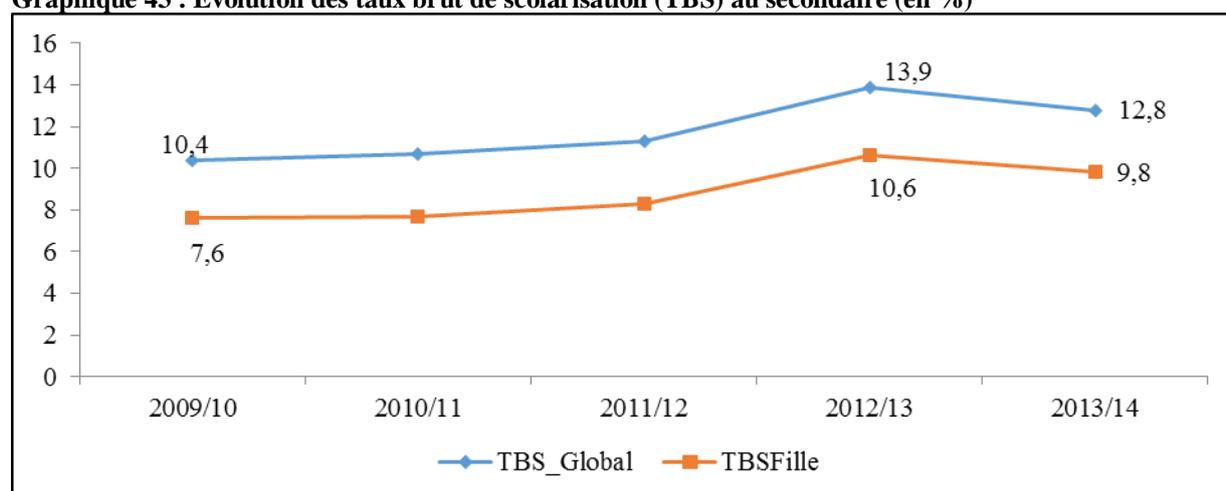


Source : DGESS/MESS

- **Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire** : une baisse de 1,1 point entre 2012/2013 et 2013/2014

Le taux brut de scolarisation au secondaire est de 12,8% en 2013/2014. Comparé à l'année précédente, il a connu une baisse de 1,1 point. Cette baisse du TBS serait imputable aux mauvais résultats des examens de fin de cycle du post-primaire au cours de l'année scolaire 2012/2013 et aux capacités d'accueil du secondaire.

Graphique 43 : Evolution des taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire (en %)

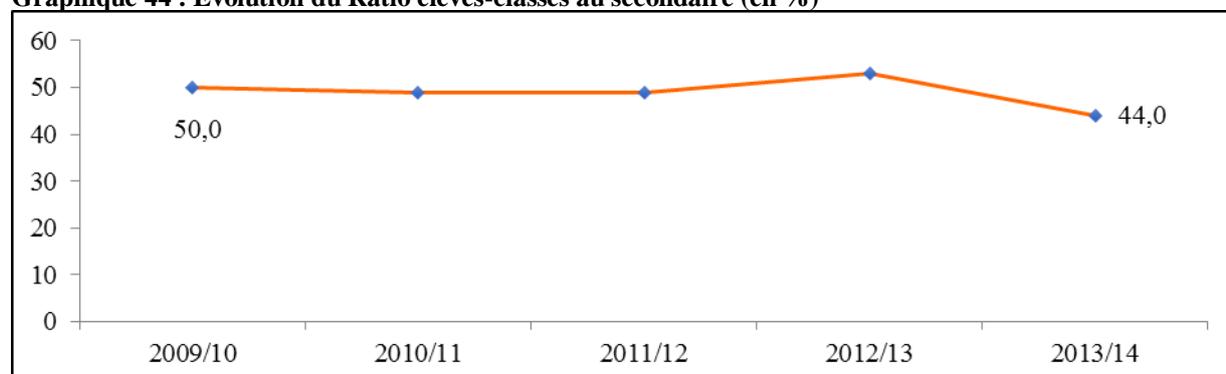


Source : DGESS/MESS

- **Ratio élèves/classes au secondaire** : une baisse de 9 élèves par classe en moyenne par rapport à l'année 2012/2013.

Le ratio élèves/classe dans l'enseignement secondaire général est passé de 53 en 2012/2013 à 44 en 2013/2014. L'effectif moyen par classe au secondaire s'est allégé de 9 élèves en 2013/2014. Cela est aussi imputable à la fois au faible taux de réussite au BEPC en 2013 et à l'accroissement des capacités d'accueil. Cependant, tout comme au post-primaire, ce ratio masque des disparités entre les niveaux d'études au secondaire.

Graphique 44 : Evolution du Ratio élèves-classes au secondaire (en %)

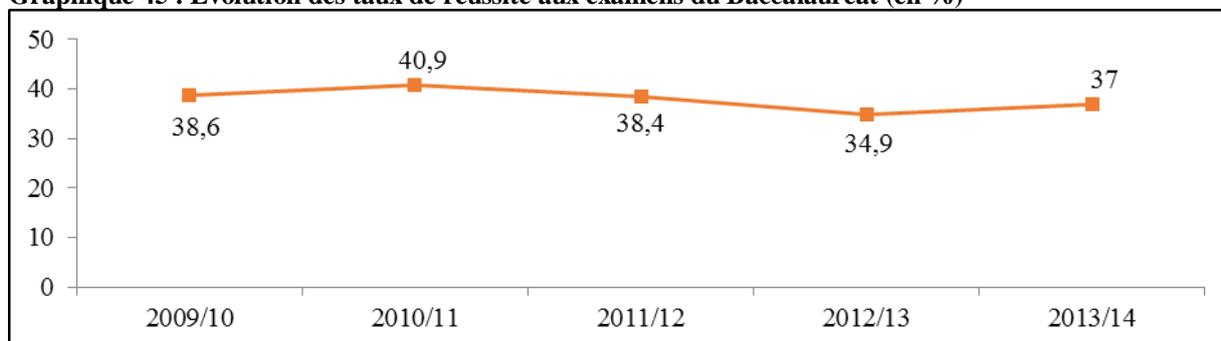


Source : DGESS/MESS

- **Réussite au Baccalauréat : une hausse en 2013/2014**

Le taux de réussite à cet examen a oscillé entre 34,9% et 40,9% au cours des cinq dernières années. Pour l'année 2013/2014, il est de 37,0% et a augmenté de 2 points par rapport à l'année précédente.

Graphique 45 : Evolution des taux de réussite aux examens du Baccalauréat (en %)



Source : DGESS/MESS

c) L'enseignement supérieur

- **Les institutions d'enseignement supérieur (universités, instituts supérieurs d'enseignement, et grandes écoles)**

Le nombre d'institutions d'enseignement supérieur (IES) est passé de 60 en 2009/2010 à 87 en 2012/2013, soit une augmentation moyenne annuelle de 9 institutions. Sur la période, la part des institutions d'enseignement supérieur du privé est passée de 65% à 70%.

- **Le personnel enseignant des universités publiques**

Au cours de l'année académique 2012/2013, les quatre principales universités publiques des villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou ont fonctionné avec 94 professeurs titulaires, 114 maîtres de conférence, 224 maîtres-assistants, 173 assistants et 208 enseignants à plein temps. Les femmes représentent 14% de ce personnel.

Par rapport à l'année précédente (2011/2012), l'effectif des professeurs titulaires de ces 4 universités a augmenté de 5%, ceux des maîtres de conférences et des maîtres-assistants de 14%. Les effectifs des assistants et des enseignants à temps plein ont augmenté respectivement de 9% et 52%.

- **Les effectifs des étudiants**

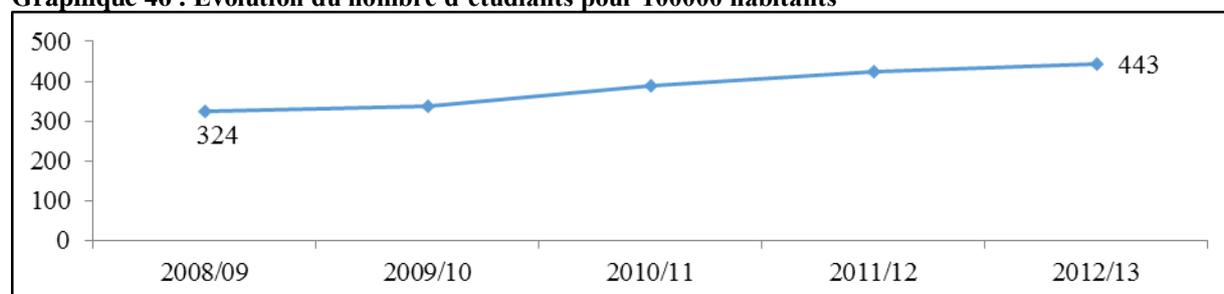
En 2012/2013, les institutions d'enseignement supérieur du Burkina Faso comptaient 58 566 étudiants pour le public et 15 710 pour le privé, soit un total de 74 276 étudiants. Entre 2008/2009 et 2012/2013 le nombre d'étudiants a augmenté en moyenne de 6 630 étudiants par an.

L'effectif des étudiants de 2012/2013 comprenait 32,4% de femmes. Le nombre de nouveaux inscrits en 1ère année d'études supérieures a progressé de 53% en l'espace de 5 ans (2009-2013). Presque la moitié des nouveaux inscrits était en sciences sociales, commerce et droit.

- **Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants**

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'indicateur retenu pour la comparabilité au niveau international. En 2012/2013, il est de 443 étudiants pour 100 000 habitants. Ce taux s'est amélioré de 19 points par rapport à l'année précédente et 119 points sur les cinq dernières années.

Graphique 46 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100000 habitants



Source : DEP/MESS

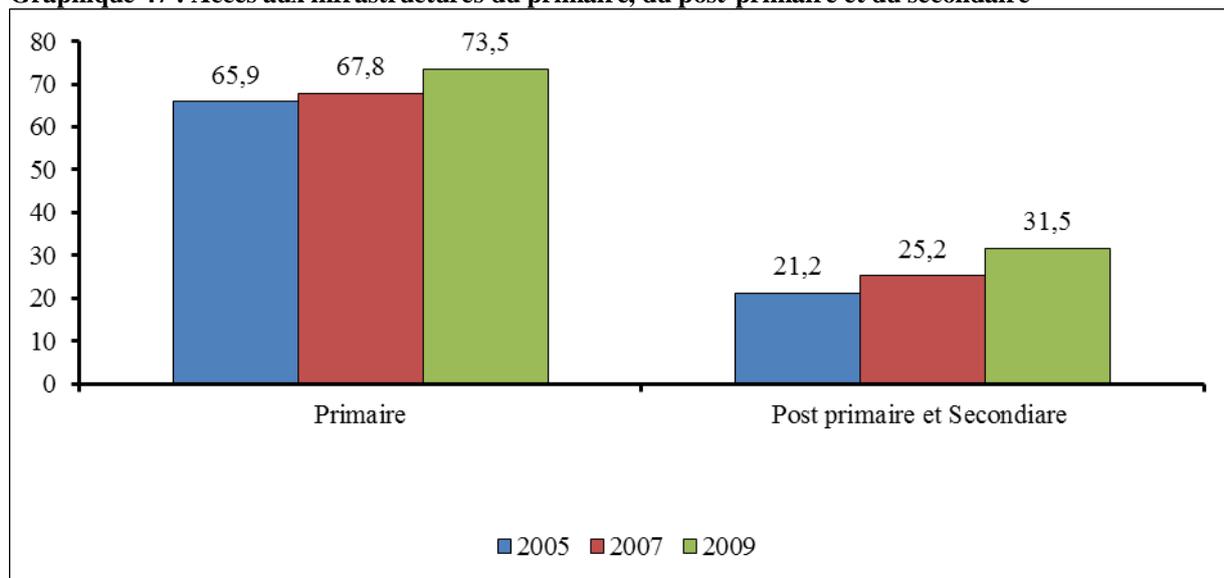
I.4.4 L'accessibilité aux services d'éducation primaire, post-primaire et secondaire : une amélioration au fil des années

Si les taux de scolarisation permettent de mesurer le niveau global de couverture de la population par le système éducatif dans un pays, le niveau d'accessibilité quant à lui permet d'apprécier les facilités avec lesquelles les ménages accèdent à ces services d'éducation. L'accessibilité à ces services d'éducation est mesurée par le temps mis par le ménage pour atteindre un centre d'éducation donné.

En 2009, trois quarts des ménages Burkinabè mettaient moins de 30 minutes pour accéder à l'école primaire la plus proche. Depuis 2005, la proportion de ménages qui accèdent rapidement au service d'éducation primaire a augmenté. La construction d'écoles primaires et leur répartition spatiale à travers la prise en compte des zones prioritaires ont contribué à réduire la distance entre les populations et les écoles.

Quant à l'accessibilité aux collèges et aux lycées, il a été moins reluisant qu'au primaire. En effet, en 2009 seulement 3 ménages sur 10 se situaient à moins de 30 minutes d'un collège ou d'un lycée. Entre 2003 et 2009, la proportion des ménages qui accèdent facilement à un collège ou à un lycée s'est accrue de 10 points.

Graphique 47 : Accès aux infrastructures du primaire, du post-primaire et du secondaire

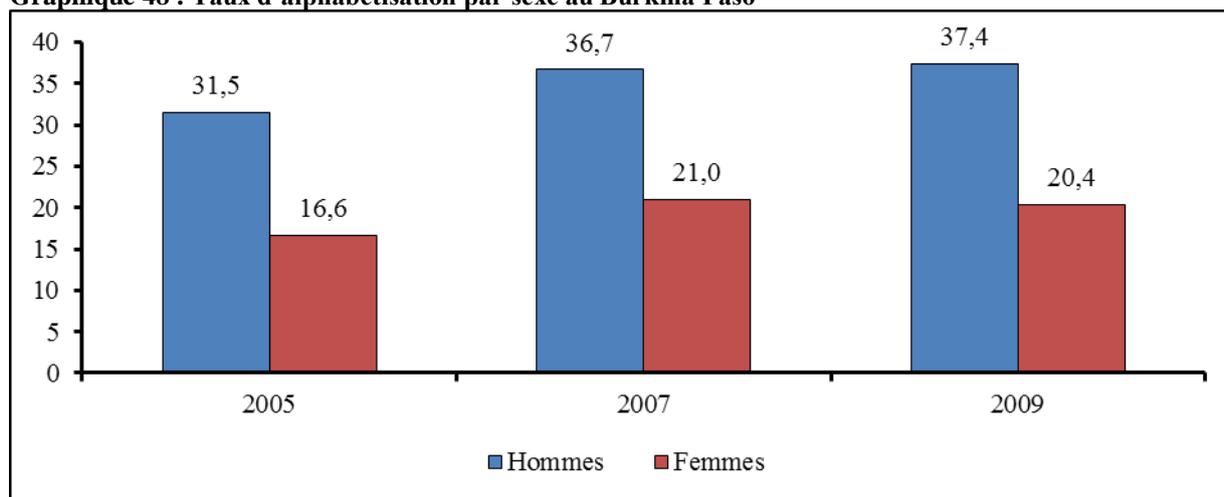


Sources des données QUIBB et EICVM

I.4.5 Alphabétisation au Burkina Faso : les 15 ans et plus sont de plus en plus alphabétisés

L'analphabétisme demeure pour le Burkina Faso une préoccupation et son éradication un défi majeur à relever. En 2009, trois adultes burkinabè âgés de 15 ans et plus sur dix sont alphabétisés. Cette part a progressé de 5 points depuis 2005. Les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. En effet, 2 femmes sur 10 seulement sont alphabétisées contre 4 sur 10 chez les hommes.

Graphique 48 : Taux d'alphabétisation par sexe au Burkina Faso



Sources des données : QUIBB 2005 et 2007 ; EICVM 2009

I.4.6 Santé

D'une manière générale, l'année 2013 a été marquée par une amélioration du niveau des indicateurs tant dans les districts sanitaires que dans les hôpitaux. Cependant, excepté le ratio habitants par personnel de santé et le nombre de formations sanitaires publiques remplissant la norme minimale en personnel, la plupart des indicateurs n'a pas connu d'évolution significative par rapport à 2012. Sur le plan épidémiologique, la situation est restée relativement calme durant l'année 2013.

Toutefois, d'énormes efforts restent à faire dans certains domaines, notamment dans la lutte contre la maladie où le paludisme demeure le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès dans les formations sanitaires.

Tableau 16: Niveau des indicateurs relatifs à la santé

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ratio habitants par CSPS*	11 816	10 351	9 732	9 762	9 498	9 835	9 813	9 730	9 677	9 759
Taux de couverture CPN2 (en %)	-	-	57,4	64,9	69,9	73,8	72,3	74,4	75,6	72
% de CSPS répondant aux normes minimales en personnel	-	76,8	66,5	75,4	76,8	83,2	83,1	88,8	85,3	86,1
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques	2 452	-	3 270	4 262	4 745	5 105	5 612	6 019	5 956	6 196
Nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10 000 habitants	2,1	-	2,4	3	3,2	3,4	3,6	3,7	3,5	3,6
Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès	-	46,3	45,8	44,6	48,3	50,7	74,01	34,2	36,4	30,3
% de dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 10 molécules essentielles ¹⁶	-	91,3	92,9	94,5	95	91,5	91,7	91,8	80,4	75,9
% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes	-	23,6	-	38	-	45,5	-			
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives (en %)	-	-	18,6	19,7	22,1	26,9	28,3	34,2	32,7	32,4
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires	-	-	47,1	58,4	66,5	73,2	76,0	78,3	82,1	80,5

Source : annuaire statistique du ministère de la santé

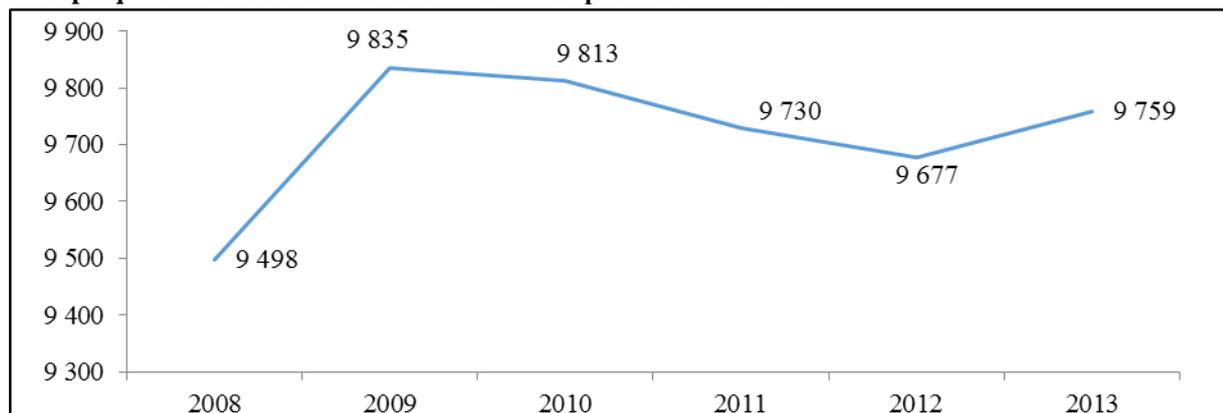
¹⁶ A partir de 2009, l'intitulé de l'indicateur est remplacé par « % des DMEG n'ayant pas connu de rupture en stock des 20 médicaments traceurs »

Le mot CSPS* (formation sanitaire de base) incluant les CSPS, Maternités isolées, dispensaires isolés, centre médical.

a) Ratio nombre d'habitant par CSPS*: norme OMS pas atteinte

Le ratio nombre d'habitants par formation sanitaire de base en 2013 est de 9 759, soit une hausse de 0,8% par rapport à 2012. Entre 2009 et 2012, l'accès aux formations sanitaires de base s'est amélioré suite aux nombreuses constructions des structures sanitaires de base. Cependant, en 2013 cette tendance s'est inversée traduisant une croissance disproportionnée entre le nombre d'habitant et celui des centres de santé de base. Des efforts doivent être faits car la norme OMS de 5000 habitants/formation sanitaire de base est loin d'être atteinte.

Graphique 49 : Evolution du nombre d'habitant par centre de santé de base



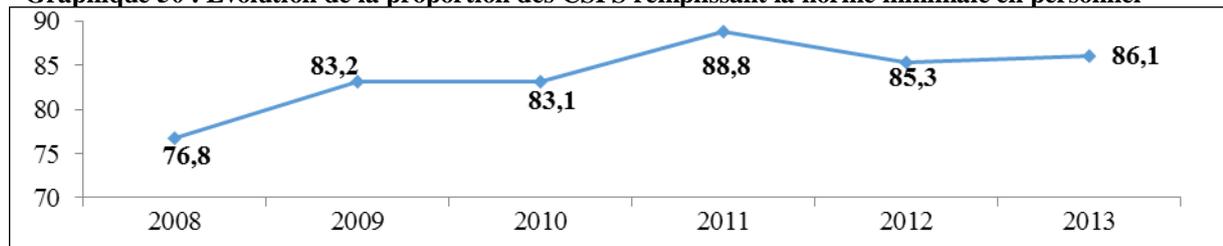
Source : annuaire statistique du ministère de la santé

a) CSPS remplissant la norme minimale en personnel : une légère hausse par rapport à 2012

Un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'un minimum de personnel composé d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manoeuvre.

En 2013, la proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel est de 86,1% pour un objectif fixé à 85,0% dans le PNDS 2011-2020. Ce niveau de 86,1% au plan national cache d'énormes disparités entre les régions sanitaires. En effet, cinq régions sanitaires (le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Plateau Central et le Sud-Ouest) sont en dessous de la moyenne nationale. Une analyse rétrospective de l'indicateur montre que les cinq régions ci-dessus citées ont toujours enregistré des proportions inférieures à la moyenne nationale durant les trois dernières années.

Graphique 50 : Evolution de la proportion des CSPS remplissant la norme minimale en personnel



Source : annuaire statistique du ministère de la santé

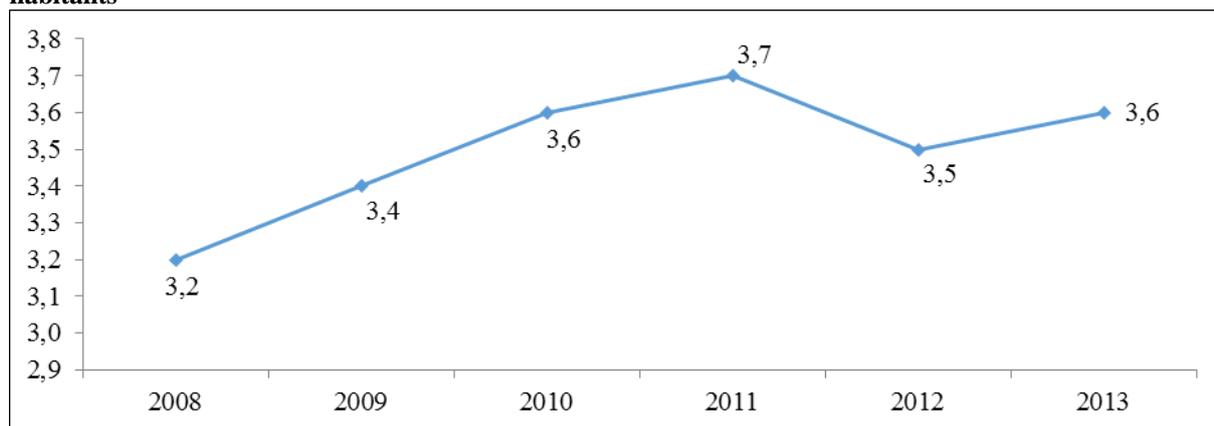
b) Effectif du personnel soignant dans les structures sanitaires publiques

En 2013, la proportion du personnel soignant se trouvant dans les structures de soins (CSPS, CMA et CHR/CHU) est de 95,1%. Ainsi, 61,7% et 27,2% des médecins exercent respectivement dans les districts sanitaires et dans les centres hospitaliers. Concernant les infirmiers (IB+IDE), ils sont respectivement de 79,9% et 18,0% à exercer dans les mêmes structures.

Quant à l'effectif des sages-femmes et maïeuticiens d'Etat, il a presque doublé en 5 ans passant de 833 en 2009 à 1 591 en 2013. Cette augmentation s'explique par les recrutements pour satisfaire les besoins en matière de santé pour l'atteinte des OMD.

Pour une prise en charge effective des besoins des populations en matière de santé, un nombre minimal de personnel est requis. Ainsi, les normes OMS sont de 1 médecin pour 10 000 habitants, 1 SFE/ME pour 3 000 habitants et 1 IDE pour 5 000 habitants. En 2013 le ratio pour les IDE est de 1 IDE pour 4 965 habitants. Pour l'ensemble des infirmiers (y compris les infirmiers brevetés), on estime à 4 infirmiers pour 10 000 habitants.

Graphique 51 : Evolution du nombre d'infirmiers dans les formations sanitaires publiques pour 10000 habitants



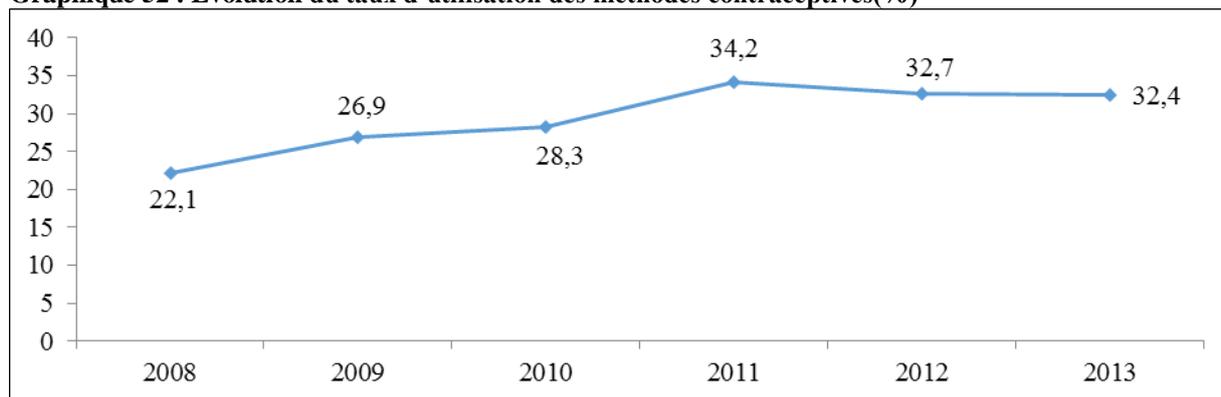
Source : annuaire statistique du ministère de la santé

b) Taux d'utilisation des méthodes contraceptives

Au cours de l'année 2013, 1 324 331 femmes ont utilisé au moins une méthode contraceptive, soit un taux d'utilisation de 32,4%. Ce taux a légèrement régressé (-0,3 point) par rapport à 2012.

L'objectif fixé dans les cadres et directives de planification (CaDP) 2013 qui est de 32,0% est atteint. Entre 2009 et 2011 la tendance est à la hausse avec un gain de 7,3 points. Cette évolution s'explique en grande partie par une large subvention des contraceptifs par le gouvernement à tous les niveaux et les campagnes médiatiques ciblées. A cela s'ajoute l'intervention de certaines ONG à but non lucratif. Cependant, depuis 2011, il est en baisse continue passant de 34,2% à 32,4% en 2013.

Graphique 52 : Evolution du taux d'utilisation des méthodes contraceptives(%)



Source : annuaire statistique du ministère de la santé

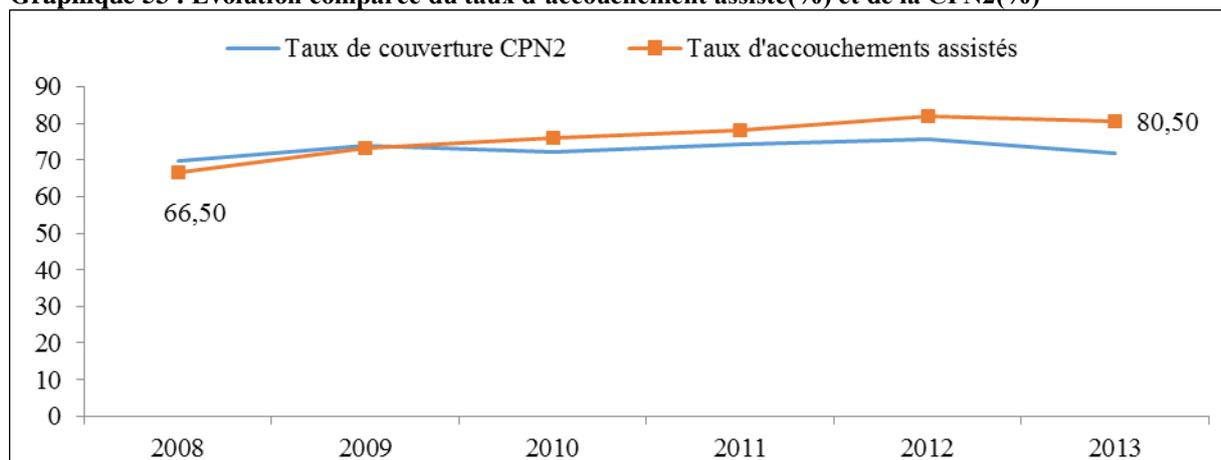
c) Couverture en deuxième consultation prénatale(CPN2) et accouchements assistés

En 2013, le nombre de femmes vues en deuxième consultation prénatale est de 680 076, soit une couverture en CPN2 de 72,0%. Il connaît une baisse de 3,6 points par rapport à l'année 2012.

Quant au taux d'accouchements assistés en 2013, il se chiffrait à 80,5% pour un objectif visé de 79,3%. Durant les cinq dernières années, la valeur de l'indicateur a augmenté de 7,3 points. Ces résultats probants pourraient être la résultante des stratégies mises en œuvre pour une meilleure amélioration de l'accessibilité géographique des formations sanitaires et les subventions des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU).

Les régions des Hauts-Bassins et du Nord enregistrent les taux les plus élevés avec 88,6%, tandis que les plus faibles taux sont observés dans les régions de l'Est et du Sahel avec respectivement 70,4% et 70,7%.

Graphique 53 : Evolution comparée du taux d'accouchement assisté(%) et de la CPN2(%)



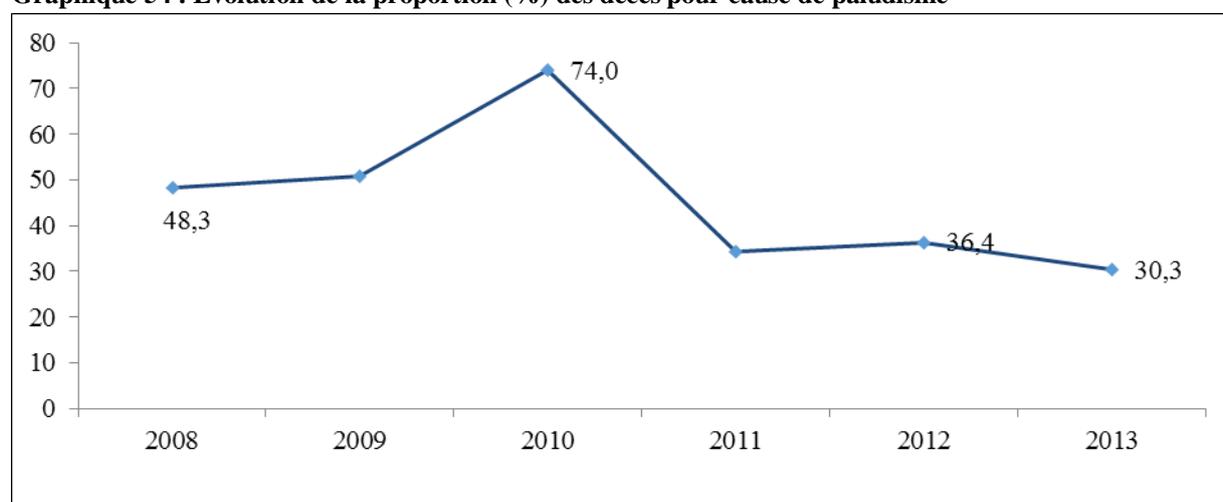
Source : annuaire statistique du ministère de la santé

d) Décès pour cause de paludisme

La principale cause de décès dans les formations sanitaires au niveau national demeure le paludisme avec 30,3% de l'ensemble des décès enregistrés en 2013. Elle est en baisse de 6 points par rapport à 2012. Cette baisse pourrait s'expliquer entre autres par la formation des agents de santé sur la prise en charge du paludisme, la fourniture aux districts sanitaires de tests de diagnostic rapide et de kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme grave chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Malgré les actions¹⁷ réalisées dans le cadre de la lutte contre le paludisme en 2013, la mortalité et la morbidité restent marquées par une forte influence du paludisme qui constitue le premier motif de consultation, d'hospitalisation et la première cause de décès.

Graphique 54 : Evolution de la proportion (%) des décès pour cause de paludisme



Source : annuaire statistique du ministère de la santé

a) Dépôt en médicaments génériques (DMEG) sans rupture de stock des 20 médicaments traceurs : une baisse de 5 points entre 2012 et 2013

La proportion des dépôts en médicaments génériques sans rupture de stock des 10 molécules essentielles est restée supérieure à 90% sur toute la période 2000-2009.

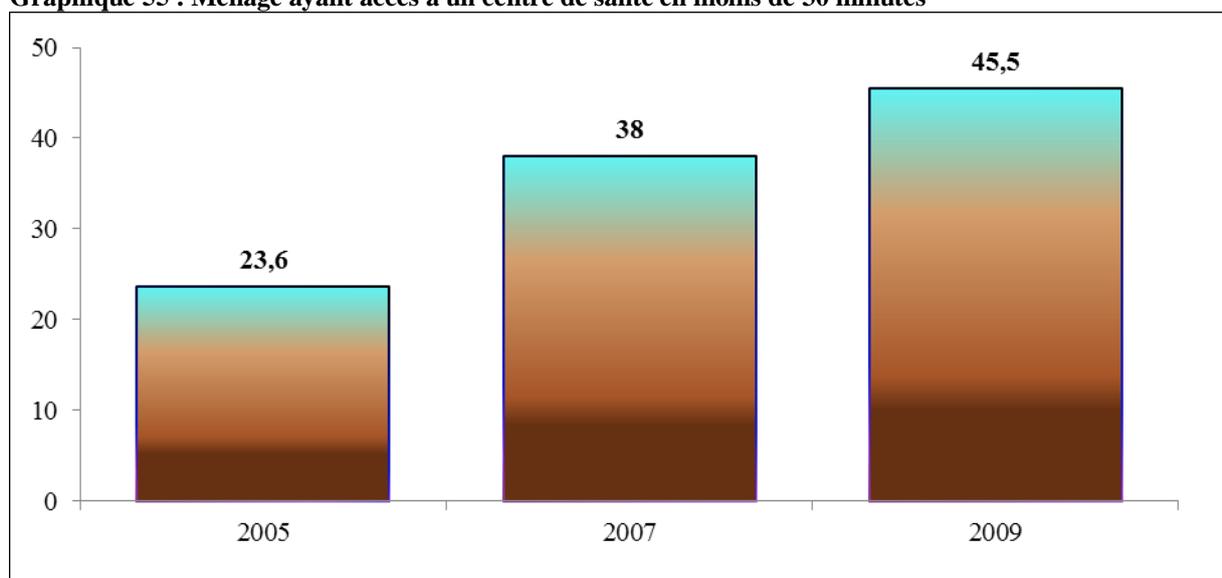
Cependant, à partir de 2010, l'indicateur « pourcentage (%) des formations sanitaires sans rupture des 10 molécules essentielles » a été remplacé par « pourcentage (%) des formations sanitaires sans rupture des 20 médicaments traceurs ». Malgré le passage de 10 à 20 molécules essentielles, la proportion des formations sanitaires sans rupture de stock est restée supérieure à 90% jusqu'en 2011. Ceci traduit l'effort du gouvernement dans l'approvisionnement des CSPS en molécules essentielles. Cependant, depuis l'année 2012, une tendance à la baisse du niveau de l'indicateur est observée (80,4% en 2012 et 75,9% en 2013) traduisant éventuellement un relâchement des efforts entrepris depuis 2000 par le gouvernement.

¹⁷ formation des agents de santé sur la prise en charge du paludisme, acquisition de kits d'urgence pour la prise en charge du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, et acquisition des thérapeutiques à base d'arthémisinine (ACT).

b) Ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

La proportion des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes connaît une amélioration passant de 23,6% en 2005 à 45,5% en 2009. Cette amélioration constatée depuis 2005 s'explique par l'accroissement annuel du nombre d'infrastructures sanitaires et l'amélioration dans l'accessibilité géographique des populations aux formations sanitaires de base dans l'ensemble des régions.

Graphique 55 : Ménage ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes



Source : EICVM/QUIBB/INSD

c) Couverture vaccinale : au moins 99% pour tous les antigènes

En vue de réduire la morbidité et la mortalité, la vaccination est mise en œuvre à travers le Programme élargi de vaccination (PEV) avec pour cibles les enfants de moins d'un an (BCG, Pentavalent, VAR, VAA) et les enfants de moins de cinq ans (VPO). Les taux de couverture pour l'ensemble des antigènes en 2013 oscillent entre 99,8% et 106,4%.

Selon le seuil de 90% fixé par l'OMS pour apprécier les districts à faible risque d'épidémie, 85,7% des districts ont une couverture vaccinale supérieure ou égale à 90% pour la rougeole (VAR) et 88,9% pour le Penta3 (DTC3). Cette situation s'expliquerait en partie par le nombre élevé de campagnes de vaccinations qui mobilisent régulièrement les ressources humaines des formations sanitaires et la forte campagne de sensibilisation à l'endroit de la population.

L'approche « atteindre chaque district (ACD) » préconise que 80% des districts atteignent au moins 80% de couverture pour tous les antigènes. Selon cette approche, tous les districts ont atteint l'objectif pour tous les antigènes.

Tableau 17 : Couverture(%) vaccinale par antigène

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de couverture vaccinale Rougeole	56,3	86	82,6	93,7	97,6	99,4	99	100,5	100,2	99,8
Taux de couverture vaccinale DTC3	54,6	98,7	99,1	102,1	103,5	102,9	103,2	104	102,9	101,5
Taux de couverture vaccinale Polio	54,6	96,8	96,7	101,9	103,3	102,6	103	104	109,4	110,1
Taux de couverture vaccinale BCG	71	103,8	104,3	108,4	108,4	106,1	104,2	110	109,4	106,4

Source : annuaire statistique du ministère de la santé

I.4.7 Nutrition

L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au Burkina Faso s'est amélioré entre 2003 et 2010. Au regard des objectifs du millénaire pour le développement, des progrès restent à faire pour améliorer davantage l'état nutritionnel des enfants. Le tableau ci-dessous rend compte de la situation d'ensemble.

✓ Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale et ceux souffrant de retard de croissance

Selon les données de l'EDSBF-MICSIV de 2010, la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints d'insuffisance pondérale est de 26% et celle des enfants atteints de retard de croissance est de 35%. En 2003, elles étaient respectivement de 38% et 39%.

Entre 2003 et 2010, cette prévalence est en baisse de 12,0 points pour la proportion d'enfants de moins de cinq ans atteints d'insuffisance pondérale et de 4,0 points pour les enfants atteints de retard de croissance.

Tableau 18 : Evolution de la prévalence nutritionnelle des enfants de moins de cinq (5) ans

Indicateurs	1998	2003	2005	2007	2008	2009	2010
Enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale (%)	34	38,0	-	-	-	-	26,0
Enfants de moins de cinq ans souffrant de retard de croissance (%)	37	39,0	-	-	-	-	35,0

Source: EDS1998/99, EDS 2003, EDSBF-MICSIV, 2010

I.4.8 Mortalité

Le Burkina Faso a enregistré des avancées significatives dans l'amélioration de la santé des enfants de moins de 5 ans et des mères. L'analyse suivante rend compte de l'évolution de ces indicateurs sur la période 1999 à 2010.

Tableau 19 : Indicateurs utilisés sur la mortalité des enfants de moins de 5ans et mortalité maternelle

Indicateurs	1999	2003	2006	2010
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans infanto juvénile (pour 1000)	219	184	141,9	129
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	105	81	91,7	65
Rapport de mortalité maternelle (RMM) (pour 100 000)	484	440	307,3	341

Source : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99, 2003 et 2010, Recensement général de la population et de l'habitation de 2006.

a. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

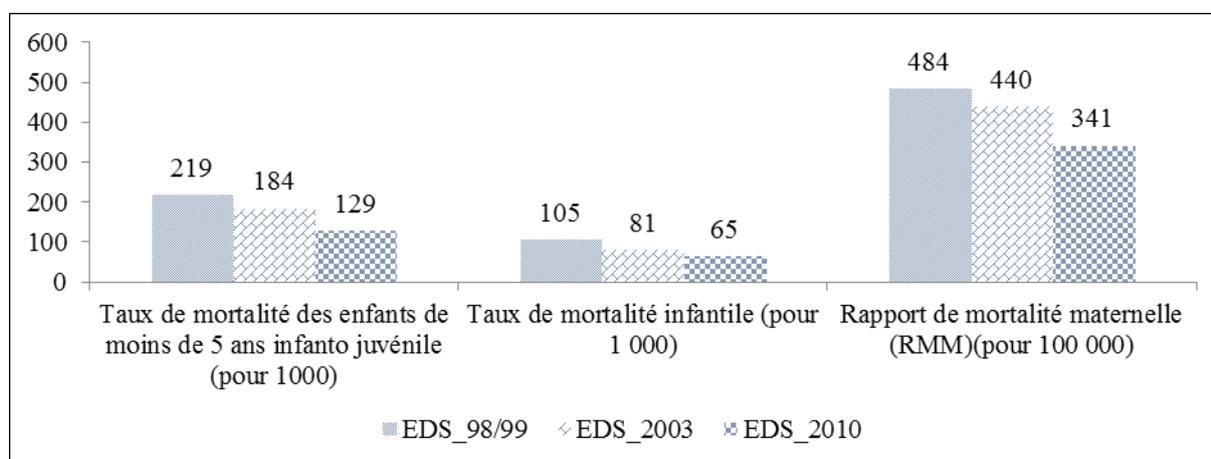
Le graphique ci-après présente l'évolution de la mortalité infanto juvénile, infantile et maternelle au cours des douze dernières années.

De 1998 à 2003, la mortalité infanto juvénile est passée d'un niveau élevé de 219‰ à 184‰ puis à partir de 2010 elle est passée à 129‰, soit une baisse de 90 points sur la période 1998-2010. La mortalité infantile a fortement diminué passant d'un niveau élevé de 105‰ à 65‰, soit une baisse de 40 points sur 12 ans. Cependant, il demeure toujours élevé par rapport à l'objectif 4 des OMD qui est de réduire de deux tiers la mortalité infantile en 2015, soit le ramener à 31‰.

b. Mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est passé de 484‰ en 1998 à 341‰ en 2010, soit une baisse de 143 points sur 12 ans. Globalement, le niveau de la mortalité maternelle a considérablement baissé au cours de ces douze dernières années. Cette situation s'explique par la CPN recentrée, le suivi des accouchements et les audits de décès maternels qui sont des stratégies concourant à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Au-delà de ces stratégies, on peut citer la mise en œuvre de la gratuité des soins préventifs, la subvention des accouchements et des SONU ainsi que la distribution des MILDA aux femmes enceintes qui traduisent un environnement politique favorable à une réduction du nombre de décès maternels dans les formations sanitaires. Toutefois, ces actions doivent se renforcer si le Burkina Faso veut être au rendez-vous de l'objectif 5 des OMD à l'horizon 2015, à savoir réduire la mortalité maternelle de trois quarts.

Graphique 56 : Tendence de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et mortalité maternelle



Source: EDS 1998, EDS 2003, EDSBF-MICSIV 2010

I.4.9 Conditions de vie des ménages burkinabè

I.4.9.1 Accessibilité à certains services

Tableau 20 : Evolution de quelques indicateurs de conditions de vie des ménages

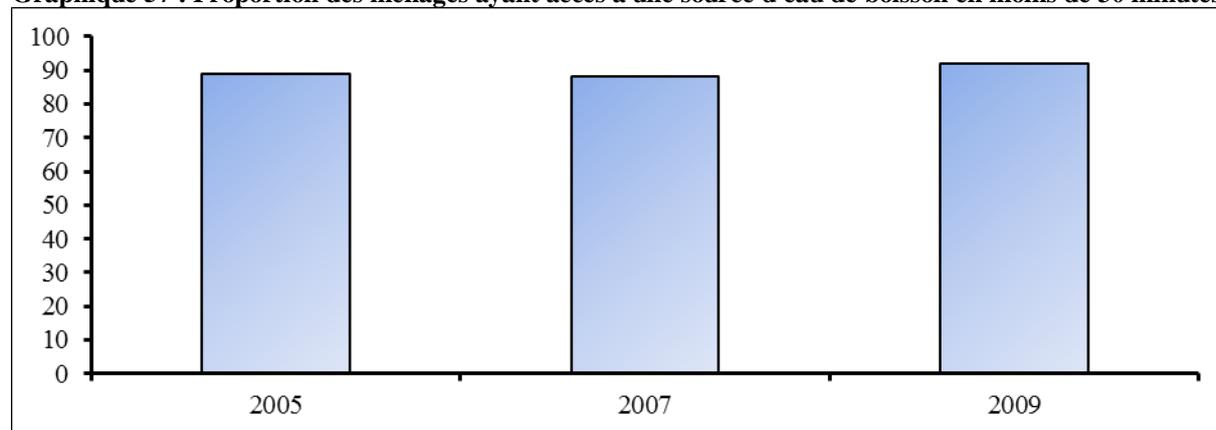
Indicateurs	2005	2007	2009
% des ménages ayant accès à une source d'eau de boissons en moins de 30 minutes	88,8	88	91,8
% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes	55,4	54,7	57,2
% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage	12,7	14,3	14,9
% des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	94,5	91,6	92,1

Source : QUIBB 2005, 2007 et EICVM 2009/2010

a. Accessibilité à l'eau de boisson : un ménage burkinabè sur dix n'accède pas facilement à une source d'eau de boissons

La source d'eau de boisson fait référence à toutes les eaux, potables comme non potable utilisée par le ménage. En 2009, 9 ménages Burkinabè sur 10 mettent moins de 30 minutes pour atteindre une source d'eau de boisson.

Graphique 57 : Proportion des ménages ayant accès à une source d'eau de boisson en moins de 30 minutes

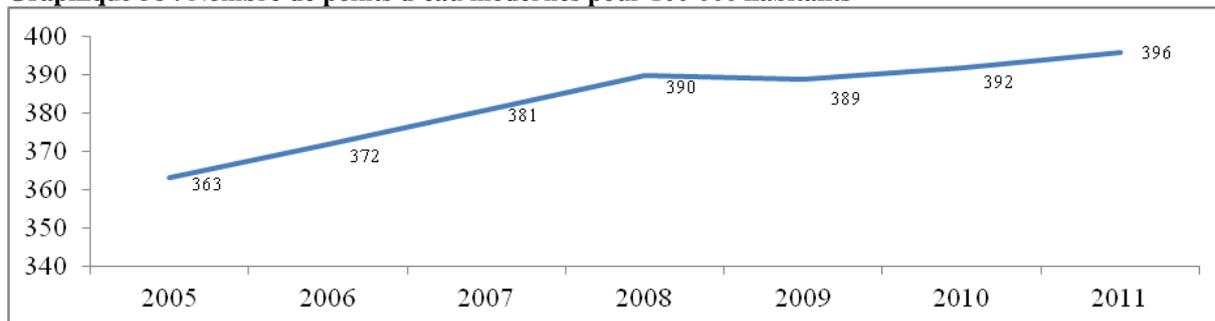


Source : QUIBB et EICVM

b. Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants : une hausse régulière depuis 2007

Le nombre de points d'eau modernes mesure l'accès des populations à l'eau potable et est évaluée ici en pour 100 000 habitants. La croissance soutenue du nombre de points d'eau moderne entre 2007 et 2011 traduit un effort pour rendre disponible l'eau potable pour les populations.

Graphique 58 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants



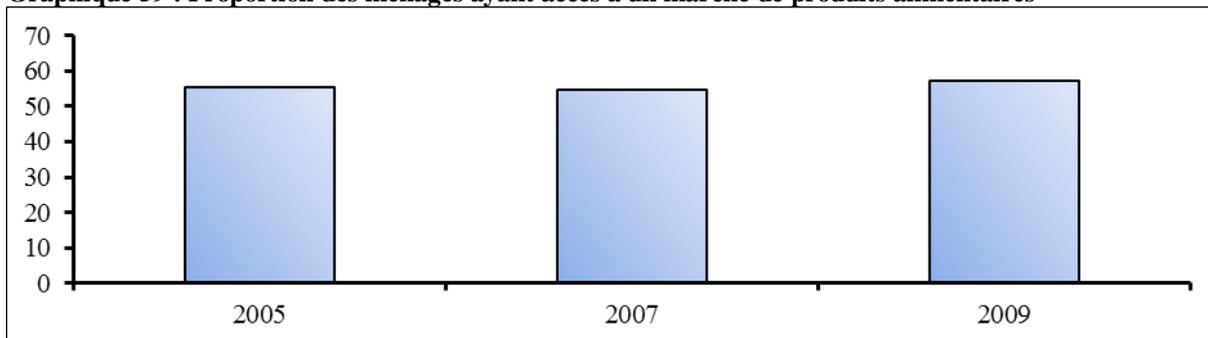
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

c. Accessibilité à un marché de produits alimentaires

Les marchés en général sont les lieux privilégiés des échanges des biens. Et dans le cas particulier des marchés alimentaires, il s'agit des lieux d'approvisionnement en aliments pour les uns et pour d'autres, les lieux d'écoulement de leurs productions agricoles.

L'accès à un marché de produits alimentaires est resté stable sur la période 2005-2009. Six ménages sur dix mettent moins de 30 minutes pour atteindre ce type de marché.

Graphique 59 : Proportion des ménages ayant accès à un marché de produits alimentaires

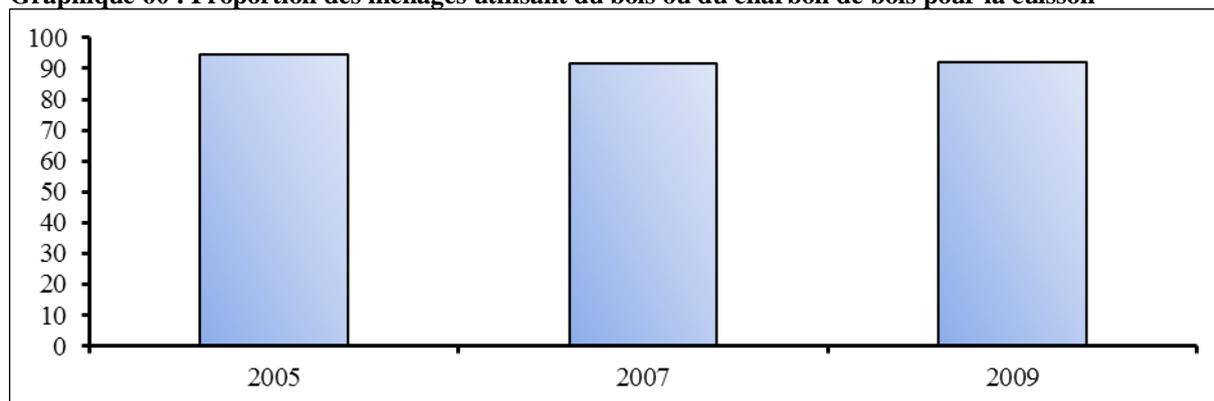


Sources des données QUIBB et EICVM

1.4.9.2 Utilisation du bois ou du charbon de bois pour la cuisine : un regain de l'utilisation en 2009

La principale source d'énergie utilisée pour la cuisine au Burkina Faso est le bois ou le charbon de bois. En effet, ils sont 9 ménages sur 10 qui utilisent l'un des deux combustibles pour la cuisson des aliments même si on note une relative baisse en 2009 comparativement à 2005. Cependant cette proportion reste encore élevée au regard de l'impact de l'utilisation de ces sources d'énergie sur l'environnement.

Graphique 60 : Proportion des ménages utilisant du bois ou du charbon de bois pour la cuisson

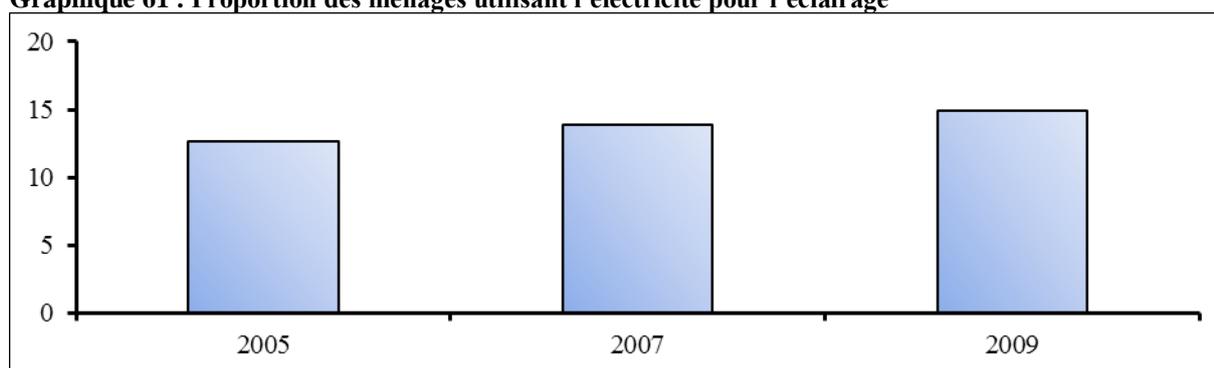


Sources des données QUIBB et EICVM

I.4.9.3 Utilisation de l'électricité comme source d'éclairage

En 2009, 15 ménages sur 100 utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette utilisation est en progression depuis 2005. Les différentes politiques d'électrification adoptées par le Gouvernement pour permettre aux populations Burkinabè d'accéder facilement à l'électricité participent à cette amélioration.

Graphique 61 : Proportion des ménages utilisant l'électricité pour l'éclairage



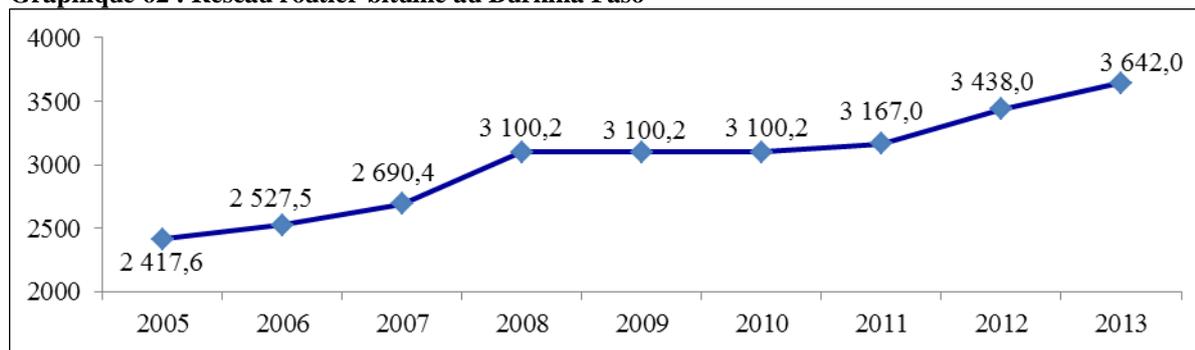
Sources des données QUIBB et EICVM

I.4.9.4 Réseau routier bitumé du Burkina Faso : 204 km de routes bitumées au titre de l'année 2013

Au total, 541,8 km de routes ont été bitumés entre 2010-2013 dont 204 km au seul titre de l'année 2013. Entre 2005 et 2013 la longueur du réseau routier bitumé s'est accrue de 1 224,4 km au Burkina Faso. Cette augmentation se justifie par de grands chantiers de désenclavement engagés par l'Etat.

La période de 2005 à 2008 enregistre 682,6 Km de nouvelles routes bitumées dont la plus forte réalisation a été effectuée en 2008 (410 km de routes bitumées).

Graphique 62 : Réseau routier bitumé au Burkina Faso



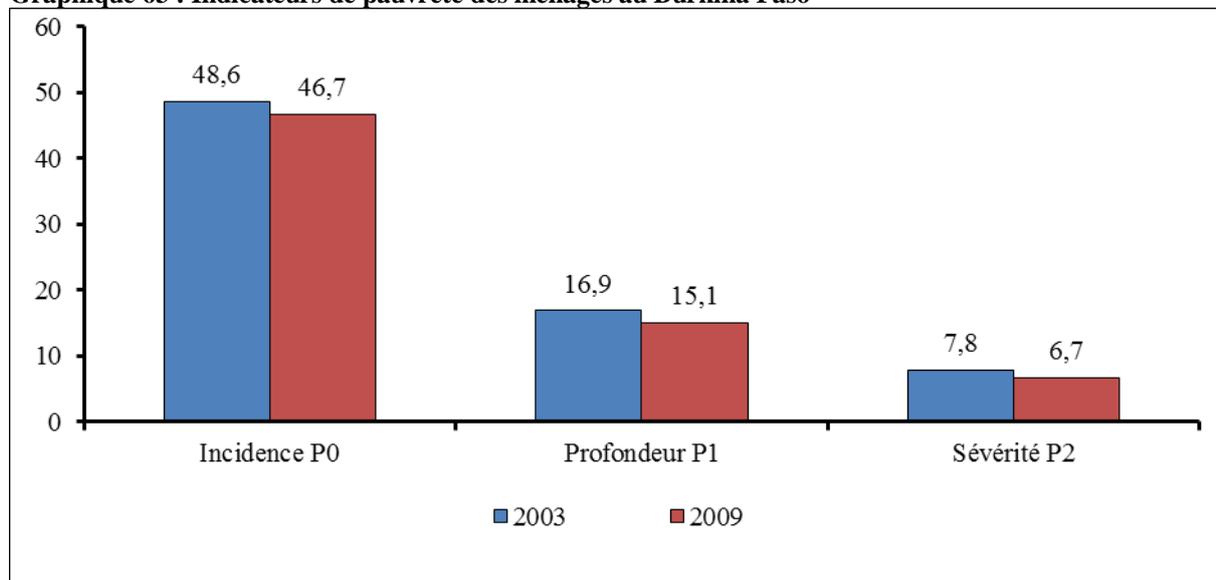
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement

I.4.10 Pauvreté : le fossé entre pauvres et non pauvres s'est réduit

Au Burkina Faso, en 2009, est considéré comme pauvre tout individu dont les dépenses annuelles de consommation sont en dessous de 130 735 FCFA. Ainsi le Burkina Faso compte 46,7% de pauvres. Cette proportion a légèrement baissé par rapport à la situation mesurée en 2003 où la proportion de pauvres était estimée à 48,6%¹⁸.

Entre 2003 et 2009, le fossé entre pauvres et non pauvres s'est également réduit. En effet, la profondeur de la pauvreté qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté a baissé de 2 points. Par ailleurs, les inégalités entre pauvres, captées par l'indicateur de sévérité de la pauvreté, ont baissé sur la période 2003-2009.

Graphique 63 : Indicateurs de pauvreté des ménages au Burkina Faso



Sources des données : EBCVM 2003 et EICVM 2009

¹⁸ Ce taux est la valeur reprojétée de l'incidence de pauvreté de 2003 en considérant le panier de biens de consommation utilisé pour le calcul de l'incidence de pauvreté de l'EICVM.

II. LES INDICATEURS D'ORIGINE INTERNATIONALE

NOTA BENE : Ces indicateurs, présentés à titre d'information, sont calculés en dehors du Système statistique national. Nous nous réservons de tout commentaire les concernant.

II.1 Démocratie et bonne gouvernance politique

II.1.1 Stabilité politique

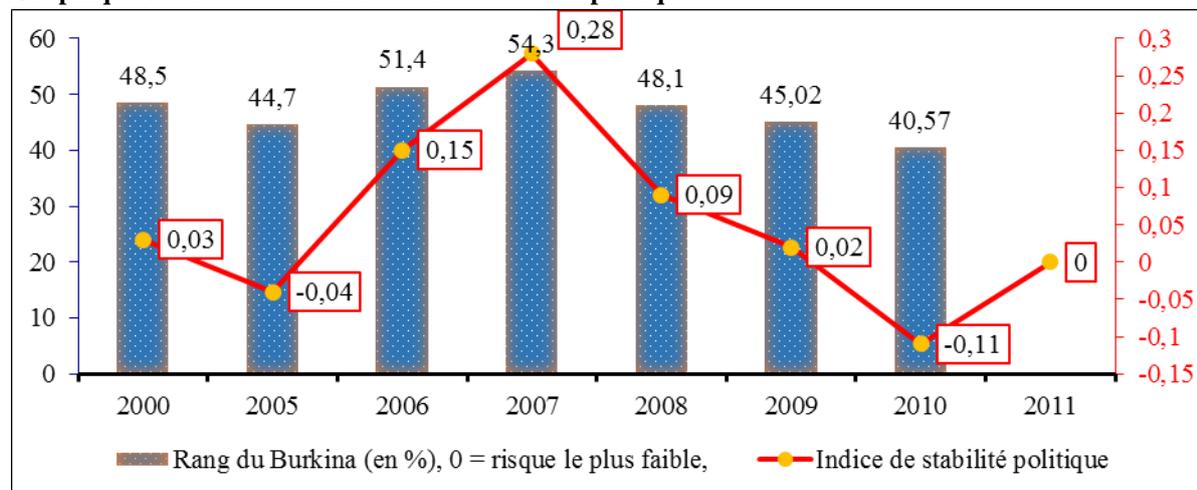
IDGP5 Indice de stabilité politique : Cet indice reflète le risque que le Gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels ou violents, y compris la violence politiquement motivée et le terrorisme. L'indice se situe entre -2,5 et 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays enregistrant le risque le plus faible, 100 au pays où le risque est le plus élevé.

Tableau 21: Niveau des indicateurs de stabilité politique

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice de stabilité politique (-2,5 = faible et +2,5 = forte performance de la gouvernance)	+0,03	-0,04	+0,15	+0,28	+0,09	+0,02	-0,11	-0,54
Rang du Burkina (en %) , 0 = risque le plus faible, 100 = risque le plus élevé	48,5	44,7	51,4	54,3	48,1	45,02	40,57	

Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

Graphique 64 : Niveau des indicateurs de stabilité politique



Source : Banque Mondiale "Gouvernance Matters"

II.1.2 Droits civils et politiques

IDGP6 Indice des droits politiques : Cet indice composite repose sur les avis d'experts. Il englobe les thèmes suivants : processus électoral, participation politique et pluralisme, fonctionnement du gouvernement et des questions discrétionnaires (monarchies, nettoyage ethnique). L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 est la meilleure note. Un pays est considéré comme « libre » s'il obtient une note de 1-2, « partiellement libre » s'il obtient une note de 3 à 5, et « pas libre » avec une note supérieure à 5.

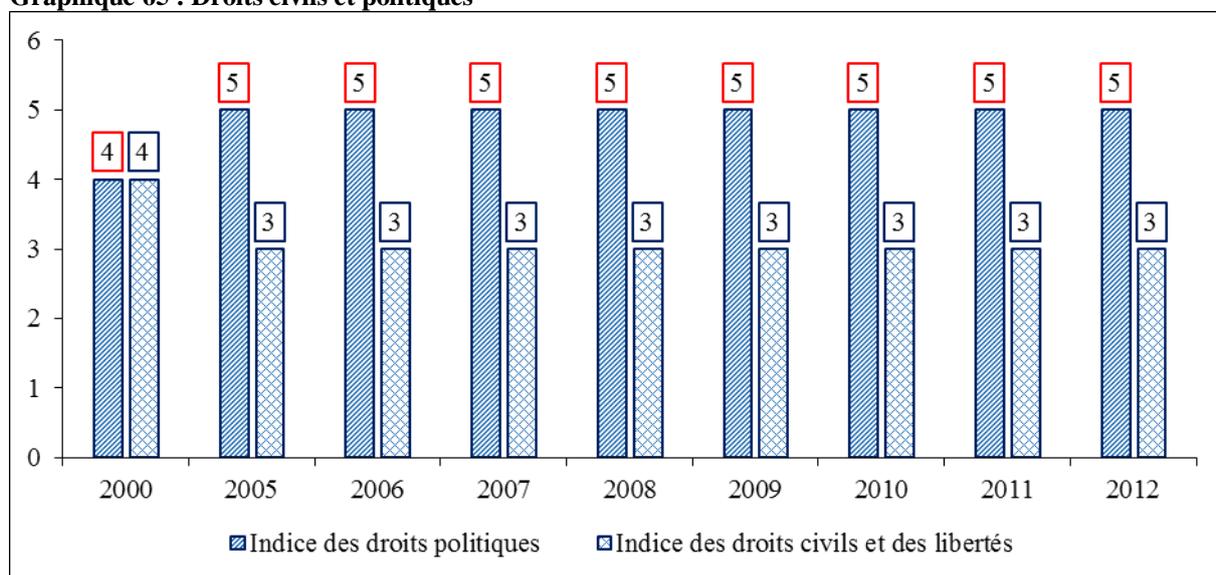
IDGP7 Indice des droits civils et des libertés : Cet indice porte sur la liberté d'expression et de croyance, les droits à la liberté d'association et d'organisation, l'état de droit, l'autonomie personnelle et les droits individuels. Il se mesure sur une échelle de 1 à 7, comme l'indice précédent.

Tableau 22 : Niveau des indicateurs de droits civils et politiques¹⁹

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice des droits politiques (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	4	5	5	5	5	5	5	5	5
Indice des droits civils et des libertés (1 = liberté totale, 7 = pas de liberté)	4	3	3	3	3	3	3	3	3

Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

Graphique 65 : Droits civils et politiques



Source: Freedom House (www.freedomhouse.org)

II.1.3 Médias

IDGP24 Indice de la liberté de la presse : Indice reposant sur un sondage sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères dont les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement), le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations, le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère, et les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet.

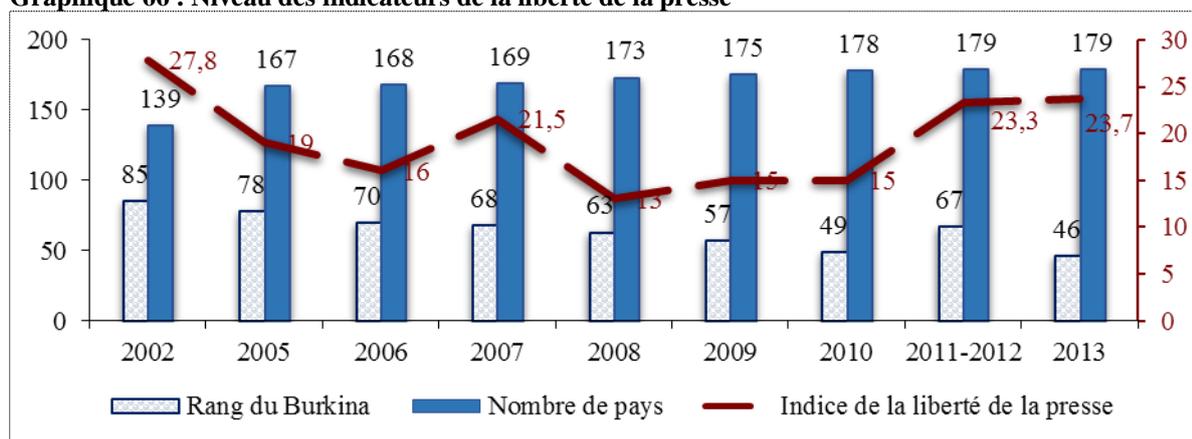
¹⁹ Freedom House (www.freedomhouse.org). Jusqu'en 2003, les pays dont l'indice se situe entre 1,0 et 2,5 étaient considérés "Libres", entre 3,0 et 5,5 "Partiellement libres" et entre 5,5 et 7,0 "Non libres". A partir de 2003, les pays dont l'indice se situe entre 3,0 et 5,0 sont "Partiellement libres" et ceux entre 5,5 et 7,0 "Pas libres".

Tableau 23 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse

Indicateurs	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2012	2013
Indice de la liberté de la presse	27,8	19,0	16,0	21,5	13	15,0	15	23,3	23,70
Rang du Burkina	85	78	70	68	63	57	49	67	46
Nombre de pays	139	167	168	169	173	175	178	179	179

Source : Reporters sans frontières (www.rsf.org)

Graphique 66 : Niveau des indicateurs de la liberté de la presse



II.1.4 Indice synthétique de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

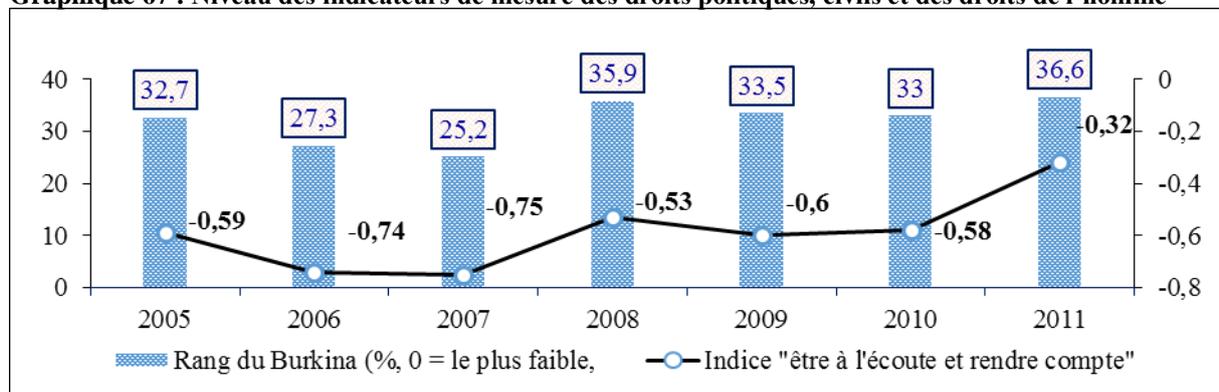
IDGP35 Indice "être à l'écoute et rendre compte" : Indicateur composite calculé à partir des données venant de nombreuses sources (voir métadonnées).

Tableau 24 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice "être à l'écoute et rendre compte"	-0,62	-0,59	-0,74	-0,75	-0,53	-0,60	-0,58	-0,32
Rang du Burkina (% , 0 = le plus faible, 100 le plus élevé)	29,8	32,7	27,3	25,2	35,9	33,5	33,0	36,6

Source : Banque Mondiale "Governance Matters"

Graphique 67 : Niveau des indicateurs de mesure des droits politiques, civils et des droits de l'homme



II.2 Gouvernance et gestion économiques

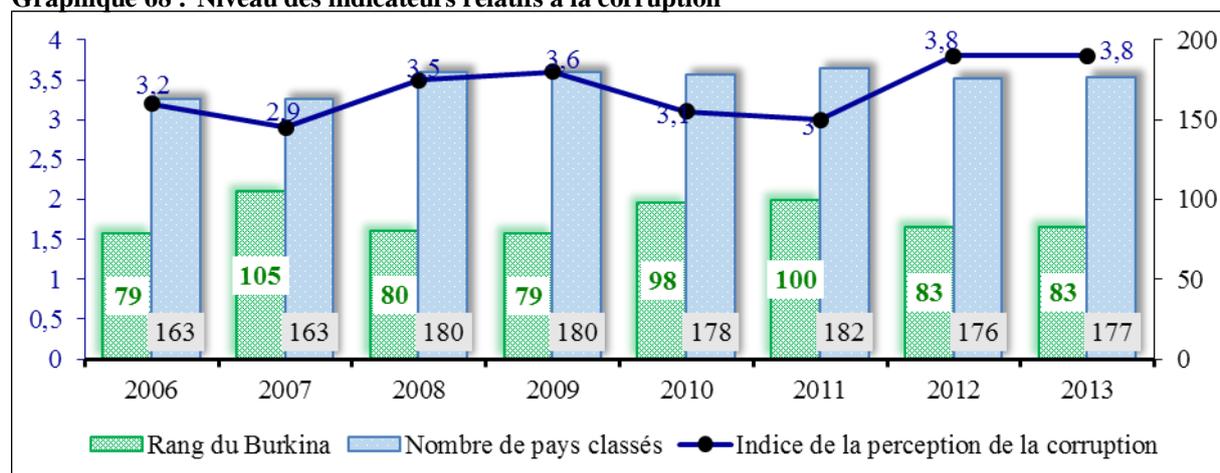
IGGE19 Indice de la perception de la corruption : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes pays. L'indicateur est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.

Tableau 25 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption

Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice de la perception de la corruption (0 : le plus corrompu, 10 : le moins corrompu)	3,2	2,9	3,5	3,6	3,1	3,0	3,8	3,8
Rang du Burkina	79	105	80	79	98	100	83	83
Nombre de pays classés	163	163	180	180	178	182	176	177

Source : Transparency International (www.transparency.org).

Graphique 68 : Niveau des indicateurs relatifs à la corruption



II.3 Gouvernance des entreprises

IGEN1 Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise : Délai pour accomplir les formalités pour la création d'une entreprise (en jours). Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et règlementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN2 Nombre de procédures pour la création d'une entreprise : Nombre de procédures pour la création d'une entreprise. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et règlementaires) et l'examen des textes juridiques.

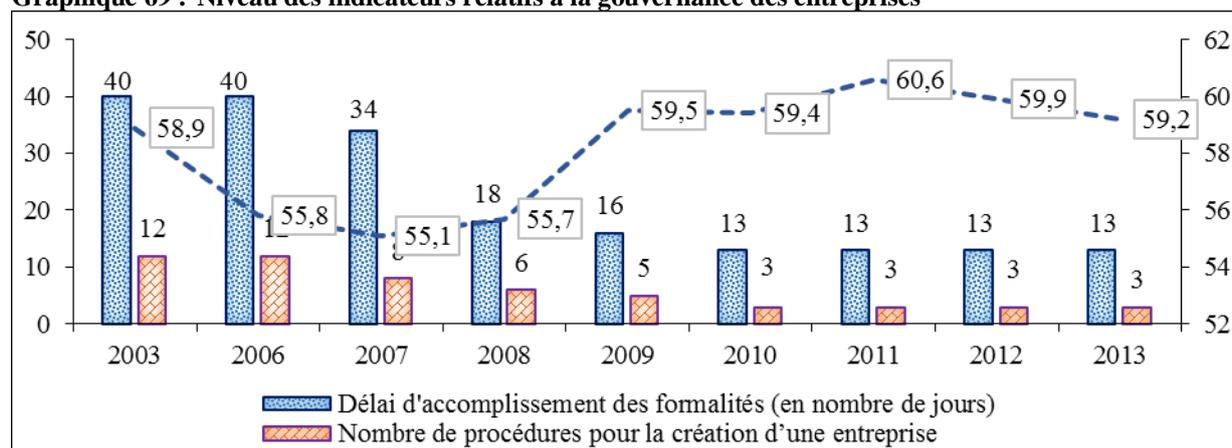
IGEN3 Indice de rigidité de l'emploi : Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide. Les données reposent sur une enquête menée auprès d'experts (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques.

IGEN4 Indice de liberté économique : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles.

Tableau 26 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises

Indicateurs	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Délai d'accomplissement des formalités (en nombre de jours)²⁰	40	40	34	18	16	13	13	13	13
Nombre de procédures pour la création d'une entreprise²⁰	12	12	8	6	5	3	3	3	3
Indice de rigidité de l'emploi (en %)²⁰ (0 : le moins rigide, 100 le plus rigide)	70	51	51	51	21	-	-	-	-
Indice de liberté économique²¹ (0 : le moins libre, 100 le plus libre)	58,9	55,8	55,1	55,7	59,5	59,4	60,6	59,9	59,2

Graphique 69 : Niveau des indicateurs relatifs à la gouvernance des entreprises



²⁰ Banque mondiale : *Projet « Doing business »*.

²¹ Fondation Héritage (www.heritage.org).

II.4 Développement socio-économique

IDSE46 Indice du développement humain : Mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays en matière de bien être. C'est un indicateur composite qui prend en compte une mesure de la longévité (espérance de vie à la naissance), une mesure du niveau d'instruction (pour deux tiers l'alphabétisation des adultes et pour un tiers la scolarisation des jeunes) et une mesure des conditions de vie (PIB réel par tête en Parité de pouvoir d'achat).

IDSE47 Indice de pauvreté humaine : Moyenne cubique de trois indicateurs : la proportion de décès avant 40 ans, le taux d'analphabétisme et le manque de conditions de vies décentes (moyenne arithmétique de la proportion de personnes privées d'accès à l'eau potable, de la proportion de personnes privées d'accès aux services de santé et de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale).

Graphique 70 : Indice du développement humain

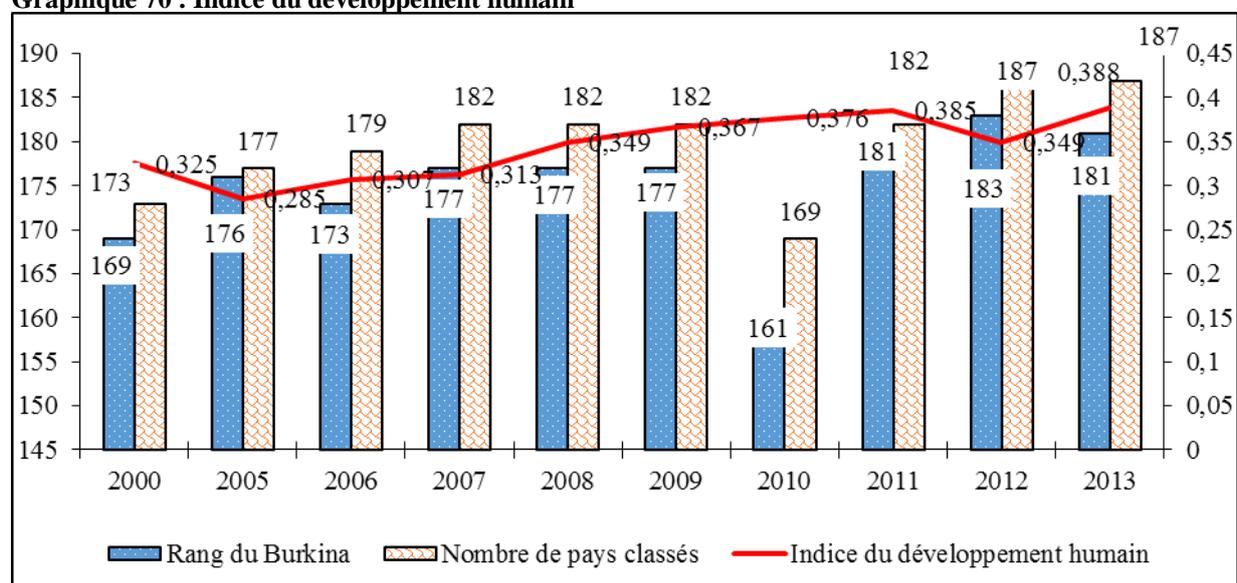


Tableau 27 : Niveau des indicateurs de développement socio-économique²²

Indicateurs	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice du développement	0,32	0,28	0,30	0,31	0,34	0,36	0,37	0,38	0,34	0,38
Rang du Burkina	169	176	173	177	177	177	161	181	183	181
Nombre de pays classés	173	177	179	182	182	182	169	182	187	187
Indice de pauvreté	-	55,8	53,7	51,8	53,6	-	-	-	-	-
Rang du Burkina	-	106	131	131	116	-	-	-	-	-
Nombre de pays classés	-	108	135	135	121	-	-	-	-	-

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain

²² Programme des Nations Unies pour le Développement : Rapports mondiaux sur le développement humain.

Annexe 1 : Liste des indicateurs

Thèmes	Code	Indicateurs
Démocratie et bonne gouvernance politique		
<i>Système politique et électoral</i>	NDGP1	Taux de participation aux élections
	NDGP2	Nombre de partis politiques enregistrés
	NDGP3	Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections
	NDGP4	Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège
<i>Droits civiques et politiques</i>	IDGP5	Indice de stabilité politique
	IDGP6	Indice des droits civils
	IDGP7	Index des droits politiques
<i>Autorité de la loi et justice</i>	NDGP8	Part du budget du Ministère de la justice
	NDGP9	Part du budget du Ministère de la sécurité
	NDGP10	Nombre de tribunaux de grande instance
	NDGP11	Nombre de magistrats
	NDGP12	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants
	NDGP13	Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits
	NDGP14	Taux de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers
	NDGP15	Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles (tribunaux correctionnels)
	NDGP16	Population détenue pour 100 000 habitants
<i>Participation politique des femmes</i>	NDGP17	Proportion de mineurs détenus
	NDGP18	Nombre de femmes au Parlement
<i>Représentativité des femmes dans la Fonction publique</i>	NDGP19	Nombre de femmes au Gouvernement
	NDGP20	Proportion de femmes dans la Fonction publique
<i>Médias</i>	NDGP21	Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés
	NDGP22	Nombre de stations de radio locales privées
	NDGP23	Nombre de chaînes de TV privées
	IDGP24	Indice de la liberté de la presse
<i>Accès des ménages aux médias</i>	NDGP25	% des ménages possédant une radio
	NDGP26	% des ménages possédant une TV
<i>Société civile</i>	NDGP27	Nombre d'ONG
<i>Activités du Médiateur du Faso</i>	NDGP28	Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso
	NDGP29	Nouveaux dossiers reçus en % des dossiers instruits
	NDGP30	Dossiers clos dans l'année en % des dossiers instruits
	NDGP31	Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP32	Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des nouveaux dossiers reçus
	NDGP33	Nombre de saisines de l'administration
	NDGP34	Taux de réaction de l'administration
<i>Indice synthétique des droits politiques, civils et les droits de l'homme</i>	IDGP35	Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Thèmes	Code	Indicateurs
Gouvernance et gestion économiques		
<i>Politique macro-économique</i>	NGGE1	Taux d'inflation
	NGGE2	Produit intérieur brut par tête
	NGGE3	Variation annuelle PIB réel (en %)
	NGGE4	Balance commerciale en % du PIB
	NGGE5	Part du budget affecté aux ministères prioritaires
	NGGE6	Dont part du budget affecté au Ministère de la santé
	NGGE7	Dont part du budget affecté au MENA
	NGGE8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers en % du PIB
<i>Emploi</i>	NGGE9	Taux d'activité
	NGGE10	Taux de chômage urbain
<i>Mobilisation des ressources intérieures</i>	NGGE11	Rapport M2 au PIB
	NGGE12	Recettes fiscales en % du PIB
	NGGE13	Solde budgétaire de base en % du PIB
<i>Budget</i>	NGGE14	Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé
	NGGE15	Taux d'exécution budgétaire du MENA
	NGGE16	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
	NGGE17	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé
<i>Corruption</i>	IGGE18	Indice de perception de la corruption
Gouvernance des entreprises		
<i>Cadre réglementaire pour les activités économiques</i>	IGEN1	Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise
	IGEN2	Nombre de procédures pour créer une entreprise
	IGEN3	Indice de rigidité de l'emploi
	IGEN4	Indice de liberté économique
<i>Droit du travail</i>	NGEN5	Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail
	NGEN6	Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Thèmes	Code	Indicateurs
Développement socio-économique		
<i>Dépendance en matière de développement</i>	NDSE1	Dettes extérieures en % de la dette totale
	NDSE2	Dettes totales en % du PIB
	NDSE3	Service payé de la dette en % des exportations de biens et services
	NDSE4	Aide publique au développement en % du PIB
<i>Éducation primaire</i>	NDSE5	Taux brut d'admission dans le primaire
	NDSE6	Taux brut de scolarisation dans le primaire
	NDSE7	Taux net de fréquentation scolaire du primaire
	NDSE8	Ratio élèves/maître dans le primaire
	NDSE9	Taux d'achèvement du primaire
	NDSE10	% des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement secondaire</i>	NDSE11	Taux de transition globale du primaire au post-primaire
	NDSE12	Taux brut d'accès au post-primaire
	NDSE13	Taux brut de scolarisation au post-primaire
	NDSE14	Ratio élèves/classe au post-primaire
	NDSE15	Taux brut de scolarisation dans le secondaire
	NDSE16	Ratio élèves / classe au secondaire (enseignement général)
	NDSE17	Taux de réussite au BEPC
	NDSE18	% des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes
<i>Enseignement supérieur</i>	NDSE19	Taux de réussite au Baccalauréat
	NDSE20	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants
	NDSE21	Pourcentage de filles dans l'enseignement supérieur
<i>Alphabétisation</i>	NDSE22	Taux d'alphabétisation des adultes
<i>Santé</i>	NDSE23	Ratio d'habitants par Centre de Santé et de Promotion Sociale
	NDSE24	Taux de couverture en consultations prénatales CPN2
	NDSE25	% de CSPPS répondant aux normes minimales de personnel
	NDSE26	Nombre d'infirmiers dans le secteur public
	NDSE27	Nombre d'infirmiers dans le secteur public pour 10 000 habitants
	NDSE28	Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès
	NDSE29	% de dépôts en médicaments génériques n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles
	NDSE30	% des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes
	NDSE31	Prévalence contraceptive
	NDSE32	Taux d'accouchement assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires
	<i>Couverture</i>	NDSE33

Thèmes	Code	Indicateurs
	NDSE34	Couverture vaccinale DTC3
	NDSE35	Couverture vaccinale Polio
	NDSE36	Couverture vaccinale BCG

Thèmes	Code	Indicateurs
<i>Nutrition</i>	NDSE31	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale
	NDSE32	% d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance
<i>Mortalité</i>	NDSE33	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (infanto juvénile)
	NDSE34	Taux de mortalité infantile
	NDSE35	Taux de mortalité maternelle
<i>Conditions de vie</i>	NDSE36	% des ménages utilisant des combustibles solides
	NDSE37	% des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage
	NDSE38	% des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes
	NDSE39	Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants
	NDSE40	Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 100 habitants
	NDSE41	% des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes
	NDSE42	Réseau routier bitumé
<i>Pauvreté</i>	NDSE43	Incidence de la pauvreté
	NDSE44	Profondeur de la pauvreté
	NDSE45	Sévérité de la pauvreté
<i>Indices composites de pauvreté et du développement humain</i>	IDSE46	Indice du développement humain
	IDSE47	Indice de pauvreté humaine

Annexe 2 : Métadonnées

I. Démocratie et bonne gouvernance politique

NDGP1 : Taux de participation aux élections

Objectif : Mesurer l'intérêt et la confiance des populations dans le système politique et électoral.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de votants}}{\text{Nombre d'électeurs inscrits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet :</i> www.ceni.bf			

NDGP2 : Nombre de partis politiques enregistrés

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis politiques enregistrés auprès de la Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGLPAP/MATDS.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale des libertés publiques et des affaires politiques / Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.			

NDGP3 : Nombre de partis et formations politiques inscrits aux élections

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats inscrits aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). <i>Site Internet :</i> www.ceni.bf			

NDGP4 : Nombre de partis et formations politiques ayant obtenu au moins un siège

Objectif : Mesurer l'état de la démocratie.			
Définition : Nombre de partis et formations politiques représentés par un ou plusieurs candidats ayant obtenu au moins un siège aux élections.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Commission Electorale Nationale Indépendante.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Périodicité des élections présidentielles, législatives et municipales.
Source : Rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) <i>Site Internet :</i> www.ceni.bf			

IDGP5 : Indice de stabilité politique

Objectif : Mesurer la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.			
Définition : Indicateur composite calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2002, il reposait sur 4 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. Le Gray Area Dynamics ratings de Merchant International Group a été ajouté en 2003, puis le Country Security Risk Ratings de Global Insight en 2004. En 2006, 3 nouvelles sources ont été ajoutées : le Global Risk Service de Global Insight, Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial. L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Tous les deux ans entre 1996 à 2002, annuelle depuis 2002.
Source : Rapport « Governance matters » <i>Site Internet :</i> http://www.govindicators.org .			

IDGP6 : Indice des droits politiques

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des droits civils.			
Définition : L'indice recouvre le processus électoral, la participation politique et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement. Il repose sur 10 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

IDGP7 : Indice des droits civils et des libertés

Objectif : Mesurer les progrès réalisés en matière de développement des libertés politiques.			
Définition : L'indicateur composite repose exclusivement sur des avis d'experts. L'indice se rapporte à la liberté d'expression et de croyance, aux droits à la liberté d'association et d'organisation, à l'Etat de droit, l'autonomie personnelle et aux droits individuels. Il repose sur 15 questions qui sont évaluées de 0 à 4 par les experts, 0 représente la situation idéale et 4 le cas de figure le plus éloigné de celle-ci. L'indice est codé sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 1 étant la meilleure note.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Freedom House.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel sur les libertés. <i>Site Internet :</i> http://www.freedomhouse.org			

NDGP8 : Part du budget du Ministère de la justice (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour renforcer le système judiciaire, assurer son efficacité et son indépendance.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la justice}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$			
Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP9 : Part du budget du Ministère de la sécurité (%)

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer la sécurité des citoyens.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la sécurité}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$			
Les allocations budgétaires sont hors dette et projets sur financement extérieur.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NDGP10 : Nombre de tribunaux de grande instance

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Nombre de tribunaux de grande instance en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP11 : Nombre de magistrats

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès à la justice.			
Définition : Nombre de magistrats en activité.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP12 : Nombre de magistrats pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement pour améliorer l'accès physique à la justice.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de magistrats} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$ Population totale : projections de population de l'INSD. Nombre total de magistrats : enquête annuelle de la DEP du Ministère de la justice.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP13 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre la chose publique, contre les particuliers, contre la famille et les bonnes mœurs et contre les biens.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP14 : Nombre de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers.

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la criminalité.			
Définition : Nombre total de saisines des juridictions pour crimes et délits contre les particuliers. Les crimes et délits contre les particuliers incluent les meurtres, empoisonnements, parricides, infanticides, coups mortels, assassinats, viols, homicides involontaires, blessures involontaires, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait, etc.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP15 : Ratio des jugements rendus par rapport aux affaires nouvelles

Objectif : Mesurer l'efficacité des tribunaux correctionnels.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jugements rendus par les chambres correctionnelles des TGI sur une année}}{\text{Nombre d'affaires nouvelles orientées vers les chambres correctionnelles des TGI sur la même année}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP16 : Population détenue (pour 100 000 habitants)

Objectif : Mesurer le niveau de criminalité.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population détenue}}{\text{Population totale}} \times 100\,000$			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP17 : Proportion de mineurs détenus

Objectif : Mesurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance juvénile.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de jeunes (moins de 18 ans) incarcérés}}{\text{Population totale incarcérée}}$ (en %)			
La population détenue regroupe l'ensemble des prévenues, des inculpés, des condamnés et des ordres de mise à disposition (OMD) présents dans les maisons d'arrêt et de correction au 31 décembre.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

Population incarcérée

Objectif : Mesurer la fréquentation des maisons d'arrêt et de correction			
Définition : Indicateur = effectif des incarcérés			
La population incarcérée désigne l'ensemble des entrées dans les maisons d'arrêt et de correction au cours d'une année.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NDGP18 : Nombre de femmes au Parlement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes élues lors des élections législatives.			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP	Producteur : Parlement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Cinq ans.
Source : Union Inter Parlementaire <i>Site Internet : www.uip.org</i>			

NDGP19 : Nombre de femmes au Gouvernement

Objectif : Mesurer la participation des femmes à la vie politique.			
Définition : Nombre de femmes ministres, ministres déléguées et secrétaires d'Etat.			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP	Producteur : Gouvernement.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Chaque remaniement.
Source : Journal Officiel <i>Site Internet : www.legiburkina.bf</i>			

NDGP20 : Proportion de femmes dans la Fonction publique

Objectif : Mesurer la participation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement et les fonctions techniques de l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes employées dans la fonction publique}}{\text{Nombre total d'employés dans la fonction publique}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP20A : Proportion des femmes cadres supérieurs dans la Fonction publique (catégories A, 1ère et P)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres supérieurs dans la fonction publique			
Définition : $\text{indicateur} = \frac{\text{nombre de femmes cadres supérieurs employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres supérieurs employés dans la fonction publique}}$ Les cadres supérieurs correspondent aux catégories A, 1 ^{ère} et P (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP20B : Proportion % de femmes cadres moyens dans la Fonction publique (catégorie B et 2ème)

Objectif : Mesurer la participation des femmes cadres moyens dans la fonction publique			
Définition : $\text{indicateur} = \frac{\text{nombre de femmes cadres moyens employées dans la fonction publique}}{\text{nombre total de cadres moyens employés dans la fonction publique}}$ Les cadres moyens correspondent à la catégorie B et 2 ^{ème}			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Service de la solde / MEF.	Désagrégation : Catégorie.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistiques de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP21 : Nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels privés

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de quotidiens, hebdomadaires et mensuels privés recensés par le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP22 : Nombre de stations de radio locales privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de stations de radio locales privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication. Les radios internationales ne sont pas prises en compte.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

NDGP23 : Nombre de chaînes de TV privées

Objectif : Mesurer la liberté de la presse dans le pays.			
Définition : Nombre de chaînes de télévision privées ayant signé une convention avec le Conseil supérieur de la communication.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CSC.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport public du Conseil supérieur de la communication. <i>Site Internet :</i> http://www.csc.bf/publications/rapports-publics/index.htm			

IDGP24 : Indice de la liberté de la presse

Objectif : Mesurer l'état global de la liberté de la presse, pour évaluer le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les organisations de presse, ainsi que les efforts déployés par l'Etat pour respecter et garantir le respect de cette liberté.			
Définition : L'indice repose sur un sondage, sous forme de questionnaire, effectué auprès des médias. Le questionnaire comprend 50 critères, il recense les différents types de violations dont sont directement victimes les journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou les médias d'informations (censures, saisies, perquisitions et harcèlement). Il note le degré d'impunité dont jouissent les auteurs ou les responsables de ces violations et essaie de saisir le cadre juridique régissant le secteur des médias d'information, ainsi que le comportement des autorités face aux médias publics et à la presse étrangère. Il relève également les principaux obstacles à la libre circulation des informations sur Internet. Le questionnaire est adressé aux 130 correspondants de Reporters sans frontières dans le monde, ainsi qu'à des journalistes, des chercheurs, des juristes et des militants en faveur des droits de l'homme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Reporters sans frontières.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Reporters sans frontières. <i>Site Internet :</i> http://www.rsf.org			

NDGP25 : Proportion de ménages possédant une radio

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une radio}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP26 : Proportion de ménages possédant une TV

Objectif : Mesurer l'accès des ménages aux médias et à l'information.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages possédant au moins une télévision}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDGP27 : Nombres d'ONG (dont ONG locales)

Objectif : Mesurer la participation de la société civile.			
Définition : Nombre d'associations et d'ONG enregistrées à la Direction du suivi des organisations non gouvernementales (DGSONG)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DSONG.	Désagrégation : Statut (ONG locale / internationale).	Périodicité : Annuelle.
Source : DSONG /DGCOOP/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDGP28 : Nombres de dossiers reçus par le Médiateur du Faso

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso pour une année donnée.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation et nature des plaintes.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP29 : Nombre de nouveaux dossiers reçus par le Médiateur du Faso en % des dossiers instruits

Objectif : Mesurer les litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de nouveaux dossiers reçus}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %) Les dossiers instruits correspondent aux nouveaux dossiers reçus pour une année donnée, auxquels s'ajoutent les dossiers non clos des années précédentes.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP30 : Nombre de dossiers clos (en % des dossiers instruits)

Objectif : Mesurer la rapidité de traitement des litiges par le Médiateur du Faso.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dossiers clos}}{\text{Nombre de dossiers instruits}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP31 : Plaintes mettant en cause les ministères et les institutions en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des ministères et institutions}}{\text{Nombre de dossiers reçus}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso. <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP32 : Plaintes mettant en cause les services publics et organismes à capitaux publics en % des dossiers reçus

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de plaintes à l'encontre des services publics et organismes à capitaux publics}}{\text{Nombre de dossiers reçus}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP33 : Nombre de saisines de l'administration

Objectif : Mesurer le nombre de litiges entre les citoyens et l'administration publique.			
Définition : Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur du Faso.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

NDGP34 : Taux de réaction de l'administration

Objectif : Mesurer la réactivité de l'administration aux saisines du Médiateur du Faso			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de réactions (favorables ou défavorables) de l'administration aux saisines du Médiateur}}{\text{Nombre de fois où l'administration a été saisie par le Médiateur}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Médiateur du Faso.	Désagrégation : Délégation.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport d'activités du Médiateur du Faso <i>Site Internet :</i> www.mediateur.bf			

IDGP 35 : Indice "être à l'écoute et rendre compte"

Objectif : Mesurer les droits politiques, civils et les droits de l'homme.			
Définition : Cet indicateur composite est calculé à partir des données venant de plusieurs sources. Le nombre de sources a augmenté depuis la création de l'indice. Entre 1998 et 2000, il reposait sur 5 sources : le rapport « Perspectives économiques en Afrique » de l'OCDE / DAC, l'indice des libertés de Freedom House, la base de données des droits de l'homme et de la terreur politique du CIRI, le guide international du risque-pays du Political Risk Services et le Business Conditions and Risk Indicators de Global insight. En 2002, sont introduits l'indice de transformation de Bertelsmann et l'indice de la liberté de la presse de Reporters sans frontières, puis l'enquête sur la gouvernance démocratique « Countries at the Crossroads » réalisée par Freedom House et le Rural Sector Performance Assessments de l'IFAD à partir de 2004. Auxquels s'ajoutent l'index sur le budget ouvert du Centre d'Etudes des Priorités Politiques et Budgétaires en 2005, l'Economist Intelligence Unit, l'enquête sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et les enquêtes de Gallup en 2006. L'indice est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5. Le rang est exprimé en pourcentage du nombre de pays évalués : 0 correspond au pays où le risque est le plus faible, 100 à celui où il est le plus élevé.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Institut de la Banque Mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Site Internet : www.govindicators.org .			

II. Gouvernance et gestion économiques

NGGE1 : Taux d'inflation

Objectif : Mesurer l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages.			
Définition : Le taux d'inflation annuel est la variation du niveau moyen de l'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) pour deux années consécutives.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA, PAP/CSLP	Producteur : INSD.	Désagrégation : Fonction de consommation, groupe et sous groupe.	Périodicité : Annuelle ;
Source : INSD : Publications mensuelles IHPC, Annuaire statistique de l'INSD. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2 : Produit intérieur brut (PIB) par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB nominal}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Il permet de mesurer le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE2bis : PIB réel par tête

Objectif : Mesurer la création de richesses par habitant en terme réel			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{PIB réel}}{\text{Population totale}}$ (en FCFA) Il permet de mesurer en terme réel le revenu moyen disponible par habitant			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD ou DGEP.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE3 : Variation annuelle du PIB réel (en %)

Objectif : Mesurer la création de richesses, c'est-à-dire de la croissance économique, d'une année sur l'autre.			
Définition : Indicateur = $\frac{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t} - \sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}}{\sum_i P_{i,t_0} Q_{i,t}}$ (%) Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation. Il couvre l'ensemble des activités productrices, y compris celles du secteur informel. Le PIB réel ou <i>en volume</i> est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel est constitué par la valeur des biens <i>i</i> produits au cours de la période <i>t</i> mesurés à prix constants. L'année de base, notée <i>t</i> ₀ , est 1999.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : INSD ou DGEP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. INSD, Comptes nationaux <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE4 : Balance commerciale en % du PIB

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations} - \text{Importations}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La balance commerciale est la différence entre le montant des exportations est celui des importations.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE5 : Part du budget affecté aux ministères prioritaires

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires des ministères prioritaires}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$			
Les ministères prioritaires sont les ministères de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de la santé et de l'économie et des finances. Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/CSLP.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE6 : Part du budget affecté au Ministère de la santé

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du Ministère de la santé}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$			
Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/CSLP, PNDS.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE7 : Part du budget affecté au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer l'effort du Gouvernement en faveur de l'éducation de base et l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Allocations budgétaires du MEBA}}{\text{Budget total}} \text{ (en \%)}$			
Les allocations budgétaires sont hors dette, projet sur financements extérieurs et contrepartie.			
Liste d'indicateurs : CGAB/CSLP.	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Lois de finances (initiale et rectificatives).			

NGGE8 : Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)

Objectif : Mesurer le degré d'attractivité d'un pays pour les entreprises transnationales.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Flux net d'investissements directs étrangers}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$			
Les investissements directs étrangers correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Selon la définition du FMI, une relation d'investissement direct est établie dès lors que l'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEP, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. BCEAO : Balance des paiements			

NDSE : Balance Biens et services en % du PIB13**Définition :**

Objectif : Mesurer la contribution du commerce extérieur des biens et services à la création de richesses.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Exportations biens \& services} - \text{Importations biens \& services}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)} .$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF, BCEAO	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision, Balance des paiements/ Ministère de l'économie et des finances.			

NDSE : Solde courant extérieur Hors dons en % du PIB13

Définition : cet indicateur traduit le degré de vulnérabilité de l'économie notamment sa dépendance par rapport à l'épargne extérieure. C'est un des critères de convergence de l'UEMOA (norme $\leq -5\%$)

Objectif :			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{solde courant extérieur hors dons}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)} .$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNPE	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuelle
Source : CNPE rapport sur la situation économique et financière			

NDSE : Taux de crédit à l'économie en % du PIB

Définition : cet indicateur mesure le financement de l'activité économique par le crédit bancaire.

Objectif : permet de cerner le degré d'accompagnement de l'activité économique par les financements bancaires			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Montant de l'encours des crédits à l'économie}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)} .$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : BCEAO.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : mensuelle
Source : BCEAO, statistiques monétaires			

NDSE38 : Dette extérieur/PIB

Définition : taux d'endettement qui ne tient pas compte de la dette intérieure.

Objectif : Mesure le taux d'endettement extérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{dette extérieure}}{\text{PIB}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : trimestrielle
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEF, IAP			

NDSE38 : Service de la dette sur recette courante

Définition : C'est le service de la dette rapporté aux recettes courantes

Objectif : Apprécier la soutenabilité de la dette publique.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique}}{\text{Recette courante}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGEF ; DDP	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : annuel
Source : DDP, bulletin trimestriel de la dette publique DGEF, IAP			

NGGE9 : Taux d'activité

Objectif : Mesurer la participation de la population en âge de travailler sur le marché du travail.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population active}}{\text{Population en âge de travailler}}$ (en %)			
La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 à 64 ans.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE10 : Taux de chômage urbain

Objectif : Mesurer les désajustements et la difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Population au chômage}}{\text{Population active}}$ (en %)			
La population active se compose des actifs occupés et des chômeurs. Les chômeurs regroupent les personnes sans emploi et qui sont disponibles pour travailler.			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Milieu de résidence, région et genre.	Périodicité : Deux ou trois ans.
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE11 : Rapport M2 en % du PIB

Objectif : Mesurer la profondeur monétaire, c'est-à-dire le taux de liquidité de l'économie.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{M2}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
L'agrégat M2 regroupe la monnaie en circulation, les dépôts à vue, sur livrets et à terme.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE12 : Recettes fiscales en % du PIB

Objectif : Mesurer la pression fiscale, c'est à dire l'importance du revenu des citoyens prélevé par l'Etat.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Les recettes fiscales se composent des impôts sur les revenus et les bénéfices, des impôts à la charge de l'employeur, des impôts sur la propriété, des impôts et taxes sur les biens et services, des impôts sur le commerce et les transactions internationales.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE13 : Solde budgétaire de base en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et la qualité de la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Solde budgétaire de base}}{\text{PIB nominal}} \text{ (en \%)}$ Le solde budgétaire de base représente les recettes totales (hors dons) auxquels on soustrait les dépenses courantes (y compris les prêts nets) et les dépenses d'investissements publics financés sur ressources internes.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA, PAP/CSLP	Producteur : Ministère de l'économie et des finances.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE14 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de la santé.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Direction générale du budget (DGB)	Désagrégation : Non désagrégé	Périodicité : Annuelle
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE15 : Taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Objectif : Mesurer la capacité d'absorption du budget annuellement alloué par l'Etat au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dépenses exécutées (base liquidation)}}{\text{Dépenses inscrites dans la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Le taux d'exécution budgétaire est calculé en rapportant les dépenses du budget du Ministère (base liquidation) aux prévisions de dépenses inscrites sur la loi de finances initiale. Ce ratio ne tient pas compte des financements extérieurs.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE16 : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé (hors charges de la dette)

Objectif : Mesurer dans quelle mesure les décisions budgétaires initiales prises par le législateur sont exécutées fidèlement par l'exécutif.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Budget exécuté (base liquidation)}}{\text{Budget voté (hors charges de la dette)}} \text{ (en \%)}$ Les dépenses initialement approuvées sont celles qui sont inscrites dans la loi de finances initiale adoptée par l'Assemblée nationale. Les dépenses exécutées sont celles mandatées au cours de l'exercice.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Circuit Intégré de la Dépense. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NGGE17 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé

Objectif : Mesurer la qualité des prévisions de recettes de la loi de finances.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Recettes réalisées}}{\text{Recettes inscrites à la loi de finances}} \text{ (en \%)}$ Les recettes regroupent les recettes fiscales (impôts sur les revenus et les bénéfices, impôts à la charge de l'employeur, impôts sur la propriété, impôts et taxes sur les biens et services, impôts sur commerce et les transactions internationales) et les recettes non fiscales. Les recettes initialement approuvées sont celles inscrites dans la loi de finances.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques et Programmes Financiers (MEF).	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Sources : Lois de finances, Assemblée nationale. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IGGE18 : Indice de perception de la corruption

Objectif : Mesurer la corruption dans les transactions commerciales internationales.			
Définition : Indicateur composite, construit à partir des résultats de 12 sondages et enquêtes réalisés par 9 institutions indépendantes, qui ont recueilli les opinions d'un certain nombre d'entrepreneurs et d'analystes-pays : Freedom House – Nations in transit, Economist Intelligence Unit, Price Waterhouse Coopers (indice du manque de transparence), Institut pour la gestion et le développement de Lausanne, le Political and Economic risk consultancy, Banque mondiale (World Business environment survey), Forum économique mondial, Université de Columbia (State Capacity Survey), Gallup International, Banque multilatérale de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (Enquête sur l'Environnement et les Performances des Entreprises), World Markets Research Centre et Information International. L'IPC est mesuré sur une échelle de 0 à 10, la note 10 correspond au pays le moins corrompu.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Transparency International.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle ;
Source : Rapport annuel de Transparency International <i>Site Internet :</i> www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi			

III. Gouvernance des entreprises

IGEN1 : Délai d'accomplissement des formalités de création d'une entreprise (en nombre de jours)

Objectif : Mesurer les obstacles administratifs et légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. L'indicateur relatif aux délais implique une forme de jugement de la part des professionnels interrogés. Lorsque les sources indiquent des estimations différentes, les indicateurs de délais publiés représentent la valeur médiane des diverses réponses données. La méthodologie repose sur l'hypothèse que l'entreprise est pleinement informée des démarches à suivre et qu'elle ne perd pas de temps en accomplissant les procédures.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business. <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN2 : Nombre de procédures pour créer une entreprise

Objectif : Mesurer les procédures administratives et légales pour créer une entreprise.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : Projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN3 : Indice de rigidité de l'emploi (%)

Objectif : Mesurer la flexibilité de la législation du travail.			
Définition : Les données reposent sur une enquête menée auprès de 5 000 experts locaux (avocats, conseillers commerciaux, experts-comptables, représentants du gouvernement et d'autres professionnels spécialistes des questions juridiques et réglementaires) et l'examen des textes juridiques. Pour rendre l'indice comparable entre les pays, les données font référence à une société à responsabilité limitée de 10 à 50 employés, dotée d'un capital initial de 10 fois le revenu national brut par habitant et opérant le plus souvent dans la ville la plus peuplée du pays étudié. Cet indice correspond à la moyenne de trois indices relatifs à la difficulté d'embauche, la rigidité des horaires (règles régissant l'extension des heures de travail ou la passation d'accords sur les horaires) et la difficulté de licenciement (difficultés et coûts associés au licenciement économique d'un salarié). L'indice est mesuré sur une échelle allant de 0 à 100, plus l'indice est élevé, plus la législation est rigide.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : projet « Doing Business » de la Banque mondiale.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de Doing Business <i>Site Internet :</i> www.doingbusiness.org .			

IGEN4 : Indice de liberté économique

Objectif : Mesurer la liberté économique.			
Définition : L'indice évalue la liberté économique selon 10 domaines : la politique commerciale, les charges fiscales, l'intervention de l'Etat dans l'économie, la politique monétaire, les flux de capitaux et les investissements étrangers, les secteurs bancaire et financier, les salaires et prix, les droits de propriété, la réglementation et les activités informelles. Il repose sur une cinquantaine de variables indépendantes. L'indice correspond à la moyenne des notes obtenues pour chacun des domaines. Il est mesuré sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente la liberté maximum.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : Fondation Héritage en collaboration avec le Wall Street Journal.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Rapport annuel de la Fondation Héritage. <i>Site Internet :</i> www.heritage.org/research/features/index/index.cfm .			

NGEN5 : Nombre d'affaires nouvelles au niveau des tribunaux du travail

Objectif : Mesurer les conflits du travail entre les salariés et leurs employeurs.			
Définition : Nombre d'affaires nouvelles traitées par les tribunaux du travail.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/ Ministère de la justice.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Direction des études et de la planification du Ministère de la justice.			

NGEN6 : Nombre d'assurés sociaux à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Objectif : Mesurer la couverture sociale des travailleurs de la CNSS.			
Définition : Nombre d'assurés sociaux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : CNSS.	Désagrégation : Direction régionale.	Périodicité : Annuelle.
Source : Annuaire statistique de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

IV. Développement socio-économique**NDSE1 : Dette extérieure en % de la dette totale**

Objectif : Mesurer la crédibilité de l'Etat et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette extérieure}}{\text{Dette totale}}$ (en %) La dette extérieure représente l'ensemble des engagements extérieurs à la charge de l'Etat contractés envers les partenaires internationaux lors de l'émission d'emprunts pour la réalisation des projets précis, équipements et infrastructures en particulier. Elle est composée du principal et des intérêts.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE2 : Dette totale en % du PIB

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Dette publique (intérieure et extérieure)}}{\text{PIB nominal}}$ (en %) La dette publique correspond à l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure). Le produit intérieur brut correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par tous les agents économiques résidant sur le territoire économique, à laquelle on ajoute les droits et taxes perçus à l'importation.			
Liste d'indicateurs : Critère de convergence de l'UEMOA.	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE3 : Service payé de la dette en % des exportations de biens et services

Objectif : Mesurer la stabilité macro-économique et améliorer la gestion budgétaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Service payé de la dette}}{\text{Exportations de biens et services}}$ (en %)			
Le service de la dette est le montant qu'un pays doit verser annuellement à ses créanciers, constitué de l'amortissement (remboursement partiel du capital emprunté) et de l'intérêt.			
Liste d'indicateurs :	Producteur : IAP/MEF.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Instrument Automatisé de Prévision / Ministère de l'économie et des finances <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE4 : Aide publique au développement en % du PIB

Objectif : Mesurer la dépendance de l'aide internationale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Aide publique au développement}}{\text{PIB nominal}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGCOOP/MEF, Instrument Automatisé de Prévision.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction générale de la coopération / Ministère de l'économie et des finances. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE5 : Taux Brut d'Admission et Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au GP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu .	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE6 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves nouvellement admis au GP1}}{\text{Effectif population de 6 ans}}$ (en %)			
* Population âgée de 7 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE7 : Taux net de fréquentation scolaire du primaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au primaire âgée de 6 à 11 ans}^*}{\text{Effectif population âgée de 6 à 11 ans}^*} \text{ (en \%)}$			
* Population âgée de 7 à 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PDDEB.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE8 : Ratio élèves/maître dans le primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves au primaire}}{\text{Effectif d'enseignants au primaire}}$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE9 : Taux d'achèvement du primaire

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif élèves nouvellement admis au CM2}}{\text{Population âgée de 11 ans}^*} \text{ (en \%)}$			
* Population âgée de 12 ans jusqu'en 2007/2008			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP, PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Genre, province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE10 : % des ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation primaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une école primaire en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Genre, région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE11 : Taux de transition globale du primaire au post-primaire

Objectif : Mesurer les flux de l'enseignement primaire qui arrivent dans l'enseignement secondaire.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème de l'année } N}{\text{Effectif des élèves du CM2 de l'année } N-1} (\text{en } \%)$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE12 : Taux brut d'accès au post-primaire

Objectif : Mesurer le parcours scolaire et l'accès à l'éducation primaire post-primaire.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en 6ème}}{\text{Effectif de la population âgée de 12 ans}} (\text{en } \%)$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE13 : Taux Brut de scolarisation au post-primaire

Objectif : Mesurer la couverture de l'enseignement post-primaire.			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Effectif population scolarisée au post - primaire}}{\text{Effectif population de 12 à 15 ans}} (\text{en } \%)$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS	Désagrégation : Genre, province, commune.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistique DEP/MESS » <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE14 : Ratio élèves/classe au post-primaire

Objectif : Mesurer			
Définition : $\text{Indicateur} = \frac{\text{Effectif d'élèves du post - primaire}}{\text{Nombre de salles de classe du post - primaire}} (\text{en } \%)$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PDDEB.	Producteur : DEP/MENA.	Désagrégation : Province, milieu.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Statistiques de l'éducation de base » de la DEP/MENA <i>Sites Internet :</i> www.dep.mena.gov.bf , www.insd.bf			

NDSE15 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif population scolarisée au secondaire}}{\text{Effectif population âgée de 13 à 19 ans}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Genre, province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE16 : Ratio élèves/classe au secondaire (enseignement général)

Objectif : Mesurer l'accès à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves du secondaire}}{\text{Nombre de classes du secondaire}}$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : Taux de réussite au BEPC

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif d'élèves candidats}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE17 : % des ménages ayant accès à une école post primaire ou secondaire en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité à l'éducation secondaire.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un établissement sec ondaire en moins de 30 min utes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE18 : Taux de réussite au Baccalauréat

Objectif : Mesurer la qualité de l'éducation.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif d'élèves reçus}}{\text{Effectif de candidats présents}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESS.	Désagrégation : Région, genre.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE19 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiants} \times 100\,000}{\text{Population totale}}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE20 : Pourcentage de filles dans le supérieur

Objectif : Mesurer l'accès à l'enseignement supérieur.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'étudiantes}}{\text{Nombre total d'étudiants}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DEP/MESSRS.	Désagrégation : Genre	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire scolaires et universitaires » de la DEP/MESS. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE21 : Taux d'alphabétisation des adultes

Objectif : Mesurer l'alphabétisation de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue}}{\text{Effectif de la population âgée de 15 ans et plus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Langue, région, genre, groupe d'âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE22 : Décès pour cause de paludisme dans les formations sanitaires en % du nombre de décès

Objectif : Mesurer l'importance du paludisme dans les décès dans les formations sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme dans les formations sanitaires}}{\text{Nombre de personnes décédées dans les formations sanitaires}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE23 : % de dépôts en médicaments essentiels génériques (MEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des 10 molécules essentielles

Objectif : Mesurer l'efficacité de la gestion des stocks en MEG			
Définition : Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles Indicateur = $\frac{\text{Nombre de dépôts de médicaments génériques sans rupture d'au moins une semaine, d'une des 10 molécules essentielles}}{\text{Nombre total de dépôts de médicaments génériques}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PNDS	Producteur : DEP/Santé	Désagrégation : District sanitaire	Périodicité : Annuelle
Source : « Annuaire statistique / Santé » de la DEP/Santé <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE24 : % des ménages ayant accès à un centre de santé en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité de la population aux services sanitaires.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages vivant à moins de 30 minutes du centre de santé}}{\text{Nombre total de ménage de l'aire de responsabilité du centre de santé}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet : www.insd.bf</i>			

NDSE25 : Prévalence contraceptive

Objectif : Mesurer la planification familiale.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant une méthode contraceptive au cours d'une période}}{\text{Nombre de femmes de 15 à 49 ans - nombre de grossesses attendues}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE26 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires

Objectif : Mesurer la participation de personnel qualifié aux accouchements.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans une formation sanitaire}}{\text{Nombre d'accouchements attendus}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE27 : Taux de couverture vaccinale de la rougeole des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE28 : Taux de couverture vaccinale DTC3 des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTC3}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}}$ (en %)			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaire statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE29 : Taux de couverture vaccinale de la poliomyélite des enfants de 0 à 11 mois

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la poliomyélite}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE30 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois BCG

Objectif : Mesurer la couverture vaccinale des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG}}{\text{Population totale des enfants de 0 à 11 mois.}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : DEP/Santé.	Désagrégation : District sanitaire.	Périodicité : Annuelle.
Source : « Annuaires statistiques / Santé » de la DEP/Santé. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE31 : Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice poids pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP, PNDS	Producteur : INSD	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages)
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE32 : Enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance

Objectif : Mesurer la malnutrition des enfants.			
Définition : Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants avec un indice taille pour âge situé à plus de deux écarts types en dessous de la médiane}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquête auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE33 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 5ème anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 1 à 4 ans}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE34 : Taux de mortalité infantile

Objectif : Mesurer la mortalité des enfants.			
Définition : Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire			
Indicateur = $\frac{\text{Effectif des enfants décédés avant leur 1er anniversaire}}{\text{Effectif total des enfants âgés de 0 à 11 mois}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs : PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE35 : Taux de mortalité maternelle

Objectif : Mesurer la mortalité maternelle.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse}}{\text{Nombre de naissances vivantes}} \text{ (pour 100 000)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PNDS.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : INSD : Enquêtes démographiques et de santé 1998/99 et 2003 <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE36 : % des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)

Objectif : Mesurer la consommation de combustibles solides.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, genre, âge, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE37 : % des ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage

Objectif : Mesurer l'accès à l'électricité de la population.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages utilisant l'électricité comme mode principal d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE38 : % des ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux sources d'eau potable.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à une source d'eau potable en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages - QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE39 : Nombre de points d'eau modernes pour 100 000 habitants

Objectif : Mesurer l'accès aux points d'eau moderne.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de points d'eau modernes}}{\text{Population}} \times 100\,000$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : DGIRH, INSD.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE40 : Télé densité mobile

Objectif : Mesurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre d'abonnés au téléphone mobile}}{\text{Population}} \times 100$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : ARCE, INSD.	Désagrégation : Non désagrégé.	Périodicité : Annuelle.
Source : Autorité de Régulation des Communications Electroniques, Institut National de la Statistique et de la Démographie. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE41 : % des ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes

Objectif : Mesurer l'accessibilité aux marchés.			
Définition : Indicateur = $\frac{\text{Nombre de ménages ayant accès à un marché en moins de 30 minutes}}{\text{Nombre total de ménages}} \text{ (en \%)}$			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Deux années (enquêtes auprès des ménages).
Source : INSD : Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003, Enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages – QUIBB 2005 et 2007. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE42 : Réseau routier bitumé

Objectif : Mesurer le désenclavement à l'intérieur du pays.			
Définition : Nombre de kilomètre de voies bitumées.			
Liste d'indicateurs : PAP/CSLP.	Producteur : DGR.	Désagrégation : Province.	Périodicité : Annuelle.
Source : Direction Générale des Routes / Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE43 : Incidence de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : Proportion d'individus considérée comme pauvre dans une population donnée. Un individu est dit pauvre lorsque son bien-être n'atteint pas un niveau considéré comme minimum «raisonnable» selon des critères spécifiés. Indicateur(P_0) = $\frac{\text{Nombre d'individus considérés comme pauvres}}{\text{Population totale}} \text{ (en\%)}$			
Liste d'indicateurs : OMD, PAP/CSLP.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE44 : Profondeur de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : $\text{Indicateur}(P_1) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)$ <p>Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y_i = indicateur du niveau de vie du i^{ème} individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population totale</p>			
Liste d'indicateurs : OMD.	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

NDSE45 : Sévérité de la pauvreté

Objectif : Mesurer la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités.			
Définition : $\text{Indicateur}(P_2) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^2$ <p>Où tous les individus sont classés par ordre croissant à partir du plus pauvre (i = 1) au plus riche (i = n) avec Z = seuil de pauvreté Y_i = indicateur du niveau de vie du i^{ème} individu q = Nombre d'individus considérées comme pauvres n = Population</p>			
Liste d'indicateurs :	Producteur : INSD.	Désagrégation : Région, milieu de résidence.	Périodicité : Quinquennale.
Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie : Enquête prioritaire 1998, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003. <i>Site Internet :</i> www.insd.bf			

IDSE46 : Indice du développement humain**Objectif :** Mesurer le développement humain.**Définition :** Indicateur =
$$\frac{\text{Indice d'espérance de vie} + \text{Indice de niveau d'instruction} + \text{Indice de PIB}}{3}$$
La formule générale de calcul de chacun des trois indices est la suivante :
$$\frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur min}}{\text{Valeur max} - \text{Valeur min}}$$
 avec :

	Valeur maximale	Valeur minimale
Espérance de vie à la naissance (en année)	85	25
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	100	0
Taux brut de scolarisation combinée (en %)	100	0
PIB par habitant (en PPA)	40 000	100

Liste d'indicateurs :**Producteur :**
PNUD.**Désagrégation :**
Non désagrégé.**Périodicité :**
Annuelle.**Source :** Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.*Site Internet : www.insd.bf*

IDSE47 : Indice de pauvreté humaine**Objectif :** Mesurer la pauvreté.**Définition :**

$$\text{Indicateur(IPH)} = \left[\frac{1}{3} (P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha) \right]^{\frac{1}{\alpha}}$$

Où

$$\alpha = 3$$

 P_1 = Probabilité, à la naissance, de décéder avant 40 ans(multiplier par 100) P_2 = Taux d'alphabétisme des adultes P_3 = Moyenne non pondérée des pourcentages de la population n'ayant pas accès

à des points d'eau aménagés et d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale

Liste d'indicateurs :**Producteur :**

PNUD.

Désagrégation :

Non désagrégé.

Périodicité :

Annuelle.

Source : Rapports mondiaux sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.*Site Internet : www.insd.bf*

Annexe 3 : Résultats issus des modules gouvernance et démocratie de l'enquête 1-2-3 pour l'agglomération de Ouagadougou en 2003

	Total	Homme*	Femme*	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
GOVERNANCE (en %)					
<i>Fonctionnement de l'administration</i>					
Ceux qui estiment que l'administration fonctionne bien	52	49	55	61	40
Indice de confiance dans : l'administration (en général)	55	52	59	57	48
- le système judiciaire	44	40	47	46	37
- la police	48	46	51	50	41
- l'administration fiscale	46	44	48	48	40
- le système de santé public	52	49	55	56	49
- le système d'éducation publique	59	56	61	65	57
- le parlement	48	44	52	51	43
- les médias	76	76	76	77	77
Perception : évolution de l'administration (solde d'opinion)	-3pts	-8pts	+1pts	+4pts	-11pts
Ceux qui pensent que la corruption est un problème majeur	87	89	86	89	90
Incidence de la corruption sur la population totale	14	19	10	9	22
Poids de la corruption en % du revenu des ménages touchés	0,6	0,6	0,4	2,4	0,3
<i>Rôle de l'Etat</i>					
En faveur de la libéralisation économique	56	58	52	54	57
En faveur du recouvrement des coûts dans le syst. de santé	58	58	59	57	65
En faveur de la privatisation (au moins certaines entreprises)	60	63	55	58	66
DEMOCRATIE (en %)					
<i>Adhésion et perception du fonctionnement</i>					
Niveau d'adhésion : % de ceux favorables à la démocratie	85	84	86	84	86
Estiment que la démocratie fonctionne bien dans le pays	46	43	49	48	43
- la liberté d'expression est respectée	36	33	38	37	38
- l'égalité devant la loi est respectée	27	22	31	26	22
- les élections sont libres et transparentes	38	35	40	35	36
Classe politique reflète préoccupations de la population	20	17	23	23	16
<i>Participation politique et politisation</i>					
Taux de participation à l'élection législative de 2002	68	67	68	63	67
Ont participé à des mouvements (pétition, grève, manifestation)	31	38	23	22	47
Membres de partis ou associations politiques	30	30	30	25	31
Proches d'un parti ou associations politiques	48	52	45	44	53
Se déclarent intéressés par la politique	37	42	34	34	44
ENTRAVES ET PRIORITES DU DEVELOPPEMENT (en %)					
<i>Principales entraves au développement du Burkina :</i>					
- problème de gouvernance	84	85	84	82	86
- mentalité de la population	68	68	68	66	74
- poids du passé (colonisation)	55	57	53	57	53
- faiblesse des ressources naturelles	77	74	79	79	76
- interventions étrangères (bailleur, firme)	50	52	47	52	54
<i>Priorités de développement pour les 10 prochaines années :</i>					
- maintenir l'ordre	69	67	71	73	65
- combattre l'inflation	55	51	59	62	43
- accroître la participation des citoyens	48	51	46	43	55
- garantir la liberté d'expression	28	32	24	23	36

NB :* Les pourcentages concernent les ménages dirigés par un homme/femme pour les questions concernant les ménages
Source : Institut national de la statistique et de la démographie : Enquête 1-2-3 de 200